

# **Demande de renseignements particuliers**

Étude des crédits 2020-2021

## **CAHIER DE DOCUMENTATION POUR LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**

# ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

## MINISTÈRE DES FINANCES

---

**A.OPPOSITION OFFICIELLE**

**B.DEUXIÈME OPPOSITION**

**C.TROISIÈME OPPOSITION**



## MINISTÈRE DES FINANCES

### ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

#### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS – OPPOSITION OFFICIELLE

---

#### TABLE DES MATIÈRES

- 1. Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquels ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2019-2020. Indiquer :**
  - a) le lieu;
  - b) le coût;
  - c) la ou les dates de participation;
  - d) le nombre de participants;
  - e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;
  - f) le nom de la formation ou de l'activité.
- 2. Sommes dépensées en 2019-2020 (et prévisions pour 2020-2021) par le ministère et chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).**
- 3. Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2019-2020. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.**
- 4. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2019-2020 :**
  - a) la liste de tous les concours et tirages réalisés;
  - b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;
  - c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;
  - d) la liste des concours qui ont pris fin.
- 5. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2019-2020 :**
  - a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
  - b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
  - c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme;
  - d) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2019-2020 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées;
  - e) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2019-2020 au sein du cabinet du ministre. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.

6. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour 2019-2020, l'âge de ces créances (ventilé par année) et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2020-2021.
7. Liste des organismes et des personnes présentes lors du huis clos du Budget 2020-2021.
8. Concernant le surplus de l'année 2019-2020, fournir la part du surplus imputable à des revenus et à des dépenses récurrentes, et la part imputable à des revenus et à des dépenses non récurrentes. Pour les non récurrentes, identifier et chiffrer les dépenses.
9. Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour 2019-2020.
10. Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds des Générations incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier.
11. Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le RRQ incluant les rendements, les rendements attendus et les proportions, investis dans chaque catégorie d'actif financier.
12. La politique de placement détaillée du Ministère des Finances à l'égard du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) pour les années 2019-2020 et 2020-2021, ainsi que tous les changements apportés à cette politique.
13. La politique de placement détaillée du Ministère des Finances à l'égard du Fonds des Générations pour 2019-2020, ainsi que tous les changements envisagés. Le cas échéant, fournir les analyses qui ont mené aux changements.
14. Copie des documents, notes, études ou analyses concernant la contribution d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord et prévisions pour 2020-2021.
15. Copie des documents, notes, études ou analyses concernant les indicateurs utilisés pour fixer la contribution d'Hydro-Québec à ce fonds, à compter de 2020-2021 et pour les années subséquentes.
16. Ventilation détaillée, par mois, des dépenses effectuées à même le Fonds du Plan Nord, et les prévisions pour 2020-2021. Liste des projets et des investissements annoncés et financés, en totalité ou en partie, par le Fonds.
17. Ventilation détaillée des revenus du Fonds du Plan Nord; prévisions pour 2020-2021.
18. Pour le gouvernement, évolution du coût d'emprunt moyen pondéré, ventilé par catégorie de dette.
19. Pour chacune des dépenses fiscales aux individus, indiquer le nombre de contribuables ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal.
20. Pour chacune des dépenses fiscales aux entreprises, indiquer le nombre de sociétés ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal.
21. Copie de tous études, analyses ou rapports sur l'impact de la consommation et le poids du fardeau fiscal sur l'économie.

22. **Évolution détaillée de chaque source de revenus qui compose les revenus autonomes du gouvernement en détaillant chacune des sources au maximum (exemple : pour les sociétés, donner, de façon distincte, la taxe sur le capital, la taxe sur la masse salariale, chacune des taxes spécifiques et compensatoires).**
23. **Taux d'emprunt des émissions de dette. Écart entre les taux d'emprunt du Québec et des provinces canadiennes et des États du nord-est des États-Unis (New York, New Hampshire, Vermont, Massachusetts et Maine). Prévisions utilisées sur les taux d'emprunt pour 2020-2021.**
24. **L'ensemble des sommes prélevées par le gouvernement du Québec auprès des sociétés minières, incluant les prélèvements fiscaux et les droits miniers (ventilation par source de revenus : permis, redevances, taxes, impôts, etc.) ainsi que les prévisions pour 2020-2021. Spécifier le nombre de minières pour chacune des catégories.**
25. **Dépense fiscale totale et dépense budgétaire totale (en incluant les dépenses d'investissement) du gouvernement, relatives à l'industrie minière ainsi que les prévisions pour les 2020-2021. Spécifier le nombre de minières pour chacune des catégories.**
26. **Le total des profits avant impôt déclarés par les sociétés minières en spécifiant le nombre de minières par année.**
27. **Élasticité observée entre les revenus autonomes et le PIB nominal.**
28. **Copie de toutes les analyses ou études portant sur la fiscalité des individus.**
29. **Les prévisions économiques annuelles du ministère des Finances pour le Québec et les principaux partenaires économiques du Québec sur les variables suivantes :**
  - a) revenu disponible des ménages en dollars courants;
  - b) revenu disponible des ménages en dollars réels;
  - c) revenu disponible des ménages par habitant en dollars courants;
  - d) revenu disponible des ménages par habitant en dollars réels;
  - e) le nombre de ménages;
  - f) le nombre de contribuables ayant un revenu annuel compris entre ces tranches de revenu :
    - i. 0 \$ à 20 000 \$;
    - ii. 20 000 \$ à 40 000 \$;
    - iii. 40 000 \$ à 60 000 \$;
    - iv. 60 000 \$ à 80 000 \$;
    - v. 100 000 \$ à 120 000 \$;
    - vi. 120 000 \$ et plus.
  - g) le PIB nominal en dollars courants;
  - h) le PIB réel;
  - i) le taux d'épargne des ménages;
  - j) les dépenses de consommation en dollars courants;
  - k) les dépenses de consommation en dollars réels;
  - l) l'investissement privé non résidentiel en dollars courants;
  - m) l'investissement privé non résidentiel en dollars réels;
  - n) le taux d'inflation;
  - o) la population active;
  - p) le taux de chômage;
  - q) le nombre d'emplois;

- r) le nombre d'emplois dans le secteur privé;
  - s) la pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB nominal;
  - t) la pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB réel;
  - u) la rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars courants;
  - v) la rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars réels.
- 30. Incitatifs ou conditions mis en place afin de permettre aux personnes de 55 à 70 ans de demeurer sur le marché du travail pour 2019-2020.**
- 31. Pour 2019-2020, indiquer d'abord le nombre de rencontres entre le ministère des Finances et les agences de Fitch, Standard & Poor's, Moddy's, DBRS et Japanese Credit Rating, ensuite le but de la rencontre et enfin la prévision du solde budgétaire du gouvernement du Québec selon l'évaluation la plus précise du moment par le ministère des Finances.**
- 32. L'État d'avancement, les sommes dépensées, de chacun des grands axes (ou orientations) de la Stratégie maritime. Détail des actions entreprises, et le cas échéant des projets soutenus, par le ministère pour chacune de celles prévues au Plan d'action 2015-2020 :**
- a) offrir une déduction additionnelle pour amortissement de 50 % aux armateurs québécois à l'égard des travaux de construction ou de rénovation de navires qui sont réalisés par des chantiers maritimes québécois;
  - b) offrir une réserve libre d'impôt destinée aux armateurs québécois pour financer les travaux d'entretien, de rénovation ou de construction de navires qu'ils confieront à un chantier maritime québécois;
  - c) maintenir le crédit d'impôt remboursable pour la construction ou la transformation de navires;
  - d) déterminer d'autres moyens financiers pour aider l'industrie navale, notamment des solutions de rechange pour la caution et les garanties concernant la construction navale;
  - e) prolonger le crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec.
- 33. Concernant le Groupe d'Initiative financière, indiquer :**
- a) l'identité des membres;
  - b) le budget mis à la disposition du conseil;
  - c) les objectifs concrets fixés pour le conseil;
  - d) le nombre de rencontres, lieu et les motifs de celles-ci;
  - e) l'évaluation des résultats des interventions du conseil.
- 34. Pour 2019-2020, toutes les sommes investies, note, évaluation ou étude concernant la modification du crédit d'impôt sur le maintien à domicile.**
- 35. Pour 2019-2020, tout note, rapport ou évaluation concernant l'impact fiscal de l'incorporation des médecins. Veuillez aussi détailler toutes les mesures mises en œuvre pour empêcher celles-ci dans le futur.**
- 36. Liste des mesures fiscales dédiées à des organismes et entreprises culturels. Pour chacune d'elles :**
- a) l'objectif visé;
  - b) la clientèle admissible;
  - c) le montant total accordé;
  - d) la liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué.

- 37. Concernant le Crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres, fournir :**
- a) le budget total et par volet pour 2019-2020;
  - b) les prévisions pour 2020-2021;
  - c) la liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2019-2020, incluant le montant;
  - d) la liste des projets ayant obtenu un financement en 2019-2020 et le montant obtenu.
- 38. Concernant le Financement intérimaire du crédit d'impôt remboursable pour l'édition des livres, fournir :**
- a) le budget total et par volet pour 2019-2020;
  - b) les prévisions pour 2020-2021;
  - c) la liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2019-2020, incluant le montant;
  - d) la liste des projets ayant obtenu un financement en 2019-2020 et le montant obtenu.
- 39. Concernant les mesures fiscales Crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise, Crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique ou télévisuelle et Crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films, fournir, pour chacune :**
- a) le budget total et par volet pour 2019-2020;
  - b) les prévisions pour 2020-2021;
  - c) la liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2019-2020, incluant le montant;
  - d) la liste des projets ayant obtenu un financement en 2019-2020 et le montant obtenu;
  - e) la liste des projets refusés et/ou non reconduits en 2019-2020.
- 40. Concernant les mesures fiscales Crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores et Crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles, fournir, pour chacune :**
- a) le budget total et par volet pour 2019-2020;
  - b) les prévisions pour 2020-2021;
  - c) la liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2019-2020, incluant le montant;
  - d) la liste des projets ayant obtenu un financement en 2019-2020 et le montant obtenu;
  - e) la liste des projets refusés et/ou non reconduits en 2019-2020.
- 41. Le 2 octobre dernier, le ministre annonçait un nouveau plan d'aide aux médias écrits afin d'assurer la stabilité de ce secteur. En lien avec cette annonce, veuillez fournir :**
- a) toute note, analyse comparative entre différents types de médias;
  - b) les raisons pour l'exclusion des médias tels que les radios et les télévisions du programme;
  - c) les critères du programme;
  - d) liste des bénéficiaires;
  - e) et les sommes investies en 2019-2020.

- 42. Travaux entourant la bonification du crédit d'impôt pour le maintien à domicile.**
- a) La liste des rencontres effectuées entre le cabinet de la ministre responsable des Aînés et le cabinet du ministre des Finances en indiquant les dates et les personnes présentes;
  - b) La liste des rencontres effectuées entre le ministère de la Santé et le ministère des Finances en indiquant les dates et les personnes présentes;
  - c) Les avis et études, produits par le ministère des Finances et le ministère de la Santé;
  - d) Les simulations de calcul effectué;
  - e) L'ensemble des correspondances entre le ministre des Finances et les ministres de la Santé et des Aînés à ce sujet.
- 43. Travaux entourant la bonification du crédit d'impôt pour les frais de garde :**
- a) rencontre effectuée entre le cabinet des Finances et de la Famille en indiquant les dates et les personnes présentes;
  - b) Rencontres effectuées entre le ministère des Finances et le ministère de la Famille en indiquant les dates et les personnes présentes;
  - c) Les avis et études produits par le ministère des Finances et le ministère de la Santé;
  - d) Les simulations de calculs effectués;
  - e) L'ensemble des correspondances entre le ministre des Finances et le ministre de la Famille à ce sujet.
- 44. Concernant le programme Prime au travail, préciser la définition des concepts « revenu d'emploi » et « lien d'emploi ». Fournir la ventilation détaillée des montants accordés par région pour 2019-2020 en plus des prévisions pour 2020-2021, et ce, pour les groupes suivants :**
- a) personne vivant seule;
  - b) couple;
  - c) famille monoparentale;
  - d) famille biparentale.

**Les questions 45 à 70 seront répondues par la Caisse de dépôt et placements du Québec.**

- 71. Pour 2019-2020, toute note ou analyse concernant l'évaluation concernant le coût d'une politique du maintien des sièges sociaux au Québec par la Caisse de dépôt et placement du Québec.**
- 72. Concernant le Réseau Express Métropolitain (REM) :**
- a) liste et copie de tout étude, analyse, rapport, avis ou autre réalisés pour la réalisation des travaux en cours ;
  - b) l'échéancier des travaux prévus pour chaque tronçon ;
  - c) les montants investis pour chaque année financière pour 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021 ;
  - d) tout échange entre la Caisse de dépôt et placement du Québec le ministre ou le ministère des Transports concernant la prolongation du projet de REM existant ou pour tout nouveau projet de transport sur rail en partenariat avec la Caisse de dépôt et placement du Québec ;
  - e) tout échange entre la Caisse de dépôt et placement du Québec le ministre ou le ministère des Transports concernant les stationnements incitatifs ;
  - f) toute étude, note, ou recommandation concernant la prolongation du REM vers Chambly ;
  - g) toute note, étude, analyse ou recommandation concernant la prolongation du REM vers la Gare du Ruisseau ;

h) toute note, étude, analyse ou recommandation concernant la prolongation du REM dans l'est de Montréal.

**73. Depuis l'année 2018-2019, tous rapports, analyses, études et évaluations sur les Crédits d'impôt pour la recherche et le développement.**

**74. Concernant les Crédits d'impôt relatifs à l'intégration des TI dans les PME, spécifier :**

- a) les sommes allouées pour l'année 2019-2020;
- b) par secteur d'activité;
- c) le nombre d'entreprises ayant obtenu une aide;
- d) l'aide moyenne et médiane octroyée;
- e) l'aide maximale octroyée.

**75. Pour le crédit d'impôt recherche et développement :**

- a) les sommes allouées pour l'année 2019-2020;
- b) par secteur d'activité;
- c) le nombre d'entreprises ayant obtenu une aide;
- d) l'aide moyenne et médiane octroyée;
- e) l'aide maximale octroyée.

**Les questions 76 à 107 seront répondues par Revenu Québec.**

**Les questions 108 à 111 seront répondues par Retraite Québec.**

**Les questions 112 à 130 seront répondues par Loto-Québec.**

**Les questions 131 à 153 seront répondues par la Société des alcools du Québec.**

**Les questions 154 à 171 seront répondues par la Société québécoise du Cannabis.**

**172. État de situation quant à la mesure « Soutien aux enfants handicapés nécessitant des soins exceptionnels », incluant les éléments suivants :**

- a) nombre d'enfants admis;
- b) nombre d'enfants refusés;
- c) total des sommes versées.

**Q-1 Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2019-2020. Indiquer :**

- le lieu;
- le coût;
- la ou les dates de participation;
- le nombre de participants;
- le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;
- le nom de la formation ou de l'activité.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les renseignements diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels*

**(art. 4 paragraphe 22 et 23)** au lien Internet suivant :

[http://www.finances.gouv.qc.ca/fr/Acces\\_a\\_linformation544.asp](http://www.finances.gouv.qc.ca/fr/Acces_a_linformation544.asp)

Voir le tableau ci-joint.

Fournisseurs	Titre de l'activité	Coût direct	Nombre de participants	Lieu	Début le	Fin le
Académie du Savoir	Cours d'anglais 2019-2020	5 350,00 \$	4	Montréal	2019-01-15	2019-06-15
Académie du Savoir	Cours d'anglais 2019-2020	12 296,43 \$	70	Québec	2019-01-16	2020-06-17
Action formation	Formations Action formation	5 510,00 \$	46	Québec	2019-06-17	2019-06-19
AFI Expertise	Formations AFI Expertise 2019-2020	10 575,00 \$	28	Québec	2019-04-17	2019-10-25
Agile Québec	Formations Agile Québec	78,33 \$	4	Québec	2019-04-25	2020-01-29
Alia Conseil	Formations Alia Conseil	1 340,00 \$	2	Québec	2019-09-09	2020-03-08
Alias Formation inc.	Formations Alias Formation inc.	2 100,00 \$	2	Québec	2019-06-04	2019-06-19
Alliance des cadres de l'État	Programme Alliés	260,92 \$	1	Québec	2019-12-10	2020-12-31
Association canadienne des paiements (ACP)	Summit paiements Canada 2020	2 543,70 \$	2	Montréal	2020-05-25	2020-05-27
Association de planification fiscale et financière (APFF)	Formations Association de planification fiscale et financière	1 376,00 \$	2	Québec	2020-03-12	2020-03-12
Association de planification fiscale et financière (APFF)	Formations Association de planification fiscale et financière	695,00 \$	1	Estérel	2019-05-01	2019-05-28
Association des archivistes du Québec (AAQ)	Atelier Outils collaboratif	590,00 \$	2	Québec	2019-11-13	2019-12-11
Association des économistes québécois (ASDEQ)	Formations Association des économistes québécois	8 065,00 \$	27	Québec	2019-05-09	2019-05-30
Association des économistes québécois (ASDEQ)	Forfaits 2019-2020	4 550,00 \$	14	Québec	2019-08-16	2020-06-30
Association des femmes en finance du Québec (AFFQ)	Forfaits 2019-2020	4 865,00 \$	25	Québec	2019-04-26	2020-06-17
Association du personnel de soutien administratif du Québec (APSAQ)	Congrès annuel	2 354,00 \$	3	Laval	2019-10-18	2019-10-19
Barreau du Québec	Formations Barreau du Québec	583,95 \$	6	Québec	2019-06-20	2019-06-20
Camiq inc.	Formations Camiq	3 555,00 \$	34	Québec	2019-05-08	2019-09-17
Canada en programmation	Formation Canada en programmation	57,25 \$	1	Montréal	2019-09-21	2019-09-21
Centre de services partagés du Québec (CSPQ)	Formations Centre de services partagés du Québec	820,00 \$	3	Québec	2019-05-09	2020-06-30
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la capitale nationale (CIUSSSCN)	Colloque francophone	100,00 \$	1	Québec	2019-10-10	2019-10-11
Centre Microbur	Formations Centre Microbur	4 779,36 \$	14	Québec	2019-12-17	2020-01-15
Cercle finance du Québec	Formations Cercle finance du Québec	2 069,12 \$	16	Québec	2019-04-30	2020-02-20
Collège d'enseignement général et professionnel François-Xavier Garneau	Formation Collège d'enseignement général et professionnel François-Xavier Garneau	140,00 \$	1	Québec	2019-10-17	2019-10-17
Collège des administrateurs de sociétés (CAS)	Formations Collège des administrateurs de sociétés	13 000,00 \$	2	Québec	2019-10-03	2020-01-18
Collège O'Sullivan	Programme d'aide à la poursuite des études	7 650,00 \$	1	Québec	2019-01-14	2019-12-20
Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada)	Public Sector Conference 2019	895,00 \$	6	Ottawa	2019-10-28	2019-10-29
Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada)	Programme d'aide à la poursuite des études	1 545,00 \$	1	Québec	2019-09-11	2019-09-13
Conseil des fonds d'investissement du Québec sur la conformité (CFIQ)	Colloque de conformité	449,00 \$	1	Québec	2019-04-30	2019-04-30
École nationale d'administration publique (ENAP)	Programme d'apprentissage pour le personnel professionnel	15 550,00 \$	5	Québec	2019-04-18	2020-06-09
École nationale d'administration publique (ENAP)	Formations École nationale d'administration publique	17 625,00 \$	5	Québec	2019-06-21	2021-02-11
École nationale d'administration publique (ENAP)	Programme d'aide à la poursuite des études	183,92 \$	1	Québec	2019-08-26	2019-12-15
École nationale d'administration publique (ENAP)	Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	29 295,00 \$	7	Québec	2020-01-28	2021-09-15
École Polytechnique de Montréal	Programme d'aide à la poursuite des études	969,16 \$	1	Québec	2019-01-07	2019-12-13
ESMIA Consultants inc.	Modèle d'optimisation TIMES	2 925,00 \$	4	Québec	2019-05-27	2019-05-31
Éveil conseil	Formations Éveil conseil	1 100,00 \$	1	Québec	2020-03-30	2020-03-30
Événements les Affaires	Marché de l'habitation : créez des espaces de vie les besoins d'aujourd'hui et de demain	250,00 \$	1	Québec	2019-12-04	2019-12-04
Forum des jeunes de la fonction publique québécoise	Colloque annuel	4 870,00 \$	18	Québec	2019-05-01	2019-05-07
Groupe CFC	Formations Groupe CFC	1 683,00 \$	3	Québec	2019-04-16	2020-02-11

Groupe Context Inc.	Conférence DevOps	1 485,00 \$	3	Québec	2020-02-26	2020-02-26
Groupe Le Point	Formations Groupe Le Point	550,00 \$	2	Lévis	2020-03-26	2020-03-26
Halina Bukowiecki - Services linguistiques	Cours d'anglais 2019-2020	1 440,00 \$	3	Québec	2019-02-15	2019-10-03
HEC Montréal	Formations HEC Montréal	765,39 \$	2	Montréal	2019-05-28	2019-06-01
Information System Audit and Control Association (ISACA)	Forfaits 2019-2020	4 050,00 \$	23	Québec	2019-12-10	2020-05-19
Institut canadien d'éducation et de recherche en orientation (CERIC)	Fidéliser et mobiliser : la gestion de carrière dans les petites et moyennes entreprises	47,84 \$	1	Québec	2019-06-12	2019-06-12
Institut d'administration publique de Québec (IAPQ)	Formations Institut d'administration publique de Québec	219,34 \$	1	Québec	2019-04-26	2019-11-07
Institut d'administration publique de Québec (IAPQ)	Forfaits 2019-2020	2 400,00 \$	8	Québec	2019-09-01	2020-08-31
Institut de la gestion financière de Québec (IGF)	Forfaits 2019-2020	9 660,00 \$	28	Québec	2019-09-01	2020-08-30
Institut des auditeurs internes Canada	Des rapports d'audit interne concis et convaincants	1 585,00 \$	2	Québec	2019-11-27	2020-03-25
Journée annuelle de santé publique 2019 (JASP)	Tirer profit des mesures économiques pour des gains en santé	250,00 \$	1	Montréal	2019-11-27	2019-11-27
LCG Coaching, CPA inc.	Services d'accompagnement pour l'EFC	6 000,00 \$	4	Québec	2019-05-01	2019-09-03
Linovati	Formations Linovati	646,16 \$	12	Québec	2020-01-24	2020-02-07
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	Congrès Québec Mines et Énergie 2019	120,00 \$	2	Québec	2019-11-18	2019-11-21
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA)	Passeports Multi-CPA 2019-2020	34 444,16 \$	23	Québec	2019-07-11	2020-08-10
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA)	Programme d'aide à la poursuite des études	6 220,00 \$	6	Montréal	2019-01-26	2020-02-13
PMI Québec inc.	Colloque PMI Lévis-Québec	2 783,44 \$	4	Québec	2020-04-21	2020-04-22
Professional Risk Managers' International Association (PRMIA)	2019 Canadian Risk Forum	379,27 \$	1	Montréal	2019-11-12	2019-11-12
Québec numérique	Formations Québec numérique	390,00 \$	2	Québec	2020-04-20	2020-04-20
Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail (RRSPT)	Formations Regroupement de réseaux en santé de personnes au travail	3 575,00 \$	7	Québec	2019-04-10	2019-12-05
Réseau Action TI	Formations Réseau Action TI	4 800,00 \$	9	Québec	2019-11-13	2019-11-13
Réseau Environnement	Formations Réseau Environnement	405,00 \$	1	Québec	2020-03-10	2020-03-10
Services Conseils Hardy inc.	Formations Services Conseils Hardy inc.	4 271,25 \$	3	Québec	2019-04-23	2019-08-22
Société québécoise d'évaluation de programme (SQEP)	Formation Société québécoise d'évaluation de programme	1 400,00 \$	1	Montréal	2019-04-02	2019-04-10
Université à distance de l'Université du Québec (TÉLUQ)	Programme d'aide à la poursuite des études	5 488,02 \$	6	Québec	2018-09-17	2020-01-16
Université de Sherbrooke (UdeS)	Programme d'aide à la poursuite des études	1 106,26 \$	1	Québec	2019-01-07	2019-07-29
Université du Québec à Rimouski (UQAR)	Programme d'aide à la poursuite des études	602,36 \$	1	Lévis	2019-01-09	2019-12-18
Université Laval (UL)	Programme d'aide à la poursuite des études	11 410,09 \$	14	Québec	2019-01-14	2019-12-20
Université Laval (UL)	Formations Université Laval	13 130,18 \$	29	Québec	2019-05-23	2020-05-08
Wolters Kluwer	Accès à l'information et protection des renseignements personnels	1 040,00 \$	2	Québec	2019-05-07	2020-04-28

**Q-2 Sommes dépensées en 2019-2020 (et prévisions pour 2020-2021) par le ministère et chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).**

**Sommes dépensées en 2019-2020 (excluant la rémunération) :**

	<u>k \$</u>
Services professionnels et techniques	
- Internes - Centre de services partagés du Québec	1 103,3
- Externes - Prestataires de services	2 306,8
<b>Sous-total</b>	<u>3 410,1</u>
Acquisitions d'équipement et matériel (serveurs, licences, micro-ordinateurs, tablettes, etc.)	753,2
Frais d'opérations (déplacement, réunions ministérielles, etc.)	5,7
<b>Total</b>	<u><u>4 169,0</u></u>

**Q-3 Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2019-2020. Préciser pour chaque secteur le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.**

**ANNÉE 2019-2020**

Secteur	A	B	C	D	E
	Nombre d'occasionnels au 31 mars 2020	Nombre d'employés réguliers occasionnels au 31 mars 2020	% d'occasionnels au 31 mars 2020 (A/B)	Nombre de personnes nommées temporaires dans l'année financière 2019-2020 (Jusqu'au 31 mars 2020)	% de personnes ayant été nommées temporaires dans l'année (Jusqu'au 31 mars 2020) (D/B)
Bureau du sous-ministre / affaires juridiques / communications	1	8	12,5 %	—	—
Organisation du budget et administration / secrétariat	1	109	0,9 %	8	7,3 %
Droit fiscal, optimisation des revenus et politiques locales et autochtones	1	29	3,4 %	4	13,8 %
Politiques aux particuliers et à l'économique	3	54	5,6 %	7	13,2 %
Politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif	2	20	10 %	1	4,8 %
Politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État	1	43	2,3 %	2	4,8 %
Politiques budgétaires et financières	2	64	3,1 %	4	6,3 %
Financement, gestion de la dette et opérations financières	4	83	4,8 %	8	9,6 %
Contrôleur des finances	7	164	4,3 %	2	1,2 %
Fonds de financement	2	15	13,3 %	—	—
<b>Total MFQ + Fonds de financement</b>	<b>24</b>	<b>589</b>	<b>4,1%</b>	<b>36</b>	<b>6,1 %</b>

- Q-4** Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2019-2020 :
- a) la liste de tous les concours et tirages réalisés ;
  - b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix ;
  - c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours ;
  - d) la liste des concours qui ont pris fin.

Le ministère des Finances n'effectue pas de concours ni de tirages.

Q-5. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2019-2020 :

- a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques ;
  - b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques ;
  - c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme ;
  - d) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2019-2020 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées ;
  - e) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2019-2020 au sein du cabinet du ministre. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.
- La direction des communications compte 11 employés au 31 mars 2020 soit : 1 cadre, 9 professionnels et 1 technicienne.
  - Les dépenses de fonctionnement de la Direction des communications pour l'exercice 2019-2020 ont été de 290 587,10 \$. Des dépenses totalisant 3 137 623 \$ ont été engagées pour quatre campagnes publicitaires soit celles d'Épargne Placements Québec, du budget de mars 2019, du budget de mars 2020 et de la mise à jour économique et financière de l'automne 2019.
  - Aucun objet
  - Un montant de 54 504,09 \$ a été affecté aux activités de veille médiatique et de rétro-information en 2019-2020, ce qui inclut les revues de presse écrite et électronique. La revue de presse est effectuée par la firme Influence Communication.
    - Revue de presse écrite : 45 671,26 \$
    - Revue de presse électronique : 8 832,83 \$
  - Aucun objet

**Q-6 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour 2019-2020, l'âge de ces créances (ventilé par année) et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2020-2021.**

Pour 2019-2020, le Ministère n'a aucune créance et/ou amende à recouvrer.

**Q-7** Liste des organismes et des personnes présentes lors du huis clos du Budget 2020-2021.

## Budget 2020-2021 (10 mars 2020)

1.	Action patrimoine
2.	Alliance de l'industrie touristique du Québec
3.	Alliance des maisons d'hébergement de 2 <sup>e</sup> étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
4.	Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux
5.	Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées
6.	Alliance Transit
7.	AluQuébec
8.	Association canadienne de la paie
9.	Association canadienne de l'industrie de la chimie
10.	Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes
11.	Association canadienne du médicament générique
12.	Association de la construction du Québec
13.	Association de l'aluminium du Canada
14.	Association de l'exploration minière du Québec
15.	Association de promotion et défense de la recherche en français
16.	Association des banquiers canadiens
17.	Association des brasseurs du Québec
18.	Association des cadres des collèges privés du Québec
19.	Association des collèges privés du Québec
20.	Association des commissions scolaires anglophones du Québec
21.	Association des constructeurs de routes et de grands travaux du Québec
22.	Association des détaillants en alimentation du Québec
23.	Association des directions générales des commissions scolaires
24.	Association des économistes québécois
25.	Association des étudiantes et étudiants de Laval inscrits aux études supérieures
26.	Association des groupes de ressources techniques du Québec
27.	Association des négociants embouteilleurs de vin
28.	Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec
29.	Association du transport urbain du Québec
30.	Association médicale canadienne
31.	Association minière du Québec
32.	Association montréalaise des directions d'établissement scolaire
33.	Association pour la défense des droits sociaux Québec métropolitain
34.	Association québécoise de la production médiatique
35.	Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo
36.	Association québécoise des cadres scolaires
37.	Association québécoise des centres de la petite enfance
38.	Association québécoise des distributeurs en pharmacie
39.	Association québécoise des technologies
40.	Association québécoise du personnel de direction des écoles
41.	Association Restauration Québec
42.	Autorité des marchés financiers
43.	Aviseo Conseil
44.	AXTRA Alliance des centres-conseils en emploi
45.	Banque Laurentienne
46.	Banque Nationale du Canada
47.	Banque Nationale Trust
48.	Barreau du Québec
49.	Bio Québec
50.	Bureau de coopération interuniversitaire
51.	Bureau du cinéma et de la télévision du Québec
52.	CAA-Québec
53.	Cabinet de relations publiques NATIONAL

**Q-7** Liste des organismes et des personnes présentes lors du huis clos du Budget 2020-2021.

54.	CAP Conseillers affaires publiques
55.	Carrefour d'animation et de participation pour un monde ouvert
56.	CEFRIO
57.	Centraide Québec et Chaudière-Appalaches – Bas-Saint-Laurent
58.	Centrale des syndicats démocratiques du Québec
59.	Centrale des syndicats du Québec
60.	Centre consultatif des relations juives et israéliennes
61.	Centre de recherche industrielle du Québec
62.	Chambre de commerce de Québec
63.	Chambre de commerce du Montréal métropolitain
64.	Chambre des notaires du Québec
65.	Chantier Davie du Canada
66.	Chantier de l'économie sociale
67.	Club des petits déjeuners
68.	Coalition de garderies privées non subventionnées du Québec
69.	Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre
70.	Coalition la culture le cœur du Québec
71.	Coalition solidarité santé
72.	COGECO Communications
73.	Collectif pour un Québec sans pauvreté
74.	Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap
75.	Commission scolaire de Montréal
76.	Communauté métropolitaine de Montréal
77.	Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval
78.	Confédération des syndicats nationaux
79.	Conseil canadien des innovateurs
80.	Conseil canadien du commerce de détail
81.	Conseil de l'industrie forestière du Québec
82.	Conseil des arts et des lettres du Québec
83.	Conseil du patronat du Québec
84.	Conseil patronal de l'environnement du Québec
85.	Conseil québécois de la coopération et de la mutualité
86.	Conseil québécois du commerce de détail
87.	Conseil québécois du loisir
88.	Consultants SJB
89.	Copticom, Stratégies de relations publiques
90.	Culture Montréal
91.	Cycle Capital
92.	Deloitte
93.	Desjardins Capital
94.	École de technologie supérieure
95.	École nationale d'administration publique
96.	Écotech Québec
97.	Énergir
98.	Équiterre
99.	Ernst & Young
100.	Exponentiel Conseil
101.	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
102.	Fédération de la santé et des services sociaux
103.	Fédération des associations de familles monoparentales
104.	Fédération des Caisses Desjardins du Québec
105.	Fédération des chambres de commerce du Québec
106.	Fédération des cégeps
107.	Fédération des comités de parents du Québec
108.	Fédération des commissions scolaires du Québec
109.	Fédération des coopératives des paramédics du Québec

**Q-7** Liste des organismes et des personnes présentes lors du huis clos du Budget 2020-2021.

110.	Fédération des établissements d'enseignement privé
111.	Fédération des médecins spécialistes du Québec
112.	Fédération des travailleurs du Québec
113.	Fédération étudiante collégiale du Québec
114.	Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec
115.	Fédération québécoise des municipalités
116.	Fédération québécoise des organisations communautaires-Famille
117.	Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université
118.	Fondaction CSN
119.	Fondation canadienne de fiscalité
120.	Fondation David Suzuki
121.	Fonds de recherche du Québec
122.	Force Jeunesse
123.	Forces Avenir
124.	FPIinnovations
125.	Front d'action populaire en réaménagement urbain
126.	Génome Québec
127.	Greenpeace
128.	Groupements forestiers Québec
129.	HEC Montréal
130.	Hill + Knowlton Stratégies
131.	Hydro-Québec
132.	Impact Public Affairs Corporation
133.	Inno-centre
134.	Institut canadien des évaluateurs – Québec
135.	Institut du Québec
136.	Institut national de l'optique
137.	Institut national de la recherche scientifique
138.	Institut national du sport du Québec
139.	Investissement Québec
140.	Je protège mon école publique
141.	Jeune chambre de commerce de Montréal
142.	Jeune chambre de commerce de Québec
143.	KPMG
144.	La Financière agricole du Québec
145.	L'Étoile de Pacho
146.	Levesque Stratégies et Affaires publiques
147.	Malette s.e.n.c.r.l.
148.	Manufacturiers et exportateurs du Québec
149.	Médicaments novateurs Canada
150.	Medtech Canada
151.	Mercure Conseil
152.	Montréal Économique
153.	Montréal International
154.	Montréal InVivo
155.	Mouvement pour les arts et les lettres
156.	Ordre des CPA du Québec
157.	Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
158.	OSEntreprendre
159.	Oxfam-Québec
160.	Paradigme stratégies
161.	Parents pour toujours
162.	Parents-aidants pour la vie
163.	Placements mondiaux Sun Life
164.	Parti libéral du Québec
165.	Parti Québécois

**Q-7** Liste des organismes et des personnes présentes lors du huis clos du Budget 2020-2021.

166.	Polytechnique Montréal
167.	PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
168.	Producteurs de grains du Québec
169.	QMI - Québecor
170.	Quebec Community Groups Network
171.	Québec International
172.	QuébecInnove
173.	Québec solidaire
174.	Raymond Chabot Grant Thornton
175.	Registre des entreprises du Québec
176.	Regroupement des Auberges du cœur du Québec
177.	Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec
178.	Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
179.	Regroupement Loisir et Sport du Québec
180.	Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
181.	Renaissance Capital inc.
182.	Réseau Capital
183.	Réseau communautaire en santé mentale
184.	Réseau de coopération des entreprises d'économie sociale en aide à domicile
185.	Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec
186.	Réseau du sport étudiant du Québec
187.	Réseau FADOQ
188.	Réseau québécois de l'action communautaire autonome
189.	Restaurants Canada
190.	Retraite Québec
191.	Revenu Québec
192.	Richter S.E.N.C.R.L.
193.	Ryan Affaires publiques
194.	Secrétariat à la Capitale-Nationale
195.	Secrétariat à la jeunesse
196.	Société de développement des entreprises culturelles
197.	Société des établissements du Québec
198.	Société d'habitation du Québec
199.	Société du Plan Nord
200.	Société québécoise de la déficience intellectuelle
201.	Sport'Aide
202.	Sports Québec
203.	Synchronex
204.	Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec
205.	Table nationale des corporations de développement communautaire
206.	Table ronde provinciale sur l'emploi
207.	Tact Intelligence-Conseil
208.	TC Transcontinental
209.	Télé-Québec
210.	Teneo
211.	Tesla Motors Canada
212.	Trajectoire Québec
213.	Transition énergétique Québec
214.	Union des municipalités du Québec
215.	Union des producteurs agricoles
216.	Union étudiante du Québec
217.	Université Bishop's
218.	Université Concordia
219.	Université de Montréal
220.	Université de Sherbrooke
221.	Université du Québec

**Q-7** Liste des organismes et des personnes présentes lors du huis clos du Budget 2020-2021.

<b>222.</b>	Université du Québec à Montréal
<b>223.</b>	Université du Québec à Trois-Rivières
<b>224.</b>	Université Laval
<b>225.</b>	Université McGill
<b>226.</b>	Université TÉLUQ
<b>227.</b>	Vérificateur général du Québec
<b>228.</b>	Ville de Laval
<b>229.</b>	Ville de Lévis
<b>230.</b>	Ville de Longueuil
<b>231.</b>	Ville de Montréal
<b>232.</b>	Ville de Québec
<b>233.</b>	Vivre en Ville

**Q-8** Concernant le surplus de l'année 2019-2020, fournir la part du surplus imputable à des revenus et à des dépenses récurrentes, et la part imputable à des revenus et à des dépenses non récurrentes. Pour les non récurrents, identifier et chiffrer les dépenses.

### **ÉVOLUTION DU SOLDE BUDGÉTAIRE EN 2019-2020**

- Pour 2019-2020, le solde budgétaire s'élève à 3,0 G\$, une révision à la hausse de 1,1 G\$ depuis le budget de mars dernier.
  - Cette révision est attribuable principalement à une situation budgétaire toujours favorable avant le début de la crise sanitaire.
- Les révisions de la situation économique et budgétaire, totalisant 1,4 G\$, s'expliquent en grande partie par :
  - des coûts moindres de près de 400 M\$ en éducation;
  - un rythme de réalisation de projets inférieur d'environ 700 M\$.
- Ces résultats présentés dans le portrait de la situation économique et financière sont estimés à partir d'informations préliminaires et partielles.
- Le gouvernement aura l'occasion de présenter un portrait plus précis des résultats pour 2019-2020 au cours de l'automne, lors du dépôt des comptes publics.

### **ÉVOLUTION DU SOLDE BUDGÉTAIRE – 2019-2020**

(en millions de dollars)

	<b>2019-2020</b>
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE – MARS 2020</b>	<b>1 900</b>
Situation économique et budgétaire	1 370
Actions pour gérer la crise sanitaire et soutenir l'économie	-307
<b>Total des révisions</b>	<b>1 063</b>
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE – JUIN 2020</b>	<b>2 963</b>

**Q-8** Concernant le surplus de l'année 2019-2020, fournir la part du surplus imputable à des revenus et à des dépenses récurrentes, et la part imputable à des revenus et à des dépenses non récurrentes. Pour les non récurrents, identifier et chiffrer les dépenses.

### INFORMATIONS ADDITIONNELLES

- Depuis mars 2020, la baisse de l'activité économique provoquée par les mesures de confinement temporaire a entraîné une détérioration importante du cadre financier de 4,6 G\$ en 2020-2021.
  - Au cours des prochains mois, l'économie du Québec se relèvera progressivement avec la reprise graduelle des activités économiques.
- La baisse de 8,1 G\$ aux revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement s'explique par la baisse des assiettes fiscales de l'impôt des particuliers, des impôts des sociétés et de la taxe de vente en raison de la baisse de l'activité économique provoquée par les mesures de confinement.
- La baisse de 1,5 G\$ aux entreprises du gouvernement s'explique principalement par la fermeture des installations de Loto-Québec, ainsi que par la diminution de la consommation d'électricité dans les secteurs commercial et industriel.
- La hausse de 4,1 G\$ aux transferts fédéraux résulte notamment de transferts ponctuels annoncés par le gouvernement fédéral dans le contexte d'une relance économique sécuritaire.
- La baisse des dépenses de portefeuilles de 0,8 G\$ s'explique principalement par le ralentissement de certaines activités gouvernementales depuis le début de l'année, provoqué par la réaction à la crise.
- Le gouvernement aura l'occasion de présenter un portrait plus précis de la situation financière et économique découlant de la crise sanitaire au cours de l'automne 2020.
  - Une information plus juste sur le réel impact de la crise sanitaire ainsi qu'un portrait pluriannuel de la situation autant économique que budgétaire se traduiront par une meilleure estimation des déficits budgétaires attendus.

### RÉVISIONS AU CADRE FINANCIER DEPUIS MARS 2020

(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021
<b>SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE</b>		
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement		
– Revenus fiscaux	–218	–7 435
– Autres revenus	–74	–704
Sous-total	–292	–8 139
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	–138	–1 498
Sous-total – Revenus autonomes	–430	–9 637
Transferts fédéraux	61	4 089
<b>Sous-total – Revenus</b>	<b>–369</b>	<b>–5 548</b>
Dépenses de portefeuilles	1 515	820
Service de la dette	197	–38
<b>Sous-total – Dépenses</b>	<b>1 712</b>	<b>782</b>
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	27	162
<b>TOTAL DES RÉVISIONS À LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE</b>	<b>1 370</b>	<b>–4 604</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

**Q-9** Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour 2019-2020.

### Historique de la politique de placement du FARR

	1 juil. 2015	1 janv. 2016	1 juil. 2016	1 janv. 2017	1 janv. 2019	1 janv. 2020
Valeurs à court terme	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Obligations	28,8%	28,8%	28,5%	-	-	-
Taux	-	-	-	15,5%	15,0%	13,0%
Crédit	-	-	-	17,0%	17,0%	19,0%
Obligations à long terme	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Obligations à rendement réel	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dettes immobilières	6,0%	5,0%	4,0%	-	-	-
<b>Total - Titres à revenu fixe</b>	<b>35,8%</b>	<b>34,8%</b>	<b>33,5%</b>	<b>33,5%</b>	<b>33,0%</b>	<b>33,0%</b>
Infrastructures	5,5%	6,0%	6,5%	6,5%	7,0%	8,0%
Immeubles	11,0%	11,0%	11,5%	11,5%	12,0%	12,0%
<b>Total - Actifs réels</b>	<b>16,5%</b>	<b>17,0%</b>	<b>18,0%</b>	<b>18,0%</b>	<b>19,0%</b>	<b>20,0%</b>
Actions canadiennes	11,3%	-	-	-	-	-
Actions américaines	4,5%	-	-	-	-	-
Actions étrangères	4,5%	-	-	-	-	-
Actions des marchés en émergence	5,0%	-	-	-	-	-
Actions Qualité mondiale	10,5%	-	-	-	-	-
Marchés boursiers	-	35,8%	35,5%	35,5%	35,0%	32,5%
Placements privés	12,0%	12,5%	13,0%	13,0%	13,0%	14,5%
<b>Total - Actions</b>	<b>47,8%</b>	<b>48,3%</b>	<b>48,5%</b>	<b>48,5%</b>	<b>48,0%</b>	<b>47,0%</b>
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

**Notes** : La Caisse de dépôt et placement du Québec effectue des changements aux portefeuilles spécialisés de temps à autre.

2016 : Les portefeuilles de marchés boursiers sont regroupés

2017 : Les portefeuilles "Obligations" et "Dettes immobilières" sont regroupés pour former les deux nouveaux portefeuilles "Taux" et "Crédit"

**Q-9** Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour 2019-2020.

Dans les tableaux suivants, les rendements sont annualisés sur les périodes de plus d'un an.

**Rendements du portefeuille Taux et écart avec l'indice de référence**  
(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2019	Rend.	4,81	3,57	2,97	s.o.						
	Écart	(0,41)	(0,07)	0,09	s.o.						
2018	Rend.	2,34	2,06	s.o.							
	Écart	0,27	0,34	s.o.							
2017	Rend.	1,77	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.		
	Écart	0,40	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.		

**Rendements du portefeuille Crédit et écart avec l'indice de référence**  
(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2019	Rend.	10,92	6,50	6,04	s.o.						
	Écart	1,65	1,81	1,59	s.o.						
2018	Rend.	2,25	3,69	s.o.							
	Écart	1,96	1,55	s.o.							
2017	Rend.	5,14	s.o.								
	Écart	1,13	s.o.								

**Rendements du portefeuille Valeurs à court terme et écart avec l'indice de référence**  
(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2019	Rend.	1,73	1,62	1,29	1,10	1,03	1,02	1,03	1,04	1,04	1,00
	Écart	0,08	0,11	0,10	0,08	0,08	0,09	0,08	0,08	0,08	0,08
2018	Rend.	1,51	1,08	0,89	0,85	0,88	0,91	0,94	0,95	0,92	
	Écart	0,14	0,11	0,08	0,08	0,09	0,08	0,08	0,08	0,08	
2017	Rend.	0,64	0,58	0,63	0,73	0,79	0,84	0,87	0,85		
	Écart	0,09	0,05	0,06	0,07	0,07	0,07	0,07	0,08		
2016	Rend.	0,52	0,63	0,75	0,83	0,88	0,91	0,88			
	Écart	0,01	0,05	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07			
2015	Rend.	0,73	0,87	0,94	0,97	0,99	0,93				
	Écart	0,10	0,10	0,09	0,08	0,08	0,09				
2014	Rend.	1,01	1,04	1,05	1,06	0,98					
	Écart	0,10	0,08	0,08	0,07	0,08					
2013	Rend.	1,07	1,07	1,07	0,97						
	Écart	0,06	0,06	0,06	0,08						
2012	Rend.	1,08	1,07	0,93							
	Écart	0,07	0,07	0,08							
2011	Rend.	1,06	0,86								
	Écart	0,06	0,09								
2010	Rend.	0,65									
	Écart	0,12									

**Q-9** Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour 2019-2020.

**Rendements du portefeuille Immeubles et écart avec l'indice de référence**  
(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2019	Rend.	(2,75)	2,37	4,23	5,73	7,15	7,61	8,65	9,11	9,32	9,72
	Écart	(4,20)	(4,22)	(2,89)	(1,42)	(1,60)	(1,53)	(1,39)	(1,31)	(1,67)	(1,33)
2018	Rend.	7,76	7,90	8,71	9,78	9,81	10,67	10,92	10,93	11,20	
	Écart	(4,24)	(2,16)	(0,41)	(0,88)	(0,93)	(0,86)	(0,85)	(1,32)	(0,97)	
2017	Rend.	8,05	9,19	10,47	10,33	11,26	11,46	11,39	11,64		
	Écart	(0,12)	1,49	0,25	(0,10)	(0,18)	(0,27)	(0,89)	(0,55)		
2016	Rend.	10,35	11,69	11,10	12,08	12,15	11,95	12,16			
	Écart	3,10	0,44	(0,09)	(0,19)	(0,30)	(1,02)	(0,61)			
2015	Rend.	13,05	11,48	12,66	12,60	12,27	12,46				
	Écart	(2,35)	(1,75)	(1,34)	(1,19)	(1,88)	(1,26)				
2014	Rend.	9,93	12,47	12,45	12,08	12,35					
	Écart	(1,16)	(0,83)	(0,81)	(1,77)	(1,04)					
2013	Rend.	15,06	13,74	12,81	12,96						
	Écart	(0,49)	(0,63)	(1,98)	(1,01)						
2012	Rend.	12,43	11,69	12,27							
	Écart	(0,75)	(2,70)	(1,18)							
2011	Rend.	10,96	12,19								
	Écart	(4,66)	(1,40)								
2010	Rend.	13,42									
	Écart	1,84									

**Rendements du portefeuille Infrastructures et écart avec l'indice de référence**  
(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2019	Rend.	7,11	9,12	9,46	9,86	9,20	9,86	9,97	9,82	11,24	12,58
	Écart	(10,64)	(2,87)	(2,02)	(1,44)	1,38	(0,12)	(1,74)	(2,30)	(0,94)	0,49
2018	Rend.	11,16	10,65	10,80	9,73	10,42	10,45	10,21	11,76	13,20	
	Écart	4,65	2,18	1,56	4,26	1,93	(0,28)	(1,12)	0,26	1,73	
2017	Rend.	10,15	10,62	9,26	10,24	10,31	10,05	11,85	13,46		
	Écart	(0,32)	(0,01)	4,14	1,24	(1,28)	(2,10)	(0,38)	1,35		
2016	Rend.	11,08	8,82	10,27	10,35	10,03	12,14	13,94			
	Écart	0,29	6,27	1,76	(1,52)	(2,46)	(0,39)	1,59			
2015	Rend.	6,59	9,86	10,11	9,77	12,35	14,43				
	Écart	11,68	2,47	(2,13)	(3,16)	(0,53)	1,82				
2014	Rend.	13,23	11,91	10,85	13,83	16,06					
	Écart	(8,27)	(10,14)	(8,81)	(4,04)	(0,47)					
2013	Rend.	10,62	9,68	14,04	16,78						
	Écart	(12,01)	(9,07)	(2,66)	1,46						
2012	Rend.	8,74	15,79	18,91							
	Écart	(6,26)	1,94	5,93							
2011	Rend.	23,28	24,35								
	Écart	10,59	12,36								
2010	Rend.	25,42									
	Écart	14,13									

**Q-9** Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour 2019-2020.

**Rendements du portefeuille Marchés boursiers et écart avec l'indice de référence**  
(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2019	Rend.	17,16	7,76	9,71	9,63	9,93	10,67	12,39	12,31	9,93	10,14
	Écart	(0,87)	0,50	0,19	0,62	1,29	1,53	1,51	1,29	1,00	0,84
2018	Rend.	(0,90)	6,16	7,23	8,19	9,41	11,62	11,63	9,05	9,39	
	Écart	1,65	0,67	1,07	1,78	1,97	1,88	1,58	1,22	1,02	
2017	Rend.	13,73	11,54	11,40	12,15	14,30	13,86	10,56	10,75		
	Écart	(0,48)	0,74	1,83	2,06	1,93	1,57	1,15	0,93		
2016	Rend.	9,40	10,25	11,63	14,45	13,89	10,04	10,33			
	Écart	1,89	2,93	2,87	2,53	1,97	1,41	1,12			
2015	Rend.	11,12	12,77	16,18	15,05	10,16	10,49				
	Écart	3,97	3,38	2,75	2,00	1,31	0,99				
2014	Rend.	14,45	18,80	16,38	9,93	10,36					
	Écart	2,76	2,09	1,30	0,64	0,39					
2013	Rend.	23,31	17,36	8,46	9,36						
	Écart	1,37	0,54	(0,03)	(0,19)						
2012	Rend.	11,71	1,72	5,07							
	Écart	(0,22)	(0,62)	(0,63)							
2011	Rend.	(7,37)	1,91								
	Écart	(0,94)	(0,82)								
2010	Rend.	12,11									
	Écart	(0,66)									

**Rendements du portefeuille Placements privés et écart avec l'indice de référence**  
(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2019	Rend.	10,47	13,51	13,34	13,51	12,47	12,41	13,43	13,45	12,72	14,05
	Écart	(1,34)	3,25	3,01	3,57	3,73	3,05	2,25	1,91	1,65	3,92
2018	Rend.	16,63	14,81	14,54	12,97	12,81	13,93	13,88	13,00	14,45	
	Écart	7,90	5,21	5,22	4,99	3,93	2,85	2,38	2,03	4,51	
2017	Rend.	13,01	13,51	11,78	11,87	13,39	13,43	12,49	14,18		
	Écart	2,53	3,90	4,04	2,95	1,84	1,46	1,20	4,09		
2016	Rend.	14,01	11,17	11,49	13,49	13,51	12,41	14,35			
	Écart	5,26	4,78	3,09	1,67	1,24	0,97	4,32			
2015	Rend.	8,39	10,25	13,31	13,39	12,09	14,41				
	Écart	4,32	2,03	0,46	0,22	0,11	4,16				
2014	Rend.	12,15	15,86	15,10	13,03	15,65					
	Écart	(0,40)	(1,67)	(1,27)	(1,01)	4,12					
2013	Rend.	19,69	16,61	13,33	16,54						
	Écart	(3,03)	(1,72)	(1,22)	5,27						
2012	Rend.	13,60	10,28	15,51							
	Écart	(0,50)	(0,40)	7,81							
2011	Rend.	7,05	16,48								
	Écart	(0,30)	11,84								
2010	Rend.	26,73									
	Écart	24,74									

**Q-10** Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds des Générations incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier.

### Historique de la politique de placement du Fonds des générations

	1 juil. 2015	1 janv. 2016	1 juil. 2016	1 janv. 2017	1 juil. 2017	1 janv. 2018	1 déc. 2018	1 mars 2019	1 avr. 2019	1 juil. 2019	1 janv. 2020
Valeurs à court terme	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Obligations	34,0%	34,0%	33,5%	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux	-	-	-	18,0%	18,0%	17,5%	15,0%	12,5%	10,5%	10,5%	11,0%
Crédit	-	-	-	19,5%	19,0%	19,0%	16,5%	13,5%	11,5%	11,7%	12,2%
Obligations à long terme	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Obligations à rendement réel	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dettes immobilières	6,0%	5,0%	4,0%	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total - Titres à revenu fixe</b>	<b>41,0%</b>	<b>40,0%</b>	<b>38,5%</b>	<b>38,5%</b>	<b>38,0%</b>	<b>37,5%</b>	<b>32,5%</b>	<b>27,0%</b>	<b>23,0%</b>	<b>23,2%</b>	<b>24,2%</b>
Infrastructures	5,0%	5,5%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%	8,0%	10,5%	12,0%	12,2%	12,1%
Immeubles	9,5%	9,5%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	12,5%	16,5%	19,0%	18,4%	17,1%
<b>Total - Actifs réels</b>	<b>14,5%</b>	<b>15,0%</b>	<b>16,0%</b>	<b>16,0%</b>	<b>16,0%</b>	<b>16,0%</b>	<b>20,5%</b>	<b>27,0%</b>	<b>31,0%</b>	<b>30,6%</b>	<b>29,2%</b>
Actions canadiennes	10,0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions américaines	5,0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions étrangères	4,5%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions des marchés en émergence	5,0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions Qualité mondiale	10,0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés boursiers	-	34,5%	34,5%	34,5%	34,5%	34,5%	31,5%	25,5%	22,0%	22,2%	23,3%
Placements privés	10,0%	10,5%	11,0%	11,0%	11,5%	12,0%	15,5%	20,5%	24,0%	24,0%	23,3%
<b>Total - Actions</b>	<b>44,5%</b>	<b>45,0%</b>	<b>45,5%</b>	<b>45,5%</b>	<b>46,0%</b>	<b>46,5%</b>	<b>47,0%</b>	<b>46,0%</b>	<b>46,0%</b>	<b>46,2%</b>	<b>46,6%</b>
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>										

**Notes** : La Caisse de dépôt et placement du Québec effectue des changements aux portefeuilles spécialisés de temps à autre.

2016 : Les portefeuilles de marchés boursiers sont regroupés

2017 : Les portefeuilles "Obligations" et "Dettes immobilières" sont regroupés pour former les deux nouveaux portefeuilles "Taux" et "Crédit"

Décembre 2018, mars et avril 2019 : La politique de placement a été ajustée, en collaboration avec la Caisse, pour tenir compte des retraits de ce fonds pour l'accélération du remboursement de la dette.

**Q-10** Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds des Générations incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier.

Dans les tableaux suivants, les rendements sont annualisés sur les périodes de plus d'un an.

**Rendements du portefeuille Taux et écart avec l'indice de référence**  
(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2019	Rend.	4,81	3,57	2,97	s.o.						
	Écart	(0,41)	(0,07)	0,09	s.o.						
2018	Rend.	2,34	2,06	s.o.							
	Écart	0,27	0,34	s.o.							
2017	Rend.	1,77	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.		
	Écart	0,40	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.		

**Rendements du portefeuille Crédit et écart avec l'indice de référence**  
(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2019	Rend.	10,92	6,50	6,04	s.o.						
	Écart	1,65	1,81	1,59	s.o.						
2018	Rend.	2,25	3,69	s.o.							
	Écart	1,96	1,55	s.o.							
2017	Rend.	5,14	s.o.								
	Écart	1,13	s.o.								

**Rendements du portefeuille Valeurs à court terme et écart avec l'indice de référence**  
(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2019	Rend.	1,73	1,62	1,29	1,10	1,03	1,02	1,03	1,04	1,04	1,00
	Écart	0,08	0,11	0,10	0,08	0,08	0,09	0,08	0,08	0,08	0,08
2018	Rend.	1,51	1,08	0,89	0,85	0,88	0,91	0,94	0,95	0,92	
	Écart	0,14	0,11	0,08	0,08	0,09	0,08	0,08	0,08	0,08	
2017	Rend.	0,64	0,58	0,63	0,73	0,79	0,84	0,87	0,85		
	Écart	0,09	0,05	0,06	0,07	0,07	0,07	0,07	0,08		
2016	Rend.	0,52	0,63	0,75	0,83	0,88	0,91	0,88			
	Écart	0,01	0,05	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07			
2015	Rend.	0,73	0,87	0,94	0,97	0,99	0,93				
	Écart	0,10	0,10	0,09	0,08	0,08	0,09				
2014	Rend.	1,01	1,04	1,05	1,06	0,98					
	Écart	0,10	0,08	0,08	0,07	0,08					
2013	Rend.	1,07	1,07	1,07	0,97						
	Écart	0,06	0,06	0,06	0,08						
2012	Rend.	1,08	1,07	0,93							
	Écart	0,07	0,07	0,08							
2011	Rend.	1,06	0,86								
	Écart	0,06	0,09								
2010	Rend.	0,65									
	Écart	0,12									

**Q-10** Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds des Générations incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier.

**Rendements du portefeuille Immeubles et écart avec l'indice de référence**  
(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2019	Rend.	(2,75)	2,37	4,23	5,73	7,15	7,61	8,65	9,11	9,32	9,72
	Écart	(4,20)	(4,22)	(2,89)	(1,42)	(1,60)	(1,53)	(1,39)	(1,31)	(1,67)	(1,33)
2018	Rend.	7,76	7,90	8,71	9,78	9,81	10,67	10,92	10,93	11,20	
	Écart	(4,24)	(2,16)	(0,41)	(0,88)	(0,93)	(0,86)	(0,85)	(1,32)	(0,97)	
2017	Rend.	8,05	9,19	10,47	10,33	11,26	11,46	11,39	11,64		
	Écart	(0,12)	1,49	0,25	(0,10)	(0,18)	(0,27)	(0,89)	(0,55)		
2016	Rend.	10,35	11,69	11,10	12,08	12,15	11,95	12,16			
	Écart	3,10	0,44	(0,09)	(0,19)	(0,30)	(1,02)	(0,61)			
2015	Rend.	13,05	11,48	12,66	12,60	12,27	12,46				
	Écart	(2,35)	(1,75)	(1,34)	(1,19)	(1,88)	(1,26)				
2014	Rend.	9,93	12,47	12,45	12,08	12,35					
	Écart	(1,16)	(0,83)	(0,81)	(1,77)	(1,04)					
2013	Rend.	15,06	13,74	12,81	12,96						
	Écart	(0,49)	(0,63)	(1,98)	(1,01)						
2012	Rend.	12,43	11,69	12,27							
	Écart	(0,75)	(2,70)	(1,18)							
2011	Rend.	10,96	12,19								
	Écart	(4,66)	(1,40)								
2010	Rend.	13,42									
	Écart	1,84									

**Rendements du portefeuille Infrastructures et écart avec l'indice de référence**  
(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2019	Rend.	7,11	9,12	9,46	9,86	9,20	9,86	9,97	9,82	11,24	12,58
	Écart	(10,64)	(2,87)	(2,02)	(1,44)	1,38	(0,12)	(1,74)	(2,30)	(0,94)	0,49
2018	Rend.	11,16	10,65	10,80	9,73	10,42	10,45	10,21	11,76	13,20	
	Écart	4,65	2,18	1,56	4,26	1,93	(0,28)	(1,12)	0,26	1,73	
2017	Rend.	10,15	10,62	9,26	10,24	10,31	10,05	11,85	13,46		
	Écart	(0,32)	(0,01)	4,14	1,24	(1,28)	(2,10)	(0,38)	1,35		
2016	Rend.	11,08	8,82	10,27	10,35	10,03	12,14	13,94			
	Écart	0,29	6,27	1,76	(1,52)	(2,46)	(0,39)	1,59			
2015	Rend.	6,59	9,86	10,11	9,77	12,35	14,43				
	Écart	11,68	2,47	(2,13)	(3,16)	(0,53)	1,82				
2014	Rend.	13,23	11,91	10,85	13,83	16,06					
	Écart	(8,27)	(10,14)	(8,81)	(4,04)	(0,47)					
2013	Rend.	10,62	9,68	14,04	16,78						
	Écart	(12,01)	(9,07)	(2,66)	1,46						
2012	Rend.	8,74	15,79	18,91							
	Écart	(6,26)	1,94	5,93							
2011	Rend.	23,28	24,35								
	Écart	10,59	12,36								
2010	Rend.	25,42									
	Écart	14,13									

**Q-10** Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds des Générations incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier.

**Rendements du portefeuille Marchés boursiers et écart avec l'indice de référence**  
(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2019	Rend.	17,16	7,76	9,71	9,63	10,07	10,79	12,68	12,63	10,34	10,55
	Écart	(0,87)	0,50	0,19	0,62	1,27	1,50	1,48	1,28	1,02	0,88
2018	Rend.	(0,90)	6,16	7,23	8,37	9,56	11,95	11,99	9,52	9,84	
	Écart	1,65	0,67	1,07	1,76	1,94	1,84	1,57	1,24	1,06	
2017	Rend.	13,73	11,54	11,65	12,34	14,71	14,30	11,09	11,26		
	Écart	(0,48)	0,74	1,80	2,01	1,89	1,55	1,17	0,98		
2016	Rend.	9,40	10,62	11,88	14,95	14,42	10,66	10,92			
	Écart	1,89	2,89	2,82	2,48	1,95	1,44	1,18			
2015	Rend.	11,86	13,14	16,87	15,71	10,91	11,17				
	Écart	3,89	3,30	2,68	1,97	1,35	1,05				
2014	Rend.	14,44	19,46	17,02	10,68	11,04					
	Écart	2,68	2,03	1,29	0,71	0,48					
2013	Rend.	24,70	18,33	9,45	10,20						
	Écart	1,31	0,57	0,07	(0,05)						
2012	Rend.	12,29	2,54	5,76							
	Écart	(0,11)	(0,44)	(0,44)							
2011	Rend.	(6,36)	2,63								
	Écart	(0,72)	(0,59)								
2010	Rend.	12,49									
	Écart	(0,44)									

**Rendements du portefeuille Placements privés et écart avec l'indice de référence**  
(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2019	Rend.	10,47	13,51	13,34	13,51	12,47	12,41	13,43	13,45	12,72	14,05
	Écart	(1,34)	3,25	3,01	3,57	3,73	3,05	2,25	1,91	1,65	3,92
2018	Rend.	16,63	14,81	14,54	12,97	12,81	13,93	13,88	13,00	14,45	
	Écart	7,90	5,21	5,22	4,99	3,93	2,85	2,38	2,03	4,51	
2017	Rend.	13,01	13,51	11,78	11,87	13,39	13,43	12,49	14,18		
	Écart	2,53	3,90	4,04	2,95	1,84	1,46	1,20	4,09		
2016	Rend.	14,01	11,17	11,49	13,49	13,51	12,41	14,35			
	Écart	5,26	4,78	3,09	1,67	1,24	0,97	4,32			
2015	Rend.	8,39	10,25	13,31	13,39	12,09	14,41				
	Écart	4,32	2,03	0,46	0,22	0,11	4,16				
2014	Rend.	12,15	15,86	15,10	13,03	15,65					
	Écart	(0,40)	(1,67)	(1,27)	(1,01)	4,12					
2013	Rend.	19,69	16,61	13,33	16,54						
	Écart	(3,03)	(1,72)	(1,22)	5,27						
2012	Rend.	13,60	10,28	15,51							
	Écart	(0,50)	(0,40)	7,81							
2011	Rend.	7,05	16,48								
	Écart	(0,30)	11,84								
2010	Rend.	26,73									
	Écart	24,74									

**Q-11** Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le RRQ incluant les rendements, les rendements attendus et les proportions, investis dans chaque catégorie d'actif financier.

*Le Ministère a acheminé cette question à la Caisse de dépôt et placement.*

**Q-12** La politique de placement détaillée du Ministère des Finances à l'égard du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) pour les années 2019-2020 et 2020-2021, ainsi que tous les changements apportés à cette politique.

*Consultez la réponse de la question 9 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-13** La politique de placement détaillée du Ministère des Finances à l'égard du Fonds des Générations pour 2019-2020, ainsi que tous les changements envisagés. Le cas échéant, fournir les analyses qui ont mené aux changements.

*Consultez la réponse de la question 10 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-14 Copie des documents, notes, études ou analyses concernant la contribution d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord et prévisions pour 2020-2021.**

*Consultez la réponse de la question 15 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-15 Copie des documents, notes, études ou analyses concernant les indicateurs utilisés pour fixer la contribution d'Hydro-Québec à ce fonds, à compter de 2020-2021 et pour les années subséquentes.**

Le budget 2011-2012 (page E.28) avait annoncé que la contribution annuelle d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord serait de 10 M\$.

À cet effet, la Loi instituant le Fonds du Plan Nord (chapitre F-3.2.1.1.1) prévoit, à son article 5, qu'Hydro-Québec verse annuellement au fonds consolidé du revenu, dans les 30 jours suivant la fin de son exercice financier<sup>1</sup>, une somme de 10 M\$ et que cette somme est portée au crédit du Fonds du Plan Nord.

Art. 5 de la Loi sur le Fonds du Plan Nord :

*Hydro-Québec verse annuellement au fonds consolidé du revenu, dans les 30 jours suivant la fin de son exercice financier, une somme de 10 000 000 \$.*

*Cette somme est portée au crédit du fonds. La somme devant être versée annuellement par Hydro-Québec à compter de l'année 2017 est fixée par le gouvernement.*

*(2011), c. 18, ann. I, a. 5, a. 17; 2011, c. 18, ann. I, a. 5.*

Ainsi, en fonction du paragraphe 2 de l'article 5 de cette Loi, la contribution d'Hydro-Québec est fixée annuellement par décret depuis l'année 2017.

Le budget 2016-2017 a prévu une révision à la hausse de la contribution annuelle d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord, portant celle-ci de 10 M\$ à 15 M\$. Cette contribution additionnelle de 5 M\$ par année est mise à la disposition de la Société du Plan Nord afin de soutenir la réalisation de projets d'investissement sur le territoire du Plan Nord.

Les décrets numéros 1286-2017 du 20 décembre 2017, 1472-2018 du 19 décembre 2018 et 1230-2019 du 11 décembre 2019 ont fixé la somme à être versée par Hydro-Québec au crédit du Fonds du Plan Nord à 15 M\$ annuellement respectivement pour les années 2017-2018 à 2019-2020. Les versements ont été respectivement effectués aux mois de janvier 2018, 2019 et 2020.

Pour l'année financière 2020-2021, il est prévu qu'une contribution de 15 M\$ soit versée par Hydro-Québec en janvier 2021 et portée au crédit du Fonds du Plan Nord.

La compensation annuelle prévue pour les années subséquentes est de 15 M\$.

---

<sup>1</sup> L'exercice financier d'Hydro-Québec se termine le 31 décembre de chaque année.

**Q-16** Ventilation détaillée, par mois, des dépenses effectuées à même le Fonds du Plan Nord, et les prévisions pour 2020-2021. Liste des projets et des investissements annoncés et financés, en totalité ou en partie, par le Fonds.

**VENTILATION, DÉTAILLÉE PAR MOIS, DES DÉPENSES EFFECTUÉES À MÊME LE FONDS DU PLAN NORD EN 2018-2019**  
(en dollars)

Mois	Fonctionnement	Moins-value sur placement de portefeuille	Transfert	Service de la dette <sup>(1)</sup>	Total
Avril	—	—	—	—	—
Mai	—	—	2 381 666	—	2 381 666
Juin	1 101	—	1 746 784	—	1 747 885
Juillet	—	—	702 308	—	702 308
Août	—	—	3 335 659	—	3 335 659
Septembre	—	—	4 051 712	—	4 051 713
Octobre	—	—	16 574 044	—	16 574 044
Novembre	—	—	893 707	—	893 707
Décembre	—	—	5 605 851	2 367 184	7 973 035
Janvier	—	—	663 418	—	663 418
Février	—	—	1 752 725	—	1 752 725
Mars	104 835	41 574 554	42 186 771	—	83 866 160
<b>TOTAL</b>	<b>105 936</b>	<b>41 574 554</b>	<b>79 894 645</b>	<b>2 367 184</b>	<b>123 942 319</b>

(1) Le décaissement attribuable au service de la dette tient compte de 12 mois d'intérêts cumulés à payer.

**VENTILATION, DÉTAILLÉE PAR MOIS, DES DÉPENSES PRÉLIMINAIRES DU FONDS DU PLAN NORD POUR 2019-2020**

(en dollars)

Mois	Fonctionnement	Moins-value sur placement de portefeuille	Transfert	Service de la dette <sup>(1)</sup>	Total
Avril	—	—	—	—	—
Mai	—	—	—	—	—
Juin	1 299	—	2 370 917	—	2 372 216
Juillet	—	—	820 611	—	820 611
Août	—	—	966 669	—	966 669
Septembre	—	—	4 708 485	—	4 708 485
Octobre	—	—	443 550	—	443 550
Novembre	—	—	1 331 746	—	1 331 746
Décembre	—	—	4 345 486	1 808 800	6 154 286
Janvier	—	—	1 633 246	—	1 633 246
Février	—	—	829 009	—	829 009
Mars	108 201	—	68 358 281	—	68 466 482
<b>TOTAL</b>	<b>109 500</b>	<b>—</b>	<b>85 808 000</b>	<b>1 808 800</b>	<b>87 726 300</b>

Note : Les dépenses préliminaires pour 2019-2020 correspondent aux prévisions présentées au budget de dépenses 2020-2021.

(1) Le décaissement attribuable au service de la dette tient compte de 12 mois d'intérêts cumulés à payer.

En ce qui concerne la liste des projets et des investissements annoncés et financés en totalité ou en partie par le Fonds du Plan Nord, veuillez-vous référer à la Société du Plan Nord.

**Q-17** Ventilation détaillée des revenus du Fonds du Plan Nord; prévisions pour 2020-2021

**VENTILATION DÉTAILLÉE ANNUELLE DES REVENUS DU FONDS DU PLAN NORD;  
PRÉVISIONS POUR 2020-2021**  
(en millions de dollars)

<b>Catégories de revenus</b>	<b>2019- 2020<sup>(1)</sup></b>	<b>2020- 2021<sup>(2)</sup></b>
Dotation annuelle	79,0	79,0
Contribution d'Hydro-Québec	15,0	15,0
Contribution du ministère	—	—
Autres revenus <sup>(3)</sup>	1,5	0,2
<b>TOTAL – Revenus</b>	<b>95,5</b>	<b>94,2</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Données préliminaires.

(2) Données prévisionnelles.

(3) Incluent les revenus de placement du Fonds du Plan Nord.

**Q-18** Pour le gouvernement, évolution du coût d'emprunt moyen pondéré, ventilé par catégorie de dette.

## **COÛT DES NOUVEAUX EMPRUNTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

(en pourcentage, sur la base de l'année civile)

	<b>Coût des nouveaux emprunts<sup>(1)</sup></b>
2000	6,5
2001	6,1
2002	5,8
2003	5,2
2004	5,0
2005	4,5
2006	4,6
2007	4,7
2008	4,5
2009	4,4
2010	4,1
2011	3,7
2012	3,0
2013	3,3
2014	3,2
2015	2,4
2016	2,2
2017	2,5
2018	2,9
2019	2,3

(1) Le coût d'emprunt du gouvernement correspond au taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.  
Source : PC-Bond.

**Q-19** Pour chacune des dépenses fiscales aux individus, indiquer le nombre de contribuables ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal.

Le document *Dépenses fiscales*, édition 2019 présente le coût et la clientèle de l'ensemble des mesures fiscales aux individus. Les dépenses fiscales sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/depenses-fiscales/index.asp>.

**Q-20** Pour chacune des dépenses fiscales aux entreprises, indiquer le nombre de sociétés ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal.

## **NOMBRE DE DÉCLARATIONS LIÉES AUX DÉPENSES FISCALES DU RÉGIME D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS**

En 2016, sauf indication contraire

### **IMPÔT SUR LE REVENU**

#### **Taux réduits, exemptions et exonérations**

▪ Taux réduit d'imposition pour les petites entreprises	162 334
▪ Taux réduit d'imposition pour les PME des secteurs primaire et manufacturier	4 161
▪ Inclusion partielle des gains en capital	50 472
▪ Exonération des organismes de bienfaisance enregistrés et des organismes sans but lucratif	n. d.
▪ Exonération de certains organismes publics	n. d.
▪ Non-imposition de certains crédits d'impôt	3 117 en 2014
▪ Congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle	d. c.
▪ Réserve libre d'impôt par les armateurs québécois	d. c.

#### **Déductions**

▪ Déductibilité des dons	22 789
▪ Déduction des pertes admissibles à l'égard d'un placement dans une entreprise	453
▪ Déductibilité des droits compensateurs et antidumping	n. d.
▪ Déductibilité des provisions pour tremblements de terre	d. c.
▪ Déduction additionnelle pour les frais de transport des PME éloignées	4 822
▪ Déduction pour les sociétés innovantes	—
▪ Déduction additionnelle de 100 % dans le calcul du revenu de l'employeur (transport en commun)	130

#### **Crédits d'impôt remboursables<sup>(1)</sup>**

##### **Encourager l'innovation**

###### *i) Recherche et développement*

▪ Recherche scientifique et développement expérimental <sup>(2)</sup> :	3 970
– salaire des chercheurs	3 939
– recherche universitaire	75
– autres <sup>(2)</sup>	63

###### *ii) Nouvelle économie*

▪ Design <sup>(2)</sup>	509
▪ Production de titres multimédias	165
▪ Projets novateurs réalisés dans un centre de développement des technologies de l'information	d. c. en 2014
▪ Cité du multimédia	d. c. en 2014
▪ Centre national des nouvelles technologies de Québec	d. c. en 2014
▪ Carrefours de la nouvelle économie <sup>(2)</sup>	d. c. en 2014
▪ Cité du commerce électronique	d. c. en 2014
▪ Centres de développement des biotechnologies	d. c. en 2014
▪ Développement des affaires électroniques <sup>(2)</sup>	
– crédit d'impôt remboursable	588
– crédit d'impôt non remboursable	444
▪ Grands projets de transformation numérique	d. c.
▪ Grands projets créateurs d'emplois	d. c.
▪ Intégration des technologies de l'information dans les PME des secteurs primaire, manufacturier et du commerce de gros et de détail	83

**Q-20** Pour chacune des dépenses fiscales aux entreprises, indiquer le nombre de sociétés ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal.

**NOMBRE DE DÉCLARATIONS LIÉES AUX DÉPENSES FISCALES DU RÉGIME D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS (suite)**

	<b>2016, sauf indication contraire</b>
<b>Favoriser l'investissement</b>	
<i>i) Régions</i>	
▪ Construction ou transformation de navires	d. c.
▪ Vallée de l'aluminium <sup>(2)</sup>	22
▪ Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec <sup>(2)</sup>	108
▪ Activités de transformation dans les régions ressources <sup>(2)</sup>	107
▪ Crédit d'impôt relatif aux ressources <sup>(2)</sup>	129
<i>ii) Secteur financier</i>	
▪ Exploitant d'un centre financier international <sup>(2)</sup>	
– crédit d'impôt remboursable	51
– crédit d'impôt non remboursable	26
▪ Nouvelle société de services financiers	10
▪ Embauche d'employés par une nouvelle société de services financiers	11
<i>iii) Sectoriel</i>	
▪ Investissement relatif au matériel de fabrication ou de transformation <sup>(3)</sup>	2 992
▪ Investissement relatif aux bâtiments utilisés dans le cadre d'activités de fabrication ou de transformation	d. c.
▪ Diversification des marchés des entreprises manufacturières québécoises	d. c.
▪ Zone de commerce international de Montréal à Mirabel :	
– salaires	d. c. en 2014
– contrats admissibles de courtage en douane	d. c. en 2014
– acquisition ou location de matériel admissible	d. c. en 2014
▪ Construction de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier	d. c. en 2014
▪ Remboursement des taxes foncières accordé aux producteurs forestiers	904
▪ Production d'éthanol au Québec	d. c.
▪ Production de biodiesel au Québec	—
▪ Production d'éthanol cellulosique au Québec	d. c.
▪ Production d'huile pyrolytique	—
▪ Modernisation de l'offre d'hébergement touristique	49
▪ Cabinets en assurance de dommages	148
<b>Promouvoir la culture</b>	
▪ Production cinématographique ou télévisuelle québécoise	526
▪ Services de production cinématographique	84
▪ Doublage de films	13
▪ Production d'enregistrements sonores	45
▪ Production de spectacles	117
▪ Production d'événements ou d'environnements multimédias	d. c.
▪ Édition de livres	93
▪ Appuyer la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite	—
▪ Soutenir la presse d'information écrite	—
<b>Soutenir la main-d'œuvre</b>	
▪ Formation de la main-d'œuvre dans les secteurs manufacturier, forestier et minier	80
▪ Stage en milieu de travail <sup>(2)</sup>	6 203
▪ Formation de travailleurs à l'emploi d'une PME	—
▪ Favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience dans les PME	—

**Q-20** Pour chacune des dépenses fiscales aux entreprises, indiquer le nombre de sociétés ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal.

**NOMBRE DE DÉCLARATIONS LIÉES AUX DÉPENSES FISCALES DU RÉGIME D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS (suite)**

**2016, sauf indication contraire**

**Autres crédits d'impôt**

▪ Frais d'émission d'actions lors d'un premier appel public à l'épargne dans le cadre du régime d'épargne-actions II	d. c.
▪ Services d'adaptation technologique	181
▪ Déclaration des pourboires	6 509
▪ Impôt payé par une fiducie pour l'environnement :	
– crédit d'impôt remboursable	d. c.
– crédit d'impôt non remboursable	d. c.
▪ Titulaires d'un permis de chauffeur ou de propriétaire de taxi	192
▪ Intérêts payés dans le cadre de la formule vendeur-prêteur	d. c.

**Reports**

▪ Frais relatifs aux ressources :	
– amortissement accéléré de frais canadiens d'exploration	n. d.
– amortissement accéléré de frais canadiens de mise en valeur	n. d.
▪ Frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada	n. d.
▪ Déduction au titre des dépenses de nature capital de R-D	n. d. en 2014
▪ Déductibilité des frais de détention de terrains	n. d.
▪ Règle sur les biens prêts à être mis en service	n. d.
▪ Imposition des gains en capital au moment de leur réalisation	n. d.
▪ Report de l'imposition d'une ristourne admissible	303
▪ Déduction immédiate des frais de publicité	n. d.
▪ Fiducie pour l'environnement	n. d.
▪ Report au moyen de la méthode de comptabilité fondée sur la facturation pour certains professionnels	n. d.
▪ Retenues sur les paiements échelonnés à des entrepreneurs	n. d.
▪ Secteur agriculture, pêche et forêts :	
– méthode de la comptabilité de caisse	n. d.
– souplesse dans la comptabilisation de l'inventaire	n. d.
▪ Étalement du revenu pour les producteurs forestiers	d. c.
▪ Amortissement accéléré :	
– amortissement bonifié	n. d.
– matériel de fabrication et de transformation	3 900
– pipelines	n. d.
– certains camions et tracteurs	n. d.
– biens utilisés pour la liquéfaction de gaz naturel	d. c.
▪ Déduction additionnelle de 85 % pour certains camions et tracteurs alimentés au gaz naturel liquéfié	d. c.
▪ Déduction additionnelle de 50 % pour un navire canadien	d. c.
▪ Déduction additionnelle de 60 % pour certains biens	—
▪ Déduction additionnelle permanente de 30 %	—
▪ Déduction pour rénovations ou transformations favorisant l'accessibilité à un édifice	d. c.

**TAXE SUR LE CAPITAL**

▪ Taux de 2 % pour les primes d'assurance de personnes	18 en 2015
--	------------

**FONDS DES SERVICES DE SANTÉ**

▪ Réduction de la cotisation au Fonds des services de santé pour favoriser l'embauche de travailleurs spécialisés dans les PME	386
▪ Réduction du taux de cotisation pour les PME des secteurs primaire et manufacturier	13 552

**Q-20** Pour chacune des dépenses fiscales aux entreprises, indiquer le nombre de sociétés ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal.

**NOMBRE DE DÉCLARATIONS LIÉES AUX DÉPENSES FISCALES DU RÉGIME  
D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS (fin)**

**2016, sauf indication contraire**

**CONGÉS FISCAUX**

▪ Centres financiers internationaux	d. c. en 2014
▪ Zone de commerce international de Montréal à Mirabel	d. c. en 2014
▪ Projets majeurs d'investissement	d. c. en 2015
▪ Grands projets d'investissement	d. c.

n. d. Données non disponibles.

d. c. Données confidentielles.

— La mesure ne s'applique pas en 2016.

(1) À l'exception du crédit d'impôt non remboursable pour le développement des affaires électroniques, du crédit d'impôt non remboursable pour l'exploitant d'un centre financier international (CFI) et du crédit d'impôt non remboursable relatif à l'impôt payé par une fiducie pour l'environnement.

(2) Cette mesure regroupe plus d'un crédit d'impôt ou plus d'un volet de crédit d'impôt, faisant en sorte qu'une société pourrait être dénombrée plus d'une fois.

(3) Ce crédit d'impôt est partiellement remboursable ou non remboursable lorsque l'entreprise a un capital versé, calculé sur une base consolidée, de plus de 250 M\$.

Note : Une entreprise peut bénéficier de plus d'une mesure fiscale, ainsi le nombre d'entreprises ne peut être additionné.

Sources : Revenu Québec et ministère des Finances.

**Q-21** Copie de tous études, analyses ou rapports sr l'impact de la consommation et le poids du fardeau fiscal sur l'économie.

- Les études ou analyses non publiées ne peuvent être communiquées puisqu'elles ont été produites à l'occasion de recommandations dans le cadre d'un processus décisionnel en cours.
- Ces documents sont de nature confidentielle au sens des articles 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

**Q-22** Évolution détaillée de chaque source de revenus qui compose les revenus autonomes du gouvernement en détaillant chacune des sources au maximum (exemple : pour les sociétés, donner, de façon distincte, la taxe sur le capital, la taxe sur la masse salariale, chacune des taxes spécifiques et compensatoires).

## REVENUS CONSOLIDÉS – ÉVOLUTION PAR SOURCE DE REVENUS

(en millions de dollars)

	2019-2020 <sup>P</sup>
<b>REVENUS AUTONOMES</b>	
<b>IMPÔTS SUR LES REVENUS ET LES BIENS</b>	
Impôt sur le revenu des particuliers	33 821
Cotisations au fonds des services de santé	6 601
Impôts des sociétés	
– Impôt sur le revenu	n.d.
– Taxe sur les services publics	n.d.
– Taxe sur le capital des sociétés d'assurance	n.d.
– Taxe compensatoire des institutions financières	n.d.
– Sous-total aux impôts des sociétés	8 646
Impôt foncier scolaire	1 548
<b>Sous-total</b>	<b>50 616</b>
<b>TAXES À LA CONSOMMATION</b>	
Ventes au détail	17 763
Carburants	2 248
Tabac	943
Boissons alcooliques	630
Cannabis	33
<b>Sous-total</b>	<b>21 617</b>
<b>DROITS ET PERMIS</b>	
Véhicules automobiles	1 390
Ressources naturelles	1 392
Émissions de gaz à effet de serre	997
Autres	756
<b>Sous-total</b>	<b>4 535</b>
<b>REVENUS DIVERS</b>	
Ventes de biens et services	n.d.
Intérêts	n.d.
Amendes, confiscations et recouvrements	n.d.
Autres revenus <sup>(1)</sup>	n.d.
<b>Sous-total</b>	<b>11 063</b>
Société des alcools du Québec	1 226
Loto-Québec	1 329
Hydro-Québec	1 984
Autres	16
<b>Sous-total</b>	<b>4 555</b>
<b>TOTAL DES REVENUS AUTONOMES</b>	<b>92 386</b>
<b>Transferts fédéraux</b>	
Péréquation	13 124
Transferts pour la santé	6 617
Transfert pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 543
Autres programmes	3 874
<b>TOTAL DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX</b>	<b>25 158</b>
<b>TOTAL DES REVENUS CONSOLIDÉS</b>	<b>117 544</b>

P : Prévisions du Portrait de la situation économique et financière – 2020-2021 présenté le 19 juin 2020.

(1) Regroupement des contributions des usagers et des frais de scolarité et, à compter de 2017-2018, les revenus provenant des partenaires commerciaux.

(2) Données des comptes publics redressées selon la structure budgétaire du budget 2020-2021.

**Q-23** Taux d'emprunt des émissions de dette. Écart entre les taux d'emprunt du Québec et des provinces canadiennes et des États du nord-est des États-Unis (New York, New Hampshire, Vermont, Massachusetts et Maine). Prévisions utilisées sur les taux d'emprunt pour 2020-2021.

### TAUX DE RENDEMENT DES OBLIGATIONS À ÉCHÉANCE DE 10 ANS (en pourcentage)

	Québec	Ontario	Écart Québec moins Ontario (en points de pourcentage)
2014	3,15	3,09	0,06
2015	2,41	2,38	0,03
2016	2,22	2,21	0,01
2017	2,53	2,54	-0,01
2018	2,91	2,96	-0,05
2019	2,27	2,32	-0,05

Source : PC-Bond.

Les informations suivantes sont publiées par le ministère des Finances dans les documents budgétaires.

### MARCHÉS FINANCIERS CANADIENS

(moyennes annuelles en pourcentage, sauf indication contraire, données de fin d'année entre parenthèses)

	2019	2020	2021
Taux cible du financement à un jour	1,8 (1,8)	1,8 (1,8)	1,8 (2,0)
Bons du Trésor – 3 mois	1,7 (1,7)	1,7 (1,8)	1,9 (2,0)
Obligations – 10 ans	1,6 (1,6)	1,7 (1,8)	2,0 (2,1)
Dollar canadien (en cents américains)	75,6 (77,0)	76,8 (77,2)	77,8 (78,6)
Dollar américain (en dollar canadien)	1,32 (1,30)	1,30 (1,30)	1,29 (1,27)

**Q-24** L'ensemble des sommes prélevées par le gouvernement du Québec auprès des sociétés minières, incluant les prélèvements fiscaux et les droits miniers (ventilation par source de revenus : permis, redevances, taxes, impôts, etc.) ainsi que les prévisions pour 2020-2021. Spécifier le nombre de minières pour chacune des catégories

- Le tableau ci-après présente les prélèvements effectués auprès des sociétés minières pour les années 2017 et 2018.
- Les données présentées dans ce tableau sont établies en fonction des déclarations des exploitants et compilées sur une base d'année civile selon leur date de fin d'exercice financier.
- Les prélèvements à l'égard des sociétés minières pour 2017 sont des données partielles.
- En 2017, le Québec comptait 29 sociétés minières productrices, toutefois certaines informations relatives à leur déclaration d'impôt minier ne sont pas disponibles actuellement.
- En 2018, les prélèvements à l'égard des sociétés minières ne sont pas disponibles.

**PRÉLÈVEMENTS FISCAUX DIRECTS EFFECTUÉS AUPRÈS DES SOCIÉTÉS, 2017-2018**  
(prélèvements fiscaux et régime de droits miniers, en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2017 <sup>P</sup>	2018
<b>Prélèvements fiscaux</b>		
Nombre de sociétés <sup>(1)</sup>	406	n.d.
<i>Impôt à payer au Québec</i>		
Revenu imposable au Québec	464	n.d.
<b>Impôt à payer sur le revenu des sociétés</b>	<b>45</b>	<b>n.d.</b>
<i>Cotisation des employeurs au FSS</i>		
Salaire versé	938	n.d.
<b>Cotisation des employeurs au FSS</b>	<b>39</b>	<b>n.d.</b>
<b>Sous-total – prélèvements fiscaux</b>	<b>84</b>	<b>n.d.</b>
<b>Régime d'impôt minier</b>		
Nombre de sociétés <sup>(1)</sup>	202	n.d.
<u>Sociétés productrices</u>		
Valeur brute de la production	8 562	n.d.
Nombre de sociétés productrices	29	n.d.
Nombre de sociétés ayant un impôt minier à payer	29	n.d.
Profit minier	1 424	n.d.
Impôt minier déclaré	207	n.d.
Crédits de droits réclamés	—	n.d.
<b>Impôt minier net : sociétés productrices</b>	<b>207</b>	<b>n.d.</b>
<u>Sociétés juniors</u>		
Crédits de droits réclamés	-5	n.d.
<b>Sous-total – régime d'impôt minier (net)</b>	<b>202</b>	<b>n.d.</b>
<b>TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS</b>	<b>286</b>	<b>n.d.</b>

Note : La compilation est effectuée selon la date de fin d'exercice financier des sociétés. Les montants déclarés en dollars américains ont été convertis en utilisant la moyenne annuelle du taux de change publiée par la Banque du Canada. Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

P : Les prélèvements fiscaux ainsi que les données concernant le régime d'impôt minier pour 2017 sont préliminaires.

(1) Le nombre de sociétés correspond au nombre des sociétés distinctes ayant produit une déclaration de droits miniers incluant notamment les sociétés juniors (exploration). Chacune de ces sociétés est considérée pour les prélèvements au régime fiscal des sociétés.

Le nombre de sociétés minières considérées pour le calcul des prélèvements fiscaux est supérieur au nombre de sociétés visées par le régime d'impôt minier notamment puisque certaines entreprises minières œuvrant en exploration ne font pas de déclaration de droits miniers et qu'une mine peut être exploitée par une société.

**Q-25** Dépense fiscale totale et dépense budgétaire totale (en incluant les dépenses d'investissement) du gouvernement, relatives à l'industrie minière ainsi que les prévisions pour les 2020-2021. Spécifier le nombre de minières pour chacune des catégories.

- Une mesure fiscale s'adresse spécifiquement aux sociétés minières, soit le crédit d'impôt relatif aux ressources. Il s'agit d'une aide fiscale qui permet d'appuyer les travaux d'exploration minière.
  - Ces travaux sont réalisés en majeure partie par des sociétés juniors d'exploration. Il s'agit de petites ou moyennes entreprises qui n'exploitent pas encore de ressources minérales.
- Par ailleurs, les particuliers investisseurs peuvent bénéficier du régime d'actions accréditives. Cette mesure vise à favoriser le financement des entreprises minières. Elle est disponible dans toutes les juridictions canadiennes et ne s'adresse pas aux entreprises, mais bien aux investisseurs.
- Le tableau suivant présente la dépense fiscale relative au secteur minier de 2015 à 2017, ainsi que la prévision pour les années 2018, 2019 et 2020.

### DÉPENSE FISCALE RELATIVE À L'INDUSTRIE MINIÈRE

(en millions de dollars)

	2015	2016	2017 <sup>E</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>
<b>Aide directe aux entreprises minières (impôt des sociétés)</b>						
– Crédit d'impôt relatif aux ressources	23,9	22,0	36,4	43,9	38,8	33,5
– Nombre de sociétés <sup>(1)</sup>	165	129	n.d	n.d	n.d	n.d
<b>Aide aux investisseurs (impôt des particuliers)</b>						
– Actions accréditives (baisse d'impôt)	20,1	21,9	25,7	22,5	21,2	21,9
<b>TOTAL</b>	<b>44,0</b>	<b>43,9</b>	<b>62,1</b>	<b>66,4</b>	<b>60,0</b>	<b>55,4</b>

P : Prévision.

E : Estimation.

(1) Inclut l'ensemble des sociétés admissibles (minières, pétrolières et gazières).

### DÉPENSE BUDGÉTAIRE

- Le tableau suivant présente la dépense budgétaire relative au secteur minier.
  - Ces montants ne sont pas accordés en aide directe aux entreprises. Il n'est donc pas possible d'établir le nombre de sociétés minières bénéficiaires.

### DÉPENSE BUDGÉTAIRE RELATIVE À L'INDUSTRIE MINIÈRE

(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Fonds du patrimoine minier <sup>(1)</sup>	17,6	16,2	22,1	24,0	21,9	23,1
Gestion de l'activité minière <sup>(2)</sup>	—	—	—	5,8	5,7	6,4
<b>Total</b>	<b>17,6</b>	<b>16,2</b>	<b>22,1</b>	<b>29,8</b>	<b>27,6</b>	<b>29,5</b>

(1) Fonds des ressources naturelles – Volet patrimoine minier à partir de 2011-2012.

(2) Fonds des ressources naturelles – Volet gestion de l'activité minière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Source : Comptes publics du Québec et ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

**Q-26** Le total des profits avant impôt déclarés par les sociétés minières en spécifiant le nombre de minières par année.

- Le tableau ci-après présente le profit minier des sociétés minières productrices pour les années 2007 à 2017.
  - Les données présentées dans ce tableau sont établies en fonction des déclarations des exploitants et compilées sur une base d'année civile selon leur date de fin d'exercice financier.
  - Les données pour 2017 sont des données préliminaires.

**RÉGIME D'IMPÔT MINIER – PROFIT DES SOCIÉTÉS MINIÈRES PRODUCTRICES**  
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 <sup>p</sup>	2018
Nombre	24	21	19	20	22	18	20	19	19	25	29	n.d.
Profit minier	384	906	506	2 001	2 307	1 080	449	420	313	637	1 424	n.d.

Note : Les montants de profit minier déclarés en dollars américains ont été convertis en utilisant la moyenne annuelle du taux de change publiée par la Banque du Canada.

p : Données préliminaires.

n.d. : Information non disponible.

**Q-27** Élasticité observée entre les revenus autonomes et le PIB nominal.

- De façon générale, l'élasticité moyenne observée des revenus au PIB nominal est de l'ordre de 1,0, c'est-à-dire qu'une hausse de 1 % du PIB nominal implique généralement une augmentation de 1 % des revenus autonomes.
  - De 2011-2012 à 2020-2021, l'élasticité annuelle moyenne est de 1,0.
- Pour établir l'élasticité des revenus au PIB, il est nécessaire de ramener les revenus sur une base comparable, c'est-à-dire en excluant l'impact financier des mesures prises par le gouvernement. Sur une base annuelle, l'élasticité peut être différente de 1 puisque les assiettes taxables n'évoluent pas toujours de façon proportionnelle au PIB.

**ÉLASTICITÉ DES REVENUS AUTONOMES CONSOLIDÉS EXCLUANT CEUX DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – 2011-2012 À 2020-2021**  
(en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
<b>Revenus autonomes consolidés</b>	<b>69 517</b>	<b>70 526</b>	<b>74 727</b>	<b>77 444</b>	<b>81 245</b>	<b>82 903</b>	<b>85 919</b>	<b>91 626</b>	<b>92 386</b>	<b>85 654</b>
Moins : entreprises du gouvernement	4 749	3 232	5 430	5 407	5 013	4 899	5 093	5 548	4 555	3 316
<b>Revenus autonomes consolidés excluant ceux des entreprises du gouvernement</b>	<b>64 768</b>	<b>67 294</b>	<b>69 297</b>	<b>72 037</b>	<b>76 232</b>	<b>78 004</b>	<b>80 826</b>	<b>86 078</b>	<b>87 831</b>	<b>82 338</b>
<b>Variation en %</b>	<b>6,9</b>	<b>3,9</b>	<b>3,0</b>	<b>4,0</b>	<b>5,8</b>	<b>2,3</b>	<b>3,6</b>	<b>6,5</b>	<b>2,0</b>	<b>-6,3</b>
<b>Mesures ayant un effet sur l'évolution des revenus<sup>(1)</sup></b>										
Énoncé économique 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–	-312
Lutte aux changements climatiques – SPEDE	–	10	56	277	858	266	785	863	997	578
Budget 2020-2021	–	–	–	–	–	–	–	–	-183	-252
Mise à jour de novembre 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–	-99
Bulletin d'information fiscale de juin 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	-2	-11
Budget 2019-2020	–	–	–	–	–	–	–	–	-314	-381
Le point sur la situation économique et financière du Québec de décembre 2018	–	–	–	–	–	–	–	-62	-436	-581
Mesures de soutien à l'économie – Août 2018	–	–	–	–	–	–	–	-108	-83	-48
Budget 2018-2019	–	–	–	–	–	–	–	-803	-998	-1 104
Mise à jour de novembre 2017	–	–	–	–	–	–	-1 009	-1 024	-1 017	-1 102
Budget 2017-2018	–	–	–	–	–	-458	-302	-242	-49	77
Mise à jour de novembre 2016	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Budget 2016-2017	–	–	–	–	-32	-134	-170	-194	-45	-55
Budget 2015-2016	–	–	–	–	1	-102	-553	-619	-864	-931
Point de décembre 2014	–	–	–	120	626	685	563	569	573	577
Budget 2014-2015	–	–	–	333	304	278	259	247	248	249
Budget 2013-2014	–	95	458	646	716	755	758	758	758	758
Contribution santé et hausse d'impôt pour les contribuables à haut revenu <sup>(2)</sup>	609	1 002	950	1 105	1 214	1 193	1 224	1 253	1 253	1 253
Budget 2012-2013	–	-8	-41	-54	-54	-66	-65	-65	-65	-65
Harmonisation de la TVQ à la TPS <sup>(3)</sup>	–	49	185	171	157	157	140	59	-30	-130
Budget 2011-2012	-8	-35	-59	-79	-124	-166	-166	-166	-166	-166
Budget 2010-2011	1 001	1 998	2 197	2 114	2 160	2 160	2 160	2 160	2 160	2 160
Budget 2009-2010	1 555	1 920	2 385	2 455	2 455	2 455	2 455	2 455	2 455	2 455
<b>Sous-total - mesures affectant l'évolution des revenus</b>	<b>3 157</b>	<b>5 032</b>	<b>6 131</b>	<b>7 088</b>	<b>8 281</b>	<b>7 021</b>	<b>6 079</b>	<b>5 080</b>	<b>4 191</b>	<b>2 870</b>
<b>Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement avant mesures</b>	<b>61 611</b>	<b>62 262</b>	<b>63 166</b>	<b>64 949</b>	<b>67 951</b>	<b>70 983</b>	<b>74 747</b>	<b>80 998</b>	<b>83 640</b>	<b>79 467</b>
<b>Variation en %</b>	<b>3,7</b>	<b>1,1</b>	<b>1,5</b>	<b>2,8</b>	<b>4,6</b>	<b>4,5</b>	<b>5,3</b>	<b>8,4</b>	<b>3,3</b>	<b>-5,0</b>
<b>Croissance du PIB nominal (année civile)</b>	<b>5,1</b>	<b>2,7</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>	<b>3,0</b>	<b>5,0</b>	<b>4,8</b>	<b>4,4</b>	<b>-4,0</b>
<b>Élasticité</b>	<b>0,7</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,9</b>	<b>1,6</b>	<b>1,5</b>	<b>1,1</b>	<b>1,7</b>	<b>0,7</b>	<b>1,3</b>

(1) Seules les mesures ayant un effet sur les revenus consolidés ont été retenues.

(2) Nouvelle contribution santé progressive et hausse d'impôt de 1,75 point de pourcentage pour les contribuables à haut revenu annoncées lors du budget 2013-2014.

(3) Élimination des RTI pour la fourniture de services financiers et abolition de la taxe compensatoire des institutions financières.

## **Q-28 Copie de toutes les analyses ou études portant sur la fiscalité des individus.**

- Les études et analyses produites portant sur les impacts de modifications à la structure fiscale du Québec ont toutes, sans exception, fait l'objet d'une publication sous forme de bulletins d'information et de documents budgétaires.
- Chacun des documents publiés depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015 peut être consulté à l'adresse suivante : [www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca). Ces documents sont les suivants :
  - Bulletin d'information 2019-5 – Mesures visant à protéger l'intégrité et l'équité du régime fiscal québécois (17 mai 2019)
  - Bulletin d'information 2019-6 – Élargissement du supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (11 juin 2019)
  - Bulletin d'information 2019-7 – Harmonisation à diverses mesures fiscales annoncées par le gouvernement fédéral et autre mesure (14 juin 2019)
  - Bulletin d'information 2019-8 – Harmonisation à diverses mesures annoncées par le gouvernement fédéral (22 juillet 2019)
  - Bulletin d'information 2019-9 – Mesures fiscales d'aide à la presse d'information écrite (2 octobre 2019)
  - Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2019 (7 novembre 2019)
  - Paramètres du régime d'imposition des particuliers pour l'année d'imposition 2020 (7 novembre 2019)
  - Bulletin d'information 2019-10 – Mesures fiscales annoncées à l'occasion de la présentation du Point sur la situation économique et financière du Québec et autres mesures (7 novembre 2019)
  - Bulletin d'information 2019-11 – Modification de diverses mesures à caractère fiscal et harmonisation avec certaines mesures fiscales fédérales (16 décembre 2019)
  - Bulletin d'information 2020-1 – Plafonds et taux régissant l'usage d'une automobile pour 2020 (24 janvier 2020)
  - Statistiques fiscales des particuliers – Année d'imposition 2016 (30 janvier 2020)
  - Bulletin d'information 2020-2 – Assouplissement apporté au crédit d'impôt pour investissement et harmonisation avec certaines mesures fiscales fédérales (20 février 2020)
  - Budget 2020-2021 (10 mars 2020)
  - Dépenses fiscales – Édition 2019 (10 mars 2020)
  - Bulletin d'information 2020-3 – Report de la date d'échéance de production de la déclaration de revenus des particuliers pour l'année d'imposition 2019 et autres mesures de report (17 mars 2020)
  - Bulletin d'information 2020-4 – Report après le 31 août 2020 du versement de certains montants à payer en application de diverses dispositions fiscales (18 mars 2020)
  - Bulletin d'information 2020-5 – Report au 30 juin 2020 de la date limite de production des déclarations de TVQ et des versements s'y rattachant (27 mars 2020)

**Q-28 Copie de toutes les analyses ou études portant sur la fiscalité des individus.**

- Les autres études ou analyses non publiées ne peuvent être communiquées puisqu'elles ont été produites à l'occasion de recommandations dans le cadre d'un processus décisionnel en cours. Ces documents sont de nature confidentielle au sens des articles 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

- Q-29** Les prévisions économiques annuelles du ministère des Finances pour le Québec et les principaux partenaires économiques du Québec sur les variables suivantes :
- a) revenu disponible des ménages en dollars courants ;
  - b) revenu disponible des ménages en dollars réels ;
  - c) revenu disponible des ménages par habitant en dollars courants ;
  - d) revenu disponible des ménages par habitant en dollars réels ;
  - e) le nombre de ménages ;
  - f) le nombre de contribuables ayant un revenu annuel compris entre ces tranches de revenu :
    - i. 0 \$ à 20 000 \$ ;
    - ii. 20 000 \$ à 40 000 \$ ;
    - iii. 40 000 \$ à 60 000 \$ ;
    - iv. 60 000 \$ à 80 000 \$ ;
    - v. 100 000 \$ à 120 000 \$ ;
    - vi. 120 000 \$ et plus.
  - g) le PIB nominal en dollars courants ;
  - h) le PIB réel ;
  - i) le taux d'épargne des ménages ;
  - j) les dépenses de consommation en dollars courants ;
  - k) les dépenses de consommation en dollars réels ;
  - l) l'investissement privé non résidentiel en dollars courants ;
  - m) l'investissement privé non résidentiel en dollars réels ;
  - n) le taux d'inflation ;
  - o) la population active ;
  - p) le taux de chômage ;
  - q) le nombre d'emplois ;
  - r) le nombre d'emplois dans le secteur privé ;
  - s) la pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB nominal ;
  - t) la pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB réel ;
  - u) la rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars courants ;
  - v) la rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars réels.

Voir pages suivantes.

## Q-29 Les prévisions économiques annuelles du ministère des finances pour le Québec et les principaux partenaires économiques du Québec.

### PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC – PRÉVISIONS DU BUDGET 2020-2021 (MARS 2020) ET DE L'ÉNONCÉ ÉCONOMIQUE (JUIN 2020)

(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2019 <sup>(3)</sup>	Mars 2020 <sup>(1)</sup>		Juin 2020 <sup>(2)</sup>	
		2020	2021	2020	2021
<b>Production</b>					
Produit intérieur brut réel	2,6	2,0	1,5	-6,5	6,0
Produit intérieur brut nominal	4,5	4,1	3,4	-4,0	7,1
Produit intérieur brut nominal (en G\$)	459,0	477,7	494,0	440,7	472,0
<b>Composantes du PIB (en termes réels)</b>					
Demande intérieure finale	2,3	1,8	1,4	-6,5	8,3
– Consommation des ménages	1,6	1,9	1,6	-8,8	11,0
– Dépenses et investissements des gouvernements	3,1	1,9	0,9	1,0	3,6
– Investissements résidentiels	3,9	0,9	0,3	-8,5	5,2
– Investissements non résidentiels des entreprises	2,1	2,6	2,3	-15,4	10,3
Exportations	1,7	1,9	1,8	-7,4	6,0
Importations	0,8	1,4	1,7	-8,2	11,0
<b>Marché du travail</b>					
Population (en milliers)	8 485	8 542	8 598	8 541,9	8 598,0
Population de 15 ans et plus (en milliers)	7 052	7 101	7 150	7 116,4	7 166,4
Emplois (en milliers)	4 340	4 377	4 403	4 111,1	4 272,7
Création d'emplois (en milliers)	77,7	37,2	25,8	-228,8	161,6
Taux de chômage (en pourcentage)	5,1	5,0	4,9	9,5	7,6
<b>Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)</b>					
Consommation des ménages	3,4	3,5	3,5	-8,0	12,2
– Excluant les dépenses alimentaires et le logement	3,0	3,3	3,3	-12,9	16,4
Mises en chantier (en milliers d'unités)	48,0	47,6	45,2	42,5	42,0
Investissements résidentiels	7,6	4,1	3,0	-6,1	7,7
Investissements non résidentiels des entreprises	5,1	3,2	3,2	-13,7	10,5
Salaires et traitements	6,2	4,8	3,7	-2,5	5,2
Revenu des ménages	5,8	4,6	3,6	2,7	0,5
Excédent d'exploitation net des sociétés	0,8	3,6	3,5	-10,4	6,7
Indice des prix à la consommation	2,1	2,2	2,2	0,7	1,5
– Excluant les aliments et l'énergie	2,5	2,3	2,1	1,3	0,9

(1) Données compilées avant la crise sanitaire.

(2) Données compilées après le début de la crise sanitaire.

(3) Dernières données disponibles au 25 juin 2020.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## Q-29 Les prévisions économiques annuelles du ministère des finances pour le Québec et les principaux partenaires économiques du Québec.

### NOMBRE DE MÉNAGES EN 2019 ET 2020

#### NOMBRE DE MÉNAGES FISCAUX AU QUÉBEC

(en nombre)

	2019	2020
Nombre de ménages fiscaux	5 024 305	5 094 729

Note : Estimation du ministère des Finances du Québec.

### RÉPARTITION DES CONTRIBUABLES SELON LA TRANCHE DE REVENU POUR LES ANNÉES D'IMPOSITION 2019 ET 2020

#### NOMBRE DE CONTRIBUABLES PAR TRANCHE DE REVENU TOTAL

(en nombre)

	2019	2020
Moins de 20 000 \$	1 974 651	1 939 738
De 20 000 \$ à 40 000 \$	1 804 547	1 858 260
De 40 000 \$ à 60 000 \$	1 318 090	1 356 555
De 60 000 \$ à 80 000 \$	745 153	772 408
De 80 000 \$ à 100 000 \$	451 221	461 140
De 100 000 \$ à 120 000 \$	223 755	227 063
120 000 \$ ou plus	366 213	363 439
<b>TOTAL</b>	<b>6 883 630</b>	<b>6 978 604</b>

Note : Estimation du ministère des Finances du Québec.

## Q-29 Les prévisions économiques annuelles du ministère des finances pour le Québec et les principaux partenaires économiques du Québec.

### PERSPECTIVES DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE MONDIALE – PRÉVISIONS DU BUDGET 2020-2021 (MARS 2020) ET DE L'ÉNONCÉ ÉCONOMIQUE (JUIN 2020)

(PIB réel, variation en pourcentage)

	2019 <sup>(3)</sup>	Mars 2020 <sup>(1)</sup>		Juin 2020 <sup>(2)</sup>	
		2020	2021	2020	2021
<b>Monde<sup>(3)</sup></b>	2,9	3,1	3,3	-3,5	5,0
Québec	2,6	2,0	1,5	-6,5	6,0
Canada	1,7	1,7	1,7	-6,1	5,5
États-Unis	2,3	1,8	2,0	-6,0	6,2

(1) Données compilées avant la crise sanitaire.

(2) Données compilées après le début de la crise sanitaire.

(3) Dernières données disponibles au 25 juin 2020.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

**Q-30** Incitatifs ou conditions mis en place afin de permettre aux personnes de 55 à 70 ans de demeurer sur le marché du travail pour 2019-2020.

### **CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA PROLONGATION DE CARRIÈRE**

Une fiche détaillant cette mesure fiscale se retrouve sur le site Web des *Dépenses fiscales*, édition 2019.

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110903.asp>

### **CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES PME FAVORISANT LE MAINTIEN EN EMPLOI DES TRAVAILLEURS D'EXPÉRIENCE**

Une fiche détaillant cette mesure fiscale se retrouve sur le site Web des *Dépenses fiscales*, édition 2019.

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-210343.asp>

**Q-31** | Pour 2019-2020, indiquer d'abord le nombre de rencontres entre le ministère des Finances et les agences de Fitch, Standard & Poor's, Moody's, DBRS et Japanese Credit Rating, ensuite le but de la rencontre et enfin la prévision du solde budgétaire du gouvernement du Québec selon l'évaluation la plus précise du moment par le ministère des Finances.

Le gouvernement du Québec reçoit une cote de crédit de la part de six agences de notation :

- Moody's;
- Standard & Poor's (S&P);
- Fitch;
- DBRS Morningstar;
- Japan Credit Rating Agency (JCR);
- China Chengxin International (CCXI).

Le personnel du ministère des Finances rencontre les représentants de chaque agence de notation une fois par année après l'adoption du budget par l'Assemblée nationale.

Ces rencontres se déroulent dans les bureaux du ministère des Finances à Québec.

**Q-32** L'État d'avancement, les sommes dépensées, de chacun des grands axes (ou orientations) de la Stratégie maritime. Détail des actions entreprises, et le cas échéant des projets soutenus, par le ministère pour chacune de celles prévues au Plan d'action 2015-2020 :

- a) offrir une déduction additionnelle pour amortissement de 50 % aux armateurs québécois à l'égard des travaux de construction ou de rénovation de navires qui sont réalisés par des chantiers maritimes québécois;
- b) offrir une réserve libre d'impôt destinée aux armateurs québécois pour financer les travaux d'entretien, de rénovation ou de construction de navires qu'ils confieront à un chantier maritime québécois;
- c) maintenir le crédit d'impôt remboursable pour la construction ou la transformation de navires;
- d) déterminer d'autres moyens financiers pour aider l'industrie navale, notamment des solutions de rechange pour la caution et les garanties concernant la construction navale;
- e) prolonger le crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec.

*Le ministère a acheminé cette question au Secrétariat à la stratégie maritime du ministère des Transports du Québec.*

**Q-33** Concernant le Groupe d'Initiative financière, indiquer :

- a) l'identité des membres ;
- b) le budget mis à la disposition du conseil ;
- c) les objectifs concrets fixés pour le conseil ;
- d) le nombre de rencontres, lieu et les motifs de celles-ci ;
- e) l'évaluation des résultats des interventions du conseil.

Cette question est non pertinente dans le cadre de l'étude des crédits, les activités du groupe ayant cessées avec l'arrivée du nouveau gouvernement.

**Q-34 Pour 2019-2020, toutes les sommes investies, note, évaluation ou étude concernant la modification du crédit d'impôt sur le maintien à domicile**

- Les études ou analyses non publiées ne peuvent être communiquées puisqu'elles ont été produites à l'occasion de recommandations dans le cadre d'un processus décisionnel en cours.
- Ces documents sont de nature confidentielle au sens des articles 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.
- Il est à noter que lorsque des frais sont encourus dans le cadre de travaux d'évaluation qui relèvent du ministère des Finances, ceux-ci sont comptabilisés dans les frais de fonctionnement du Ministère.

**Q-35** Pour 2019-2020, toute note, rapport ou évaluation concernant l'impact fiscal de l'incorporation des médecins. Veuillez aussi détailler toutes les mesures mises en œuvre pour empêcher celles-ci dans le futur.

- Aucune note, rapport ou évaluation concernant l'impact fiscal de l'incorporation des médecins au Québec n'a été publié depuis octobre 2018 par le ministère des Finances.
- Les études, les notes internes et les analyses non publiées ne sont pas communiquées lorsque de tels documents contiennent des avis ou des recommandations qui peuvent être destinés soit au ministre ou au gouvernement ou encore qui sont partis à un processus décisionnel en cours.
- Ces documents demeurent confidentiels au sens des articles 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.
- Depuis le début des années 2000, le gouvernement a permis aux ordres professionnels d'adopter un règlement afin d'autoriser leurs membres à exercer leur profession au sein d'une société par actions ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée.
- Depuis, la décision de permettre ou d'empêcher l'incorporation des médecins est une prérogative du Collège des médecins.

- Q-36** Liste des mesures fiscales dédiées à des organismes et entreprises culturels. Pour chacune d'elles :
- l'objectif visé;
  - la clientèle admissible;
  - le montant total accordé;
  - la liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué.

### A) et B) Objectif visé et clientèle admissible

- Il existe neuf mesures fiscales dédiées à des entreprises culturelles. Toutes ces mesures sont des crédits d'impôt remboursables. Elles ont chacune leurs objectifs et clientèles spécifiques.

### OBJECTIF VISÉ ET CLIENTÈLE ADMISSIBLE

Crédit d'impôt	Objectif visé	Clientèle admissible
Production cinématographique ou télévisuelle québécoise	Permettre à l'industrie de se renforcer, d'élargir son marché et de promouvoir l'identité culturelle québécoise.	Sociétés réalisant une production cinématographique ou télévisuelle certifiée comme étant québécoise.
Services de production cinématographique	Attirer au Québec le tournage de films étrangers.	Sociétés réalisant une production cinématographique ou télévisuelle admissible comportant des dépenses minimales de 250 000 \$.
Doublage de films	Soutenir les activités de doublage au Québec et encourager la consolidation de l'industrie québécoise du doublage face à la concurrence étrangère.	Sociétés réalisant le doublage d'une production qui appartient à une catégorie de films admissible et dont les montants sont versés à 75 % à des Québécois.
Production d'enregistrements sonores	Favoriser la consolidation et la capitalisation des entreprises du secteur en permettant le maintien ou l'accroissement de volume de production et la réduction des coûts de production.	Sociétés réalisant un enregistrement sonore à fort contenu québécois, comportant au moins 60 % de contenu musical.
Production de spectacles	Faciliter la consolidation de l'industrie en lui permettant de maintenir ou d'accroître son volume de production.  Encourager la diffusion de spectacles en région éloignée.  Aider les producteurs québécois à rivaliser avec les promoteurs étrangers.	Sociétés réalisant un spectacle musical, dramatique, d'humour, de mime, de magie, de cirque, aquatique ou sur glace à fort contenu québécois.
Production d'événements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec	Soutenir le talent des créateurs québécois dans le développement et la diffusion de leurs événements ou environnements multimédias à l'échelle internationale.	Sociétés réalisant une œuvre qui proposent une expérience éducative ou culturelle qui a pour but de divertir, d'être présentée à un ou des auditoires situés à l'extérieur du Québec et qui satisfait aux critères de contenu et d'employés québécois.
Édition de livres	Soutenir les activités d'édition de livres et permettre aux éditeurs québécois de développer les marchés étrangers pour des ouvrages québécois et de réaliser des projets d'édition d'envergure.	Sociétés réalisant un ouvrage admissible qui : <ul style="list-style-type: none"> <li>- est édité à des fins d'exploitation commerciale;</li> <li>- est l'œuvre d'un auteur québécois;</li> <li>- compte un certain nombre de pages et son premier tirage compte un minimum de 100 exemplaires;</li> <li>- est publié dans un livre relié sous couverture;</li> <li>- est constitué au moins à 75 % des montants versés à des Québécois pour sa préparation et pour son impression.</li> </ul>

- Q-36** Liste des mesures fiscales dédiées à des organismes et entreprises culturels.  
Pour chacune d'elles :
- l'objectif visé;
  - la clientèle admissible;
  - le montant total accordé;
  - la liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué.

Crédit d'impôt	Objectif visé	Clientèle admissible
Appuyer la transformation numérique de la presse écrite	Soutenir l'amorce ou la poursuite de la conversion des modèles d'affaires des entreprises de la presse d'information écrite.	Société qui exploite un média d'information imprimé ou numérique comportant un contenu d'information écrit original.
Soutien à la presse d'information écrite	Contribuer à la sauvegarde de la presse d'information écrite québécoise et au maintien, de ses contenus écrits originaux sur l'actualité d'intérêt général qui s'adressent spécifiquement à la population québécoise.	Un média admissible : <ul style="list-style-type: none"> <li>- a comme fonction de produire et de diffuser quotidiennement ou périodiquement, au moyen d'une publication imprimée, d'un site Internet d'information ou d'une application mobile réservée à de l'information, du contenu écrit d'information original portant sur l'actualité d'intérêt général et s'adressant spécifiquement à la population québécoise;</li> <li>- possède sa propre équipe de rédaction au Canada composée de journalistes responsables de produire un contenu écrit d'information original;</li> <li>- est produit et diffusé depuis au moins douze mois.</li> </ul>

### C) Le montant total accordé

#### ESTIMATIONS ET PRÉVISIONS DU COÛT DES CRÉDITS D'IMPÔT DESTINÉS À LA CULTURE

(en millions de dollars)

	2019-2020 <sup>P</sup>
Production cinématographique ou télévisuelle québécoise	146,5
Services de production cinématographique	217,2
Doublage de films	5,6
Production d'enregistrements sonores	1,4
Production de spectacles	18,4
Production d'événements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec	3,9
Édition de livres	7,4
Appuyer la transformation numérique de la presse écrite	5,1
Soutien à la presse d'information écrite	3,2
<b>TOTAL</b>	<b>408,8</b>

P : Prévisions.

- Q-36** Liste des mesures fiscales dédiées à des organismes et entreprises culturels.  
Pour chacune d'elles :
- a. l'objectif visé;
  - b. la clientèle admissible;
  - c. le montant total accordé;
  - d. la liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué.

**D) La liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué**

- Le ministère des Finances ne dispose pas d'informations quant à la liste, au nombre, au coût et aux détails de chacun des projets ayant bénéficié à l'une ou l'autre des mesures fiscales dans le secteur culturel.
- Par ailleurs, en ce qui concerne le nom des personnes, entreprises et/ou organismes bénéficiaires de l'une ou l'autre des mesures fiscales dans le secteur culturel, il s'agit de renseignements confidentiels détenus par Revenu Québec et ne pouvant être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale.

**Q-37** Concernant le Crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres, fournir :

- a. le budget total et par volet pour 2019-2020;
- b. les prévisions pour 2020-2021;
- c. la liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2019-2020, incluant le montant;
- d. la liste des projets ayant obtenu un financement en 2019-2020 et le montant obtenu.

**A) Le budget total par volet pour 2019-2020**

- Le coût du crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres est estimé à 7,4 M\$ en 2019-2020<sup>1</sup>.
- Le crédit d'impôt pour l'édition de livres ne comporte pas de volets particuliers et le ministère des Finances ne dispose pas d'informations quant à une répartition par types ou catégories d'ouvrages ayant pu donner droit au crédit d'impôt.
- Pour plus d'informations, une société œuvrant au Québec qui est reconnue comme une maison d'édition de livres par la Société de développement des entreprises culturelles et qui engage des dépenses en main-d'œuvre admissibles directement attribuables à la préparation et à l'impression ou à la réimpression d'un ouvrage admissible bénéficiera du crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres.
  - Plus précisément, pour être admissible, l'ouvrage doit :
    - être édité à des fins d'exploitation commerciale;
    - être l'œuvre d'un auteur québécois;
    - compter un certain nombre de pages et son premier tirage doit compter un minimum de 100 exemplaires;
    - être publié dans un livre relié sous couverture;
    - être constitué au moins à 75 % des montants versés à des Québécois pour sa préparation et pour son impression.

**B) Les prévisions pour 2020-2021**

- Le coût du crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres est estimé à 7,4 M\$ en 2020-2021.

**C) La liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2019-2020, incluant le montant**

- Le ministère des Finances ne dispose pas d'informations quant à la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2019-2020 relativement au crédit d'impôt pour l'édition de livres. Les renseignements fiscaux détenus par Revenu Québec sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale.

**D) La liste des projets ayant obtenu un financement en 2019-2020 et le montant obtenu**

- La liste des projets ayant obtenu un financement en 2019-2020 ainsi que le montant obtenu constituent des renseignements confidentiels détenus par Revenu Québec qui ne peuvent pas être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale.

---

<sup>1</sup> À titre indicatif, un crédit d'impôt n'est pas limité par une enveloppe annuelle contrairement à un programme d'aide directe (ex. : subvention). En effet, un contribuable qui répond aux critères d'admissibilité d'un crédit d'impôt y aura droit.

- Q-38** Concernant le Financement intérimaire du crédit d'impôt remboursable pour l'édition des livres, fournir :
- a. le budget total et par volet pour 2019-2020;
  - b. les prévisions pour 2020-2021;
  - c. la liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2019-2020, incluant le montant;
  - d. la liste des projets ayant obtenu un financement en 2019-2020 et le montant obtenu.

Le Ministère a acheminé cette question au Ministère de la Culture et des communications.

- Q-39** Concernant les mesures fiscales Crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise, Crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique ou télévisuelle et Crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films, fournir, pour chacune :
- le budget total et par volet pour 2019-2020;
  - les prévisions pour 2020-2021;
  - la liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2019-2020, incluant le montant;
  - la liste des projets ayant obtenu un financement en 2019-2020 et le montant obtenu;
  - la liste des projets refusés et/ou non reconduits en 2019-2020.

**A) et B) Le budget total et par volet pour 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021**

- Le tableau ci-dessous présente les coûts estimés<sup>1</sup> pour les années 2019-2020 et 2020-2021 relatifs au Crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise, au Crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique et au Crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films (ci-après : « crédits d'impôt remboursables visant à soutenir l'industrie du cinéma au Québec »).

**COÛTS ESTIMÉS DES CRÉDITS D'IMPÔT REMBOURSABLES VISANT À SOUTENIR L'INDUSTRIE DU CINÉMA AU QUÉBEC, 2019-2020 ET 2020-2021**

(en millions de dollars)

	2019-2020 <sup>P</sup>	2020-2021 <sup>P</sup>
Production cinématographique ou télévisuelle québécoise	146,5	138,6
Services de production cinématographique	217,2	224,7
Doublage de films	5,6	5,9

P : Prévisions.

- Les crédits d'impôt remboursables visant à soutenir l'industrie du cinéma au Québec ne comportent pas de volets particuliers et le ministère des Finances ne dispose pas d'informations quant à une répartition par types ou catégories de productions ayant pu donner droit à ces crédits d'impôt.
- Pour plus d'informations :
  - une société sous contrôle québécois qui réalise un film « québécois » et qui engage des dépenses de main-d'œuvre directement attribuables à la production d'une catégorie de films admissibles bénéficiera du crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise;
  - une société qui est soit propriétaire des droits d'auteur de la production admissible tout au long de la période au cours de laquelle la production est réalisée au Québec ou qui a conclu, directement avec le propriétaire des droits d'auteur de la production admissible un contrat et qui engage des frais de production admissibles bénéficiera du crédit d'impôt pour services de production cinématographique;
  - une société qui a un établissement au Québec et y exploite une entreprise qui consiste à rendre des services de doublage et qui réalise une production qui appartient à une catégorie de films admissibles dont au moins les trois quarts des personnes ayant fourni les services relatifs à la prestation des comédiens et à la direction du plateau résidaient au Québec bénéficiera du crédit d'impôt remboursable pour le doublage de film à l'égard des frais de main-d'œuvre admissibles engagés.

<sup>1</sup> À titre indicatif, un crédit d'impôt n'est pas limité par une enveloppe annuelle contrairement à un programme d'aide directe (ex. : subvention). En effet, un contribuable qui répond aux critères d'admissibilité d'un crédit d'impôt y aura droit.

- Q-39** Concernant les mesures fiscales Crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise, Crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique ou télévisuelle et Crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films, fournir, pour chacune :
- le budget total et par volet pour 2019-2020;
  - les prévisions pour 2020-2021;
  - la liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2019-2020, incluant le montant;
  - la liste des projets ayant obtenu un financement en 2019-2020 et le montant obtenu;
  - la liste des projets refusés et/ou non reconduits en 2019-2020.

**C) La liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2019-2020, incluant le montant**

- Le ministère des Finances ne dispose pas d'informations quant à la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2019-2020 ni du montant demandé relativement à l'un ou l'autre des trois crédits d'impôt remboursables visant à soutenir l'industrie du cinéma au Québec. Les renseignements fiscaux détenus par Revenu Québec sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale.

**D) La liste des projets ayant obtenu un financement en 2019-2020 et le montant obtenu**

- La liste des projets ou des entreprises bénéficiaires de l'un ou l'autre des crédits d'impôt remboursables visant à soutenir l'industrie du cinéma au Québec et le montant obtenu représentent des renseignements confidentiels détenus par Revenu Québec qui ne peuvent être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale.

**E) La liste des projets refusés et/ou non reconduits en 2019-2020**

- Le ministère des Finances ne dispose pas d'informations quant à la liste des projets refusés et/ou non reconduits en 2019-2020 relativement à l'un ou l'autre des trois crédits d'impôt remboursables visant à soutenir l'industrie du cinéma au Québec. Les renseignements fiscaux détenus par Revenu Québec sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale.

- Q-40** Concernant les mesures fiscales Crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores et Crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles, fournir, pour chacune :
- le budget total et par volet pour 2019-2020 ;
  - les prévisions pour 2020-2021 ;
  - la liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2019-2020, incluant le montant ;
  - la liste des projets ayant obtenu un financement en 2019-2020 et le montant obtenu ;
  - la liste des projets refusés et/ou non reconduits en 2019-2020.

**A) et B) Le budget total et par volet pour 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021**

- Le tableau ci-dessous présente les coûts estimés<sup>1</sup> pour les années 2019-2020 et 2020-2021 relatifs au crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores et au crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles.

**COÛTS ESTIMÉS DES CRÉDITS D'IMPÔT REMBOURSABLES POUR LA PRODUCTION D'ENREGISTREMENTS SONORES ET LA PRODUCTION DE SPECTACLES, 2019-2020 ET 2020-2021**

(en millions de dollars)

	2019-2020 <sup>P</sup>	2020-2021 <sup>P</sup>
Production d'enregistrements sonores	1,4	1,5
Production de spectacles	18,4	18,7

P : Prévisions.

- Ces deux crédits d'impôt remboursables ne comportent pas de volets particuliers et le ministère des Finances ne dispose pas d'informations quant à une répartition par types ou catégories de spectacles ou d'enregistrements ayant pu donner droit à ces crédits d'impôt.
- Pour plus d'informations :
  - une société reconnue comme maison de disques par la Société de développement des entreprises culturelles qui engage des dépenses de main-d'œuvre directement attribuables à la production de l'enregistrement sonore à fort contenu québécois, sur support physique, comportant au moins 60 % de contenu musical, enregistrement numérique audiovisuel ou vidéoclip bénéficiera du crédit d'impôt pour la production d'enregistrements sonores;
  - une société qui exploite une entreprise de production de spectacles qui engage des dépenses de main-d'œuvre directement attribuables à la production d'un spectacle admissible (musical, dramatique, d'humour, de mime, de magie, de cirque, aquatique ou sur glace à fort contenu québécois) bénéficiera du crédit d'impôt pour la production de spectacles.

**C) La liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2019-2020, incluant le montant**

- Le ministère des Finances ne dispose pas d'informations quant à la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2019-2020 ni du montant demandé relativement au crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores ou au crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles. Les renseignements fiscaux détenus par Revenu Québec sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale.

<sup>1</sup> À titre indicatif, un crédit d'impôt n'est pas limité par une enveloppe annuelle contrairement à un programme d'aide directe (ex. : subvention). En effet, un contribuable qui répond aux critères d'admissibilité d'un crédit d'impôt y aura droit.

- Q-40** Concernant les mesures fiscales Crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores et Crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles, fournir, pour chacune :
- le budget total et par volet pour 2019-2020 ;
  - les prévisions pour 2020-2021 ;
  - la liste des projets et la liste des individus, compagnies ou sociétés ayant présenté une demande en 2019-2020, incluant le montant ;
  - la liste des projets ayant obtenu un financement en 2019-2020 et le montant obtenu ;
  - la liste des projets refusés et/ou non reconduits en 2019-2020.

**D) La liste des projets ayant obtenu un financement en 2019-2020 et le montant obtenu**

- La liste des projets ou des entreprises bénéficiaires des crédits d'impôt remboursables visant à soutenir la production d'enregistrements sonores ou la production de spectacles et le montant obtenu représentent des renseignements confidentiels détenus par Revenu Québec qui ne peuvent être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale.

**E) La liste des projets refusés et/ou non reconduits en 2019-2020**

- Le ministère des Finances ne dispose pas d'informations quant à la liste des projets refusés et/ou non reconduits en 2019-2020 relativement au crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores ou au crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles. Les renseignements fiscaux détenus par Revenu Québec sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale.

- Q-41** Le 2 octobre dernier, le ministre annonçait un nouveau plan d'aide aux médias écrits afin d'assurer la stabilité de ce secteur. En lien avec cette annonce, veuillez fournir :
- Toute note, analyse comparative entre différents types de médias
  - Les raisons pour l'exclusion des médias tels que les radios et les télévisions du programme
  - Les critères du programme
  - Liste des bénéficiaires et les sommes investies en 2019-2020

### **A) Toute note, analyse comparative entre différents types de médias**

- Aucune note, analyse ou étude portant sur les différents types de médias n'a été rendue publique durant l'année 2019-2020 par le ministère des Finances.
- Les études, notes internes et les analyses non publiées ne sont pas communiquées lorsque de tels documents contiennent des avis ou des recommandations qui peuvent être destinés soit au ministre ou au gouvernement ou encore qui sont partis à un processus décisionnel en cours. Ces documents demeurent confidentiels au sens des articles 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

### **B) Les raisons pour l'exclusion des médias tels que les radios et les télévisions du programme**

- Aucune note, rapport, analyse, étude ou évaluation portant sur les raisons pour l'exclusion des médias tels que radios et les télévisions du programme n'a été rendu public au cours de l'année 2019-2020 par le ministère des Finances.
- Les études, notes internes et les analyses non publiées ne sont pas communiquées lorsque de tels documents contiennent des avis ou des recommandations qui peuvent être destinés soit au ministre ou au gouvernement ou encore qui sont partis à un processus décisionnel en cours. Ces documents demeurent confidentiels au sens des articles 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

### **C) Les critères du programme**

- Le nouveau plan d'aide pour les médias écrits comprend les mesures énumérées dans le tableau suivant. Les critères de ces mesures peuvent être consultés sur les sites Internet des organismes responsables de leur administration ou concernés.

#### **Nouveau plan d'aide aux médias écrits annoncé en octobre 2019 – Québec**

<b>Mesures</b>	<b>Objectif visé</b>	<b>Critères du programme (voir sites Internet)</b>
Prolongation du « Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite »	Stimuler l'adaptation des modèles d'affaires de ces entreprises en soutenant l'amorce ou la poursuite de leur virage numérique.	<a href="https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=6131">https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=6131</a>
Bonification du programme « Aide au fonctionnement pour les médias communautaires »	Diversifier l'offre d'information locale et régionale au Québec et favoriser la participation de la communauté à leurs activités.	<a href="https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=1997">https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=1997</a>
Prolongation d'un an du crédit d'impôt pour appuyer la transformation numérique des entreprises de la presse écrite	Soutenir l'amorce ou la poursuite de la conversion des modèles d'affaires des entreprises de la presse d'information écrite.	<a href="https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/credit-d-impot-pour-appuyer-la-transformation-numerique-des-entreprises-de-la-presse-ecrite.html">https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/credit-d-impot-pour-appuyer-la-transformation-numerique-des-entreprises-de-la-presse-ecrite.html</a>
Instauration du crédit d'impôt pour soutenir la presse d'information écrite	Contribuer à la sauvegarde de la presse d'information écrite québécoise et au maintien, de ses contenus écrits originaux sur l'actualité d'intérêt général qui s'adressent spécifiquement à la population québécoise.	<a href="https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/Credit-d-impot-pour-soutenir-la-presse-d-information-ecrite.html">https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/Credit-d-impot-pour-soutenir-la-presse-d-information-ecrite.html</a>
Bonification du soutien pour la collecte sélective jusqu'en 2023-2024	Compenser entièrement la contribution financière que doivent verser les médias écrits aux municipalités pour la collecte sélective.	<a href="https://www.recyclemedias.com/fr/">https://www.recyclemedias.com/fr/</a>

- Q-41** Le 2 octobre dernier, le ministre annonçait un nouveau plan d'aide aux médias écrits afin d'assurer la stabilité de ce secteur. En lien avec cette annonce, veuillez fournir :
- Toute note, analyse comparative entre différents types de médias
  - Les raisons pour l'exclusion des médias tels que les radios et les télévisions du programme
  - Les critères du programme
  - Liste des bénéficiaires et les sommes investies en 2019-2020

#### **D) La liste des bénéficiaires et les sommes investies en 2019-2020**

- Le ministère des Finances ne dispose pas d'informations quant à la liste des bénéficiaires et aux sommes investies pour chacun des bénéficiaires ayant profité de l'une ou l'autre des mesures contenues dans le nouveau plan d'aide aux médias.
- Par ailleurs, en ce qui concerne le nom des personnes, entreprises et/ou organismes bénéficiaires de l'une ou l'autre des mesures fiscales dans le secteur de la presse d'information écrite, il s'agit de renseignements confidentiels détenus par Revenu Québec et ne pouvant être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale.
- Le ministère des Finances a annoncé en octobre 2019 un nouveau plan d'aide pour les médias écrits comprenant des mesures qui devraient totaliser un impact de 181,1 M\$ sur cinq ans, dont 5,0 M\$ en 2019-2020.
  - Cette estimation tient compte des plus récentes prévisions des dépenses fiscales.

#### **Impact financier du nouveau plan d'aide pour soutenir les médias écrits** (en millions de dollars)

	<b>2019- 2020</b>	<b>2020- 2021</b>	<b>2021- 2022</b>	<b>2022- 2023</b>	<b>2023- 2024</b>	<b>Total</b>
Nouveau crédit d'impôt pour soutenir la presse d'information écrite	-3,2	-31,1	-29,9	-31,6	-33,4	-129,2
Prolongation du crédit d'impôt pour la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite	—	—	—	—	-2,5	-2,5
Prolongation et bonification de programmes d'aide budgétaire pour appuyer les médias écrits <sup>(1)</sup>	-1,0	-1,0	-1,0	-6,0	-6,0	-15,0
Aide aux médias écrits pour les coûts de la collecte sélective <sup>(1)</sup>	-0,8	-5,9	-7,7	-10,0	-10,0	-34,4
<b>TOTAL</b>	<b>-5,0</b>	<b>-38,0</b>	<b>-38,6</b>	<b>-47,6</b>	<b>-51,9</b>	<b>-181,1</b>

(1) Des crédits additionnels totalisant 49,4 M\$ pour la période de 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de la Culture et des Communications.

#### **Q-42 Travaux entourant la bonification du crédit d'impôt pour le maintien à domicile**

- En 2018, un groupe de travail interministériel composé de membres du ministère des Finances, du ministère de la Santé et des Services sociaux et de Revenu Québec a été formé afin d'étudier le traitement du crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés (CMD) à l'égard des résidents de « condos-services ».
- L'analyse vise à améliorer l'équité du traitement du CMD envers les résidents de condos-services.
- Les travaux ou analyses non publiées ne peuvent être communiqués puisqu'ils ont été produits à l'occasion de recommandations dans le cadre d'un processus décisionnel en cours.
- Ces documents sont de nature confidentielle au sens des articles 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

**Q-43** Travaux entourant la bonification du crédit d'impôt pour les frais de garde :

- a. rencontre effectuée entre le cabinet des Finances et de la Famille en indiquant les dates et les personnes présentes ;
- b. Rencontres effectuées entre le ministère des Finances et le ministère de la Famille en indiquant les dates et les personnes présentes ;
- c. Les avis et études produits par le ministère des Finances et le ministère de la Santé ;
- d. Les simulations de calculs effectués ;
- e. L'ensemble des correspondances entre le ministre des Finances et le ministre de la Famille à ce sujet.

*Le Ministère a acheminé cette question au Ministère de la Famille*

- Q-44** Concernant le programme Prime au travail, préciser la définition des concepts « revenu d'emploi » et « lien d'emploi ». Fournir la ventilation détaillée des montants accordés par région pour 2019-2020 en plus des prévisions pour 2020-2021, et ce, pour les groupes suivants :
- personne vivant seule ;
  - couple ;
  - famille monoparentale ;
  - famille biparentale.

## DÉFINITIONS

### *Revenu d'emploi*

- Le revenu de travail d'un ménage désigne le revenu d'un particulier et celui de son conjoint admissible qui provient de l'occupation d'une charge ou d'un emploi ou de l'exploitation d'une entreprise.

### *Lien d'emploi*

- Un lien d'emploi est établi entre un employé et un employeur pour la durée d'un contrat de travail. Le lien d'emploi doit considérer le fait que l'employé est subordonné à l'employeur et n'effectue pas un travail autonome.

## PRIME AU TRAVAIL GÉNÉRALE

### RÉPARTITION DE LA PRIME AU TRAVAIL GÉNÉRALE SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE ET LE TYPE DE MÉNAGE – ANNÉE D'IMPOSITION 2018 (en millions de dollars)

	Personne seule	Couple	Famille monoparentale	Famille biparentale	Total
01 – Bas-Saint-Laurent	0,9	0,1	2,2	1,7	5,0
02 – Saguenay– Lac-Saint-Jean	1,4	0,1	3,3	1,8	6,6
03 – Capitale-Nationale	4,1	0,4	6,1	4,6	15,3
04 – Mauricie	1,6	0,2	3,6	2,4	7,9
05 – Estrie	2,0	0,3	4,1	4,0	10,5
06 – Montréal	19,8	3,3	22,3	46,1	91,6
07 – Outaouais	3,0	0,4	4,5	4,5	12,4
08 – Abitibi- Témiscamingue	0,7	0,1	1,7	0,8	3,2
09 – Côte-Nord	0,4	0,0	1,0	0,4	1,8
10 – Nord-du-Québec	0,5	0,0	0,9	0,7	2,1
11 – Gaspésie– Îles-de-la- Madeleine	0,4	0,1	1,1	0,6	2,2
12 – Chaudière- Appalaches	2,1	0,3	4,1	3,4	9,9
13 – Laval	3,7	0,6	4,3	9,0	17,6
14 – Lanaudière	3,6	0,5	7,1	5,5	16,7
15 – Laurentides	4,6	0,6	8,4	6,7	20,4
16 – Montérégie	10,3	1,4	17,7	16,9	46,3
17 – Centre-du-Québec	1,5	0,2	3,6	2,9	8,2
Indéterminée	0,1	0,0	0,1	0,2	0,5
<b>Total</b>	<b>60,8</b>	<b>8,9</b>	<b>96,2</b>	<b>112,3</b>	<b>278,1</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.  
Sources : Revenu Québec et *Dépenses fiscales*, édition 2019.

- Q-44** Concernant le programme Prime au travail, préciser la définition des concepts « revenu d'emploi » et « lien d'emploi ». Fournir la ventilation détaillée des montants accordés par région pour 2019-2020 en plus des prévisions pour 2020-2021, et ce, pour les groupes suivants :
- personne vivant seule ;
  - couple ;
  - famille monoparentale ;
  - famille biparentale.

## PRIME AU TRAVAIL ADAPTÉE

### RÉPARTITION DE LA PRIME AU TRAVAIL ADAPTÉE SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE ET LE TYPE DE MÉNAGE – ANNÉE D'IMPOSITION 2018 (en millions de dollars)

	Personne seule	Couple	Famille monoparentale	Famille biparentale	Total
01 – Bas-Saint-Laurent	0,18	0,05	0,03	0,07	0,34
02 – Saguenay– Lac-Saint-Jean	0,16	0,07	0,03	0,13	0,39
03 – Capitale-Nationale	0,43	0,10	0,09	0,17	0,80
04 – Mauricie	0,18	0,05	0,07	0,10	0,40
05 – Estrie	0,19	0,07	0,08	0,15	0,48
06 – Montréal	1,00	0,25	0,26	0,71	2,23
07 – Outaouais	0,23	0,10	0,04	0,12	0,49
08 – Abitibi- Témiscamingue	0,13	0,04	0,02	0,04	0,23
09 – Côte-Nord	0,08	0,02	0,02	0,02	0,12
10 – Nord-du-Québec	0,03	0,00	0,01	0,02	0,07
11 – Gaspésie– Îles-de-la- Madeleine	0,08	0,03	0,02	0,03	0,16
12 – Chaudière- Appalaches	0,26	0,08	0,06	0,09	0,49
13 – Laval	0,23	0,08	0,05	0,17	0,53
14 – Lanaudière	0,32	0,10	0,06	0,17	0,66
15 – Laurentides	0,33	0,11	0,11	0,17	0,72
16 – Montérégie	0,85	0,22	0,24	0,43	1,74
17 – Centre-du-Québec	0,15	0,05	0,04	0,10	0,35
Indéterminée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
<b>Total</b>	<b>4,85</b>	<b>1,42</b>	<b>1,24</b>	<b>2,70</b>	<b>10,20</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.  
Sources : Revenu Québec et *Dépenses fiscales*, édition 2019.

- Q-44** Concernant le programme Prime au travail, préciser la définition des concepts « revenu d'emploi » et « lien d'emploi ». Fournir la ventilation détaillée des montants accordés par région pour 2019-2020 en plus des prévisions pour 2020-2021, et ce, pour les groupes suivants :
- personne vivant seule ;
  - couple ;
  - famille monoparentale ;
  - famille biparentale.

## SUPPLÉMENT À LA PRIME AU TRAVAIL

### RÉPARTITION DU SUPPLÉMENT À LA PRIME AU TRAVAIL SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE ET LE TYPE DE MÉNAGE – ANNÉE D'IMPOSITION 2018

(en millions de dollars)

	Personne seule	Couple	Famille monoparentale	Famille biparentale	Total
01 – Bas-Saint-Laurent	0,15	0,01	0,04	0,02	0,22
02 – Saguenay– Lac-Saint-Jean	0,21	0,03	0,05	0,02	0,31
03 – Québec	0,30	0,04	0,10	0,05	0,49
04 – Mauricie	0,25	0,02	0,09	0,03	0,40
05 – Estrie	0,21	0,01	0,08	0,06	0,36
06 – Montréal	0,89	0,09	0,34	0,44	1,75
07 – Outaouais	0,12	0,02	0,04	0,04	0,21
08 – Abitibi- Témiscamingue	0,07	0,01	0,02	0,01	0,11
09 – Côte-Nord	0,05	0,00	0,02	0,01	0,07
10 – Nord-du-Québec	0,01	0,00	0,01	0,00	0,02
11 – Gaspésie– Îles-de-la- Madeleine	0,09	0,01	0,02	0,02	0,13
12 – Chaudière- Appalaches	0,18	0,03	0,04	0,01	0,25
13 – Laval	0,14	0,01	0,06	0,05	0,27
14 – Lanaudière	0,28	0,02	0,12	0,05	0,47
15 – Laurentides	0,27	0,01	0,12	0,05	0,45
16 – Montérégie	0,66	0,04	0,23	0,13	1,06
17 – Centre-du-Québec	0,21	0,01	0,07	0,04	0,33
Indéterminée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>4,07</b>	<b>0,37</b>	<b>1,43</b>	<b>1,02</b>	<b>6,90</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.  
Sources : Revenu Québec et *Dépenses fiscales*, édition 2019.

**Q-71** Pour 2019-2020, toute note ou analyse concernant l'évaluation concernant le coût d'une politique du maintien des sièges sociaux au Québec par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

*Le Ministère a acheminé cette question à la Caisse de dépôt et placement.*

**Q-72** Concernant le Réseau Express Métropolitain (REM) :

- a) liste et copie de tout étude, analyse, rapport, avis ou autre réalisés pour la réalisation des travaux en cours ;
- b) l'échéancier des travaux prévus pour chaque tronçon ;
- c) les montants investis pour chaque année financière pour 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021 ;
- d) tout échange entre la Caisse de dépôt et placement du Québec le ministre ou le ministère des Transports concernant la prolongation du projet de REM existant ou pour tout nouveau projet de transport sur rail en partenariat avec la Caisse de dépôt et placement du Québec ;
- e) tout échange entre la Caisse de dépôt et placement du Québec le ministre ou le ministère des Transports concernant les stationnements incitatifs ;
- f) toute étude, note, ou recommandation concernant la prolongation du REM vers Chambly ;
- g) toute note, étude, analyse ou recommandation concernant la prolongation du REM vers la Gare du Ruisseau ;
- h) toute note, étude, analyse ou recommandation concernant la prolongation du REM dans l'est de Montréal.

*Le Ministère a acheminé cette question à la Caisse de dépôt et placement du Québec.*

**Q-73** Depuis l'année 2018-2019, tous rapports, analyses, études et évaluations sur les Crédits d'impôt pour la recherche et le développement.

- Aucun rapport, analyse, étude ou évaluation portant sur les crédits d'impôt pour la R-D n'a été rendu public depuis l'année 2018-2019 par le ministère des Finances.
- Les études, les notes internes et les analyses non publiées ne sont pas communiquées lorsque de tels documents contiennent des avis ou des recommandations qui peuvent être destinés soit au ministre ou au gouvernement ou encore qui sont partis à un processus décisionnel en cours.
- Ces documents demeurent confidentiels au sens des articles 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

**Q-74** Concernant les Crédits d'impôt relatifs à l'intégration des TI dans les PME, spécifier :

- a. les sommes allouées pour l'année 2019-2020 :
- b. par secteur d'activité.
- c. le nombre d'entreprises ayant obtenu une aide ;
- d. l'aide moyenne et médiane octroyée ;
- e. l'aide maximale octroyée.

Les tableaux suivants présentent les dernières années où les données sont considérées comme étant assez complètes, considérant les différents délais liés au versement des crédits d'impôt.

### RÉPARTITION DU COÛT DU CRÉDIT D'IMPÔT RELATIF À L'INTÉGRATION DES TI DANS LES PME SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ, 2018 ET 2019

(en millions de dollars)

		Projections <sup>(1)</sup>	
		2018	2019
Primaire		f	n.d.
Manufacturier		1,8	n.d.
Commerce de gros		1,5	n.d.
Commerce de détail		0,7	n.d.
<b>TOTAL</b>		<b>4,0</b>	<b>4,5</b>

n.d. : donnée non disponible.

f : Le coût fiscal est inférieur à 0,5 M\$.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les données pour les années 2018 et 2019 demeurent partielles, essentiellement en raison des délais relatifs à la production des déclarations de revenus des sociétés et à l'émission des avis de cotisation par Revenu Québec. Historiquement, il en résulte que les données peuvent commencer à être considérées complètes dans un délai de deux à trois ans.

Sources : Revenu Québec et ministère des Finances.

### STATISTIQUES RELATIVES AU CRÉDIT D'IMPÔT RELATIF À L'INTÉGRATION DES TI DANS LES PME, 2018 ET 2019

		Projections <sup>(1)</sup>	
		2018	2019
Nombre d'entreprises bénéficiaires		n.d.	n.d.
Aide moyenne (\$)		n.d.	n.d.
Aide médiane (\$)		n.d.	n.d.
Aide maximale (\$)		n.d.	n.d.

n.d. : donnée non disponible.

(1) Les données pour les années 2018 et 2019 demeurent partielles, essentiellement en raison des délais relatifs à la production des déclarations de revenus des sociétés et à l'émission des avis de cotisation par Revenu Québec. Historiquement, il en résulte que les données peuvent commencer à être considérées complètes dans un délai de deux à trois ans.

Sources : Revenu Québec et ministère des Finances.

- Q-75** Pour le crédit d'impôt recherche et développement :
- a. les sommes allouées pour l'année 2019-2020 :
  - b. par secteur d'activité.
  - c. le nombre d'entreprises ayant obtenu une aide ;
  - d. l'aide moyenne et médiane octroyée ;
  - e. l'aide maximale octroyée.

Les tableaux suivants présentent les dernières années où les données sont considérées complètes, considérant les différents délais liés au versement des crédits d'impôt.

**STATISTIQUES RELATIVES AU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA R-D RELATIF AUX SALAIRES DES CHERCHEURS, 2015 À 2019**

	Estimations			Projections <sup>(1)</sup>	
	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'entreprises bénéficiaires	5 238	3 939	3 783	n.d.	n.d.
Aide moyenne (\$)	88 256	106 049	107 451	n.d.	n.d.
Aide médiane (\$)	27 406	29 831	30 607	n.d.	n.d.
Aide maximale (\$)	d.c.	d.c.	d.c.	d.c.	d.c.

d.c. : donnée confidentielle.

n.d. : donnée non disponible.

(1) Les données pour les années 2018 et 2019 demeurent partielles, essentiellement en raison des délais relatifs à la production des déclarations de revenus des sociétés et à l'émission des avis de cotisation par Revenu Québec. Historiquement, il en résulte que les données peuvent commencer à être considérées complètes dans un délai de deux à trois ans.

Sources : Revenu Québec et ministère des Finances.

- Q-75** Pour le crédit d'impôt recherche et développement :
- les sommes allouées pour l'année 2019-2020 :
  - par secteur d'activité.
  - le nombre d'entreprises ayant obtenu une aide ;
  - l'aide moyenne et médiane octroyée ;
  - l'aide maximale octroyée.

## RÉPARTITION DU COÛT DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA R-D RELATIF AUX SALAIRES DES CHERCHEURS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ, 2015 À 2019

(en millions de dollars)

	Estimations			Projections <sup>(1)</sup>	
	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Secteur primaire (production)</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>
<b>Secteur secondaire</b>					
— Matériel de transport	66	61	57	n.d.	n.d.
— Pièces et matériel électroniques	23	23	26	n.d.	n.d.
— Médicaments	19	19	15	n.d.	n.d.
— Produits métalliques	14	11	11	n.d.	n.d.
— Pâtes et papiers	13	11	11	n.d.	n.d.
— Machinerie	11	9	10	n.d.	n.d.
— Textiles	4	3	3	n.d.	n.d.
— Aliments et boissons	4	4	3	n.d.	n.d.
— Bois et meubles	3	3	2	n.d.	n.d.
— Autres industries manufacturières <sup>(2)</sup>	59	57	62	n.d.	n.d.
— Construction	5	4	4	n.d.	n.d.
<b>Sous-total</b>	<b>220</b>	<b>204</b>	<b>206</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>
<b>Secteur tertiaire</b>					
— Services d'informatique	75	66	68	n.d.	n.d.
— Commerce de gros et de détail	34	30	29	n.d.	n.d.
— Services gouvernementaux, santé et éducation	13	14	14	n.d.	n.d.
— Finances et assurances	7	8	7	n.d.	n.d.
— Autres services aux entreprises <sup>(3)</sup>	80	74	78	n.d.	n.d.
— Communication, services publics et autres services <sup>(4)</sup>	25	23	30	n.d.	n.d.
<b>Sous-total</b>	<b>234</b>	<b>214</b>	<b>226</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>
<b>TOTAL</b>	<b>462</b>	<b>424</b>	<b>437</b>	<b>450</b>	<b>463</b>

n.d. : Donnée non disponible.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Les données pour les années 2018 et 2019 demeurent partielles, essentiellement en raison des délais relatifs à la production des déclarations de revenus des sociétés et à l'émission des avis de cotisation par Revenu Québec. Historiquement, il en résulte que les données peuvent commencer à être considérées complètes dans un délai de deux à trois ans.
- Inclut les secteurs d'activité suivants : caoutchouc et plastique, métaux ferreux et non ferreux, autres appareils électriques, équipements de télécommunication, machines pour bureau, produits minéraux non métalliques, produits du pétrole, autres produits chimiques ainsi que matériel scientifique et professionnel.
- Inclut notamment les services de comptabilité et de tenue de livres, les services de publicité, les bureaux d'architectes, d'ingénieurs les études d'avocats et de notaires et les bureaux de conseils en gestion.
- Inclut les secteurs d'activité suivants : transport et entreposage, bureau d'études et de services ainsi qu'hébergement et restauration.

Sources : Revenu Québec et ministère des Finances.

- Q-172** État de situation quant à la mesure « Soutien aux enfants handicapés nécessitant des soins exceptionnels », incluant les éléments suivants :
- a. nombre d'enfants admis;
  - b. nombre d'enfants refusés;
  - c. total des sommes versées.

## **LE SUPPLÉMENT POUR ENFANT HANDICAPÉ NÉCESSITANT DES SOINS EXCEPTIONNELS**

- Le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE) est un soutien financier visant à reconnaître la situation des parents ayant des enfants mineurs handicapés nécessitant des soins exceptionnels et à les aider à assumer les responsabilités hors du commun qui leur incombent.
- Ce supplément comprend deux paliers d'aide, qui reflètent la gravité de la condition de l'enfant selon son âge. Pour 2020 :
  - le premier palier est d'un montant de 995 \$ par mois, soit 11 940 \$ par année;
  - le deuxième palier est d'un montant de 663 \$ par mois, soit 7 956 \$ par année.

### **A. Nombre d'enfants admis**

- En date du 31 décembre 2019, et ce, depuis la création du SEHNSE, 3 731 demandes ont été acceptées.

### **B. Nombre d'enfants refusés**

- En date du 31 décembre 2019, et ce, depuis la création du SEHNSE, 3 306 demandes n'ont pas répondu aux critères d'admissibilité.

### **C. Total des sommes versées**

- Du 1<sup>er</sup> avril 2016<sup>1</sup> au 31 décembre 2019, le SEHNSE a permis de verser près de 109 M\$ aux familles d'enfants handicapés qui nécessitent des soins exceptionnels, soit :
  - 31,9 M\$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 décembre 2017;
  - 36,4 M\$ pour l'année 2018;
  - 40,6 M\$ pour l'année 2019.

---

<sup>1</sup> Date d'entrée en vigueur de la mesure.



## MINISTÈRE DES FINANCES

### ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

#### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS – 2<sup>E</sup> GROUPE D'OPPOSITION

---

#### TABLE DES MATIÈRES

1. **Total des sommes versées à titre de dommages et intérêts par le ministère à la suite de poursuites judiciaires dans lesquelles il était représenté par le procureur général du Québec. Lister les 10 causes ayant entraîné les plus grandes sommes.**
2. **Évolution des « coûts de système » annuels estimés depuis 2010? Pour le ministère? Pour l'ensemble des ministères? Par ministère?**
3. **Nombre de postes ouverts et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.**
4. **Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année 2019-2020 incluant, pour chacun de ces concours : - le nombre de postes offerts; - le nombre de postulants; - la date; - la nature (concours réservé ou non); - le taux de réussite; - la répartition par région administrative; - la date de la publication des résultats.**
5. **Montant des prélèvements relevant de l'écofiscalité? Ventilation par sources, depuis 2010?**
6. **Sommes récoltées dans le cadre de successions? Ventilation depuis 2010?**
7. **Analyse appuyant la mise en place du crédit d'impôt remboursable pour les PME favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience? Bilan de son application?**
8. **Cumulatif annuel et ventilation des sommes découlant de mesures budgétaires représentant une baisse de revenus pour l'État? Pour les particuliers? Pour les entreprises? Par année depuis 2010.**
9. **Cumulatif annuel et ventilation des sommes découlant de mesures budgétaires représentant une hausse de revenus pour l'État? Venant des particuliers? Pour les entreprises? Par année depuis 2010.**
10. **Bilan de la consultation concernant un « Registre des bénéficiaires ultimes ».**
11. **Bilan des mesures visant à combattre l'évasion fiscale depuis 2010? Nouvelles mesures mises en place en 2019-2020?**
12. **Ventilation par premier millime, premier centile, puis par quintiles des patrimoines au Québec?**

**Q-1** Total des sommes versées à titre de dommages et intérêts par le ministère à la suite de poursuites judiciaires dans lesquelles il était représenté par le procureur général du Québec. Lister les 10 causes ayant entraîné les plus grandes sommes.

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2020, aucune somme n'a été versée à titre de dommages et intérêts par le ministère des Finances à la suite de poursuites judiciaires dans lesquelles il était représenté par le Procureur général du Québec.

**Q-2** Évolution des « coûts de système » annuels estimés depuis 2010? Pour le ministère? Pour l'ensemble des ministères? Par ministère?

*Le Ministère à acheminé cette question au Secrétariat du Conseil du trésor.*

**Q-3** Nombre de postes ouverts et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.

*Veillez référer à la question 15 m) des Renseignements généraux.*

**Q-4** Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année 2019-2020 incluant, pour chacun de ces concours :

- le nombre de postes offerts;
- le nombre de postulants;
- la date;
- la nature (concours réservé ou non);
- le taux de réussite;
- la répartition par région administrative;
- la date de la publication des résultats

<b>Processus de qualification en recrutement</b>	<b>Avocat ou notaire, spécialisé en droit fiscal -1</b>	<b>Avocat ou notaire, spécialisé en droit fiscal -2</b>
<b>le nombre de postes offerts</b>	1	1
<b>le nombre de postulants</b>	16	23
<b>la date <sup>1</sup></b>	9 au 29 juillet 2019	9 décembre au 13 janvier 2020
<b>la nature (concours réservé ou non);</b>	Processus de qualification réservé au MFQ et à l'ISQ	Processus de qualification réservé au MFQ et à l'ISQ
<b>le taux de réussite (des personnes admissibles)</b>	100% (Une seule candidate a fait et réussit les examens)	50% (Deux personnes ont fait les examens et une seule a réussi)
<b>la répartition par région administrative</b>	Région 03 : 7 postulants Région 05 : 1 postulant Région 06 : 4 postulants Région 07 : 1 postulant Région 16 : 3 postulants	Hors Québec : 1 postulant Région 03 : 9 postulants Région 06 : 8 postulants Région 08 : 1 postulant Région 12 : 1 postulant Région 14 : 1 postulant Région 16 : 1 postulant
<b>la date de la publication des résultats</b>	Résultats d'examens transmis le 06-09-2019	Résultats d'examens transmis le 06-03-2020

1) la date inscrite correspond à la date de publication.

Note : les numéros des régions administratives correspondent à ces villes :

Région 03 = Capitale-Nationale

Région 05 = Estrie

Région 06 = Montréal

Région 07 = Outaouais

Région 08 = Abitibi-Témiscamingue

Région 12 = Chaudières-Appalaches

Région 14 = Lanaudière

Région 16 = Montérégie

**Q-5** Montant des prélèvements relevant de l'écofiscalité? Ventilation par sources, depuis 2010?

L'information concernant les mesures fiscales, depuis 2014, est disponible dans les Dépenses fiscales 2019, disponible sur le site Web du ministère des Finances.  
<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/depenses-fiscales/index.asp>

**Q-6** Sommes récoltées dans le cadre de successions? Ventilation depuis 2010?

*Le Ministère a acheminé cette question à Revenu Québec.*

**Q-7** Analyse appuyant la mise en place du crédit d'impôt remboursable pour les PME favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience? Bilan de son application?

- Les études, les notes internes et les analyses non publiées ne sont pas communiquées lorsque de tels documents contiennent des avis ou des recommandations qui peuvent être destinés soit au ministre ou au gouvernement ou encore qui sont partis à un processus décisionnel en cours.
- Ces documents demeurent confidentiels au sens des articles 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.
- Les objectifs poursuivis par cette mesure ainsi que les paramètres de la mesure fiscale sont présentés dans le Plan budgétaire du Budget 2019-2020.

[http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019\\_2020/fr/documents/PlanBudgetaire\\_1920.pdf](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019_2020/fr/documents/PlanBudgetaire_1920.pdf)

- De plus, une fiche détaillant cette mesure fiscale se retrouve sur le site Web des Dépenses fiscales, édition 2019.

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-210343.asp>

**Q-8** Cumulatif annuel et ventilation des sommes découlant de mesures budgétaires représentant une baisse de revenus pour l'État? Pour les particuliers? Pour les entreprises? Par année depuis 2010.

- Le tableau présente la ventilation des mesures annoncées depuis le budget 2009-2010 et représentant une baisse de revenus pour l'État selon qu'elles affectent les particuliers ou les entreprises.
  - Les données utilisées sont celles publiées au moment de l'annonce.
- Les mesures annoncées relatives aux crédits d'impôt remboursables accordés dans les régimes d'imposition des particuliers et des sociétés ne sont pas prises en compte dans cette compilation.
  - Pour les états financiers consolidés du gouvernement, les crédits d'impôt remboursables constituent des transferts effectués par l'entremise du régime fiscal. Ils sont à ce titre reclassés et présentés dans les dépenses.
  - Les mesures annoncées à l'égard des crédits d'impôt remboursables n'ont donc pas d'effet sur les revenus.

**MESURES BUDGÉTAIRES REPRÉSENTANT UNE BAISSÉ DE REVENUS POUR L'ÉTAT<sup>(1)</sup> –  
IMPACT POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES ET AUTRES MESURES**  
(en millions de dollars)

	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
Mesures affectant les particuliers	-358	-435	-747	-783	-795	-890	-1 616	-2 910	-3 705	-4 182	-4 885
Mesures affectant les sociétés	-20	-24	-83	-296	-357	-492	-607	-807	-1 488	-2 086	-2 255
Autres mesures	-19	-22	-25	-25	-25	-25	-25	-25	-25	-35	-38
<b>Total</b>	<b>-397</b>	<b>-481</b>	<b>-855</b>	<b>-1 105</b>	<b>-1 177</b>	<b>-1 407</b>	<b>-2 247</b>	<b>-3 742</b>	<b>-5 217</b>	<b>-6 303</b>	<b>-7 178</b>

(1) Mesures annoncées dans la période s'étalant du budget 2009-2010 à celui du *Portrait de la situation économique et financière – 2020-202*, publié le 19 juin 2020.

## ANNEXE

MESURES BUDGÉTAIRES REPRÉSENTANT UNE BAISSÉ DE REVENUS POUR L'ÉTAT –  
IMPACT POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES ET AUTRES MESURES

(en millions de dollars)

	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
<b>MESURES AFFECTANT LES PARTICULIERS</b>											
<b>Énoncé complémentaire 2020</b>											
Réduction de 25 % du montant du retrait minimal obligatoire à un FERR											-87,0
Réduction additionnelle des taux de la taxe scolaire											-172,9
<b>Budget 2020-2021</b>											
Réduction additionnelle des taux de la taxe scolaire											-181,9
Reconduire la mesure d'étalement du revenu d'un producteur forestier											-0,7
<b>Mise à jour économique et financière de novembre 2019</b>											
Réduction de la tarification des stationnements des établissements de santé											-120,0
<b>Bulletin d'information fiscale de juin 2019</b>											
Mesures aux particuliers										-0,6	-2,9
<b>Budget 2019-2020</b>											
Miser sur la prolongation de la carrière										-104,0	-106,0
Uniformisation graduelle des taux de la taxe scolaire										-200,0	-267,0
<b>Budget 2018-2019</b>											
Réforme de la taxe scolaire								-498,7	-679,3	-681,6	
Modifications aux paramètres de CRCD								-13,8	-13,8	-13,8	
Maintien du taux du crédit d'impôt à 20 % pour Fondation								-6,8	-12,3	-13,4	
Bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience								-31,6	-32,3	-32,9	
Prolongation de 5 ans de la période d'admissibilité au crédit d'impôt pour un premier don important en culture								-0,5	-0,5	-0,5	
Mise en place d'un crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation								-28,0	-28,0	-28,0	
Accorder un crédit d'impôt aux grands-parents hébergeant leurs petits-enfants aux études								-2,0	-2,0	-2,0	
<b>Mise à jour économique et financière de novembre 2017</b>											
Baisse d'impôt (16 % à 15 %)								-971,4	-954,5	-887,1	-904,8
Nouvelle déduction pour la part employé des cotisations additionnelles au RRQ									-10,1	-40,4	-73,9
Déduction de la part employeur des cotisations additionnelles au RRQ pour un travailleur autonome									-0,7	-3,0	-5,3
Maintien du crédit d'impôt en raison de l'âge								-38,0	-57,0	-77,0	-100,0
<b>Budget 2017-2018</b>											
Remboursement de la contribution santé de 2016							-441,0	-32,0			
Baisse d'impôt générale à compter de 2017								-294,8	-289,3	-268,8	-274,2
Élargissement de l'assouplissement fiscal pour les transferts d'entreprises familiales							-17,0	-52,0	-52,0	-52,0	-52,0
Bonification fiscale pour les habitants des Îles-de-la-Madeleine								-2,5	-2,5	-2,5	-2,5
<b>Budget 2016-2017</b>											
Contribution santé : réduction additionnelle						-32,0	-130,4	-144,7	-184,7	-17,2	
Majoration du taux du crédit d'impôt pour dons								-8,0	-8,2	-8,4	-8,6
Abolition de la limite des dons admissibles								-1,0	-1,0	-1,0	-1,0
Favoriser la participation des travailleurs d'expérience au marché du travail									-13,2	-13,2	-13,2
Favoriser le transfert d'entreprises familiales							-5,0				
Hausse à 65 000 \$ du seuil d'exemption de la taxe sur les opérations forestières							-0,1	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5
Étalement du revenu pour les producteurs forestiers							-0,8	-1,1	-1,3	-1,2	-1,1
Modifications aux règles d'émissions de CRCD							-8,9	-8,9			
Majoration du taux du crédit d'impôt de 15 % à 20 % pour Fondation							-6,9	-11,8	-4,9		
Cotisations fiscales additionnelles liées aux activités criminelles							3,0				
<b>Budget 2015-2016</b>											
Abolition graduelle de la contribution santé à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017								-80,5	-375,5	-548,0	-742,0
Bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs expérimentés								-26,8	-56,4	-83,5	-83,2
Bonification de 15 % à 20 % du taux du crédit d'impôt pour Fondation pour 1 an							-6,3	-4,5			
Allègement fiscal concernant le transfert d'entreprises entre personnes liées dans les secteurs primaire et manufacturier								-15,0	-15,0	-15,0	-15,0
Élargissement de la définition de frais d'exploration pour inclure les coûts liés au lancement d'études environnementales et de consultations auprès des collectivités							-0,1	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
<b>Mise à jour économique et financière de décembre 2014</b>											
Hausse de l'exonération cumulative du gain en capital de 800 000 \$ à 1 M\$ lors de la vente d'une entreprise agricole ou de pêche								-10,0	-10,0	-10,0	-10,0
<b>Budget 2014-2015</b>											
Bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience											-3,3
<b>Budget 2012-2013</b>											
Bonification du crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée											-1,0
Rehaussement au plafond d'émission de Fondation			-6,0	-13,0	-19,0						
Amélioration du régime d'investissement coopératif pour les coopératives de travailleurs actionnaires			-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0
Ristourne à impôt différé				-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0
<b>Budget 2011-2012</b>											
Bonification du crédit d'impôt pour frais de scolarité afin d'assurer l'accessibilité aux études universitaires											-3,2
Instauration d'un crédit d'impôt sur 10 000\$ de revenu au travail pour les personnes expérimentées											-35,0
Hausse de la limite de la capitalisation du Capital régional et coopératif Desjardins de 1 G\$ à 1,25 G\$											-9,0

## ANNEXE

MESURES BUDGÉTAIRES REPRÉSENTANT UNE BAISSÉ DE REVENUS POUR L'ÉTAT –  
IMPACT POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES ET AUTRES MESURES

(en millions de dollars)

	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
<b>Budget 2010-2011</b>											
Crédit d'impôt pour la solidarité <sup>1</sup>			-260,0	-260,0	-260,0	-260,0	-260,0	-260,0	-260,0	-260,0	-260,0
Modification à la définition de biens québécois imposable pour favoriser les investissements en capital de risque (article 116)	-3,3	-2,8	-2,8	-2,8	-2,8	-2,8	-2,8	-2,8	-2,8	-2,8	-2,8
Roulement du produit d'un REER à un REE		-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6
Prestations reçues de la sécurité sociale des États-Unis	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
Bonification du crédit pour la TVQ pour les habitations résidentielles	-8,0	-35,0	-40,0	-45,0	-50,0	-55,0	-55,0	-55,0	-55,0	-55,0	-55,0
<b>Budget 2009-2010</b>											
Hausse de la TVQ : Majoration du crédit d'impôt remboursable pour la TVQ	-250,0	-250,0	-250,0	-250,0	-250,0	-250,0	-250,0	-250,0	-250,0	-250,0	-250,0
Hausse de la TVQ : Indexation additionnelle du régime d'imposition des particuliers et du régime d'aide de derniers recours	-35,0	-85,0	-85,0	-85,0	-85,0	-85,0	-85,0	-85,0	-85,0	-85,0	-85,0
Favoriser la capitalisation des entreprises publiques	-30,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0
Hausse du crédit d'impôt pour les contributions à Fondation	-23,0	-23,0	-23,0	-23,0							
Hausse de 20 000\$ à 25 000\$ des retraits maximums d'un RAP	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0
Crédit d'impôt pour les véhicules électriques	-3,0	-4,0	-6,0	-6,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0
<b>Sous-total</b>	<b>-357,6</b>	<b>-434,7</b>	<b>-746,9</b>	<b>-783,4</b>	<b>-794,7</b>	<b>-889,9</b>	<b>-1 615,6</b>	<b>-2 909,9</b>	<b>-3 704,6</b>	<b>-4 182,1</b>	<b>-4 884,7</b>
<b>MESURES AFFECTANT LES SOCIÉTÉS</b>											
<b>Énoncé complémentaire 2020</b>											
Crédit de cotisation des employeurs au FSS											-85,0
Suspension de 12 mois de la période de validité des claims											-3,0
<b>Bulletin d'information fiscale de juin 2019</b>											
Augmentation à 100 % du taux de la déduction pour amortissement pour les véhicules zéro émission										-1,9	-8,3
<b>Mise à jour économique et financière de novembre 2018</b>											
Nouvelle déduction additionnelle permanente pour amortissement de 30 %										-5,0	-37,0
Accélérer l'amortissement pour inciter les entreprises à investir davantage									-44,0	-443,0	-320,0
<b>Mesures de soutien à l'économie - août 2018</b>											
Réduction immédiate de cotisation au FSS									-108,0	-83,0	-48,0
<b>Budget 2018-2019</b>											
Diminution de la cotisation au FSS									-154,9	-197,9	-228,6
Réduction graduelle de 8 % à 4 % du taux d'imposition des PME des secteurs des services et de la construction									-74,0	-140,0	-210,1
Bonification et prolongation de la déduction additionnelle pour amortissement pour appuyer l'acquisition de technologies de pointe									-19,4	-70,6	-95,9
Réduction de la taxe compensatoire des institutions financières									-15,5	-22,7	-29,3
Encourager le secteur minier à mieux informer les collectivités des enjeux environnementaux									-0,8	-0,8	-0,8
<b>Mise à jour économique et financière de novembre 2017</b>											
Bonification du Régime de rente du Québec (IS)									-2,0	-10,1	-18,7
<b>Budget 2017-2018</b>											
Mise en place d'une déduction pour amortissement accéléré pour encourager le virage numérique des entreprises									-20,0	-56,0	-59,0
Favoriser la consultation des communautés autochtones dans la réalisation de projets miniers									-0,5	-0,5	-0,5
Bonification pour les Îles-de-la-Madeleine de la déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières									-0,5	-1,2	-1,3
Prolongation de cinq ans de la taxe compensatoire des institutions financières									89,0	137,0	298,0
<b>Budget 2016-2017</b>											
Réduction additionnelle de la cotisation au Fonds des services de santé pour les PME québécoises									-5,7	-29,0	-48,0
Bonification de la mesure relative aux dons de denrées aux Banques alimentaires du Québec									-0,1	-0,1	-0,1
Réduction d'impôt pour société innovante : soutien à la commercialisation d'une propriété intellectuelle québécoise									-2,7	-16,6	-30,3
Amélioration de la qualité du bois récolté									-4,0	-4,0	-4,0

## ANNEXE

MESURES BUDGÉTAIRES REPRÉSENTANT UNE BAISSÉ DE REVENUS POUR L'ÉTAT –  
IMPACT POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES ET AUTRES MESURES

(en millions de dollars)

	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
<b>Budget 2015-2016</b>											
Réduction de 8 % à 4 % du taux d'imposition pour les PME du secteur primaire							-2,4	-22,6	-27,8	-28,3	-28,3
Réduction graduelle du taux de la cotisation au FSS de 2,7 % à 2,25 % pour le secteur des services							-14,7	-125,3	-187,8	-193,9	-193,9
Réduction graduelle du taux général d'imposition des sociétés de 11,9 % à 11,5 %							-6,6	-36,0	-83,0	-122,3	-122,3
Nouveau congé fiscal bonifié pour grands projets d'investissements								-1,1	-2,1	-6,6	-6,6
Déductions pour amortissement accéléré pour les biens utilisés dans le procédé de liquéfaction du gaz naturel									-1,1	-3,8	-3,8
Majoration de 50 % du montant admissible pour le don d'un produit agricole à un organisme reconnu						-1,0	-1,8	-1,8	-1,9	-1,9	-1,9
CDAE - non remboursable						-8,6	-35,2	-46,0	-48,5	-51,3	-51,3
<b>Mise à jour économique et financière de décembre 2014</b>											
Réduction de la cotisation au FSS pour les PME des secteurs primaire et manufacturier					-17,4	-71,4	-73,6	-76,0	-78,5	-81,0	-81,0
Bonification de la déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières					-0,1	-4,7	-6,9	-7,7	-8,3	-8,8	-8,8
<b>Budget 2014-2015</b>											
Congé de cotisation au FSS pour favoriser l'embauche de travailleurs spécialisés dans les PME					-7,4	-20,3	-33,1	-43,7	-50,0	-50,0	-50,0
Réduction générale de 8 % à 4 % d'ici le 1er avril 2015 du taux d'imposition pour les PME manufacturières					-12,7	-34,1	-35,5	-36,9	-38,1	-38,1	-38,1
Déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières éloignées					-2,3	-8,2	-9,0	-9,7	-10,2	-10,2	-10,2
Réduction du seuil d'investissement minimal relatif au C2i pour inclure les projets de modernisation (Point 2013)						-1,0	-1,0	-4,0	-6,0	-6,0	-6,0
<b>Budget 2013-2014</b>											
Nouveau congé fiscal pour les grands projets d'investissements							-8,0	-12,0	-12,0	-12,0	-12,0
<b>Budget 2012-2013</b>											
Réduction de la cotisation au FSS pour favoriser l'embauche de travailleurs expérimentés				-22,0	-28,0	-43,0	-54,0	-54,0	-54,0	-54,0	-54,0
Crédit d'impôt relatif aux frais d'émission d'un PAPE dans le cadre du REA II			-1,0	-3,0	-3,0	-1,0					
Aide fiscale au démarrage d'une société de gestion de portefeuille			-1,0	-2,0	-3,0	-4,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0
Élimination de la taxe sur la masse salariale sur les cotisations versées par l'employeur aux Fonds fiscalisés			-0,5	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0
Nouvelles initiatives contre l'évasion fiscale affectant les revenus			5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
<b>Le Point 2011</b>											
Abolition des restrictions sur les remboursements de taxe sur les intrants pour les grandes entreprises (harmonisation de la TVQ à la TPS)								-22,0	-115,0	-220,0	-336,0
Abolition de la taxe compensatoire des institutions financières (harmonisation de la TVQ à la TPS)			-57,1	-241,0	-253,0	-265,1	-278,0	-292,1	-307,0	-322,0	-338,0
<b>Budget 2010-2011</b>											
Hausse de 40% à 60% du taux d'amortissement pour les camions et tracteurs utilisés pour le transport de marchandise et déduction additionnelle de 10% pour les acquisitions effectuées avant 2016	-1,7	-3,1	-3,7	-3,2	-2,6	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1
Déduction pour amortissement accéléré pour les boîtes-décodeurs de télévision	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0
Déduction additionnelle de 85 % pour les véhicules de transport de marchandise fonctionnant au gaz naturel liquéfié	-0,1	-0,6	-1,2	-1,3	-1,3	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2
Déduction pour amortissement accéléré aux fins de la production d'énergie propre			-0,1	-0,4	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0
Soutien aux producteurs de cidre	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
<b>Budget 2009-2010</b>											
Congé fiscal pour la propriété intellectuelle	-1,0	-1,0	-2,0	-3,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0
Hausse de 400 000\$ à 500 000\$ de la limite pour l'application du taux réduit d'imposition des petites entreprises	-15,0	-17,0	-19,0	-21,0	-22,0	-22,0	-22,0	-22,0	-22,0	-22,0	-22,0
<b>Sous-total</b>	<b>-19,9</b>	<b>-23,8</b>	<b>-82,8</b>	<b>-296,1</b>	<b>-357,0</b>	<b>-491,9</b>	<b>-606,8</b>	<b>-807,1</b>	<b>-1 487,5</b>	<b>-2 085,6</b>	<b>-2 255,0</b>
<b>AUTRES MESURES</b>											
Aide additionnelle pour les services rendus par la Sûreté du Québec										-10,0	-13,0
Investissements de 50 M\$ dans les installations sportives et récréatives			-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Bonification de l'enveloppe du Fonds du développement du sports et de l'activité physique		-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	-19,0	-19,0	-19,0	-19,0	-19,0	-19,0	-19,0	-19,0	-19,0	-19,0	-19,0
<b>Sous-total</b>	<b>-19,0</b>	<b>-22,0</b>	<b>-25,0</b>	<b>-25,0</b>	<b>-25,0</b>	<b>-25,0</b>	<b>-25,0</b>	<b>-25,0</b>	<b>-25,0</b>	<b>-35,0</b>	<b>-38,0</b>
<b>TOTAL DES MESURES REPRÉSENTANT UNE BAISSÉ DE REVENUS POUR L'ÉTAT</b>											
	<b>-396,5</b>	<b>-480,5</b>	<b>-854,7</b>	<b>-1 104,5</b>	<b>-1 176,7</b>	<b>-1 406,8</b>	<b>-2 247,4</b>	<b>-3 742,0</b>	<b>-5 217,1</b>	<b>-6 302,7</b>	<b>-7 177,7</b>

1. Effet combiné de la mise en place du crédit d'impôt pour la solidarité qui remplace et bonifie le remboursement d'impôts fonciers, le crédit d'impôt pour la TVQ et le crédit d'impôt pour village nordique. Cet impact comprend également l'annulation de la majoration du crédit d'impôt pour la TVQ annoncée au budget 2009-2010.

**Q-9** Cumulatif annuel et ventilation des sommes découlant de mesures budgétaires représentant une hausse de revenus pour l'État? Venant des particuliers? Pour les entreprises? Par année depuis 2010.

- Le tableau présente la ventilation des mesures annoncées depuis le budget 2009-2010 représentant une hausse de revenus de l'État selon qu'elles affectent les particuliers ou les entreprises.
  - Sauf exception, notamment les revenus du marché du carbone, les données utilisées sont celles publiées au moment de l'annonce.
- Les mesures annoncées relatives aux crédits d'impôt remboursables accordés dans les régimes d'imposition des particuliers et des sociétés ne sont pas prises en compte dans cette compilation.
  - Pour les états financiers consolidés du gouvernement, les crédits d'impôt remboursables constituent des transferts effectués par l'entremise du régime fiscal. Ils sont à ce titre reclassés et présentés dans les dépenses.
  - Les mesures annoncées à l'égard des crédits d'impôt remboursables n'ont donc pas d'effet sur les revenus.

**MESURES BUDGÉTAIRES REPRÉSENTANT UNE HAUSSE DE REVENUS POUR L'ÉTAT<sup>(1)</sup> –  
IMPACT POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES ET AUTRES MESURES**  
(en millions de dollars)

	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
Mesures affectant les particuliers	945	3 056	5 001	5 596	6 124	6 602	6 657	6 719	6 778	6 796	6 794
Mesures affectant les sociétés	354	532	885	1 639	2 101	2 912	2 412	2 965	3 174	3 387	3 036
Autres mesures <sup>(2)</sup>	0	0	0	0	39	167	167	171	175	179	179
<b>Total</b>	<b>1 299</b>	<b>3 588</b>	<b>5 887</b>	<b>7 234</b>	<b>8 264</b>	<b>9 680</b>	<b>9 237</b>	<b>9 855</b>	<b>10 126</b>	<b>10 362</b>	<b>10 009</b>

(1) Mesures annoncées dans la période s'étalant du budget 2009-2010 à celui du *Portrait de la situation économique et financière* – 2020-2021, publié le 19 juin 2020.

(2) Comprend notamment le pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 (mise à jour économique et financière de décembre 2014) et la mesure visant à accélérer le traitement des dossiers judiciaires en matière pénale (budget 2014-2015).

**ANNEXE**  
**MESURES BUDGÉTAIRES REPRÉSENTANT UNE HAUSSE DE REVENUS POUR L'ÉTAT –**  
**IMPACT POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES ET AUTRES MESURES**

(en millions de dollars)

	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
<b>MESURES AFFECTANT LES PARTICULIERS</b>											
<b>Budget 2018-2019</b>											
Limiter les planifications visant la répartition du revenu									11,4	11,8	12,2
<b>Budget 2016-2017</b>											
Plaques d'immatriculation personnalisées								8,0	8,0	5,0	3,0
<b>Budget 2015-2016</b>											
Hausse graduelle de l'âge d'admissibilité du crédit d'impôt en raison de l'âge							18,0	38,0	57,0	77,0	77,0
Revenus tirés de la modification de la tarification des permis de chasse et pêche					4,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
<b>Mise à jour économique et financière de décembre 2014</b>											
Abolition du taux réduit de la taxe sur les primes d'assurance automobile					29,0	116,0	117,0	117,0	118,0	119,0	119,0
Hausse des droits d'immatriculation additionnelle pour les véhicules énergivores						5,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0
Réduction de 20 % à 10 % du taux de conversion des crédits d'impôt pour cotisations syndicales et professionnelles						112,0	112,0	112,0	113,0	113,0	113,0
Financement des opérations liées à l'administration des biens non réclamés (impôt des particuliers)						4,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0
Révision de la contribution pénale liée à une amende - Augmentation de la contribution						21,0	41,0	41,0	41,0	41,0	41,0
Révision des exemptions tarifaires accordées aux étudiants universitaires internationaux						4,0	9,0	13,0	13,0	13,0	13,0
Révision au financement des services de garde						31,0	31,0	31,0	31,0	31,0	31,0
<b>Budget 2014-2015</b>											
Implanter des modules d'enregistrement des ventes dans le secteur des bars et des restos-bars (impôt des particuliers)					13,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0
Assurer une présente accrue dans certains secteurs à risque (impôt des particuliers)					20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
Hausse de la taxe spécifique sur les produits du tabac					90,0	120,0	115,0	110,0	105,0	105,0	105,0
Uniformisation des taux de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques					36,0	55,0	55,0	55,0	55,0	55,0	55,0
Révision de l'âge d'admissibilité au fractionnement des revenus de retraite entre conjoints					52,0	55,0	58,0	61,0	64,0	64,0	64,0
Report d'un an du droit accordé à Capital régional et coopératif Desjardins pour 150 M\$ d'actions					40,5	-4,4					
Mise en place d'un plafond annuel d'émissions pour les fonds de travailleurs					18,0	13,0					
Réduction du taux du crédit d'impôt pour acquisition d'actions de Capital régional et coopératif Desjardins de 50 % à 45 %					7,5	7,0	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
<b>Budget 2013-2014</b>											
Efforts additionnels de lutte contre l'évasion fiscale (particuliers)				48,0	54,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0
Hausse de la taxe sur les produits du tabac			43,0	130,0	130,0	130,0	130,0	130,0	130,0	130,0	130,0
Hausse de taxe sur les boissons alcooliques			33,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Maintien du montant maximum du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience à 3 000 \$				15,0	25,0	60,0	85,0	85,0	85,0	85,0	85,0
Contribution santé et hausse d'impôt pour les contribuables à haut revenu <sup>(1)</sup>	252,0	609,2	1 002,0	950,0	1 105,0	1 214,0	1 192,9	1 224,2	1 252,7	1 252,7	1 252,7
<b>Budget 2010-2011</b>											
Intensification des efforts pour contrer l'évasion fiscale et l'évitement par Revenu Québec (impôt des particuliers)	27,0	49,3	45,4	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0
Options d'achat d'actions des employés	13,5	15,5	16,0	17,5	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0
Hausse supplémentaire de 1 % de la TVQ le 1 <sup>er</sup> janvier 2012	400,0	1 500,0	1 550,0	1 550,0	1 600,0	1 650,0	1 650,0	1 650,0	1 650,0	1 650,0	1 650,0
Hausse de la taxe spécifique sur les carburants	120,0	240,0	360,0	480,0	480,0	480,0	480,0	480,0	480,0	480,0	480,0
<b>Budget 2009-2010</b>											
Indexation de tous les tarifs non indexés à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2011	15,0	75,0	135,0	195,0	195,0	195,0	195,0	195,0	195,0	195,0	195,0
Hausse des revenus de la taxe de vente du Québec	400,0	1 500,0	1 550,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Revenus additionnels découlant des nouvelles initiatives de lutte à l'évasion fiscale											
– Impôt des particuliers	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0
– Pénalités (impôt de particuliers)	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Intensification des efforts de Revenu Québec pour contrer l'évasion fiscale et l'évitement fiscal (particuliers)	100,0	150,0	300,0	450,0	450,0	450,0	450,0	450,0	450,0	450,0	450,0
<b>Sous-total</b>	<b>944,5</b>	<b>3 056,0</b>	<b>5 001,4</b>	<b>5 595,5</b>	<b>6 124,0</b>	<b>6 601,6</b>	<b>6 657,4</b>	<b>6 718,7</b>	<b>6 777,6</b>	<b>6 796,0</b>	<b>6 794,4</b>
<b>MESURES AFFECTANT LES SOCIÉTÉS</b>											
<b>Mise à jour économique et financière de novembre 2019</b>											
Redevances pour le transport rémunéré de personne											21,0
<b>Budget 2019-2020</b>											
Améliorer la conformité fiscale dans le secteur de l'économie collaborative											5,0
<b>Budget 2018-2019</b>											
Éliminer certaines échappatoires, notamment en matière de fiscalité internationale									22,5	35,4	34,7
Rendre obligatoire la perception de la taxe de vente du Québec par les fournisseurs hors Québec								7,0	27,5	35,0	
<b>Budget 2016-2017</b>											
Programme de remboursement pour des coûts de chemins multi-ressources							21,7	22,3	25,3	26,8	28,7
Financement progressif du coût de la protection des forêts							3,9	9,1	20,8	24,8	26,1
<b>Budget 2015-2016</b>											
Recentrer la déduction pour petite entreprise sur les PME créatrices d'emplois							16,9	145,1	201,9	207,5	207,5
<b>Mise à jour économique et financière de décembre 2014</b>											
Abolition du taux réduit de la taxe sur le capital des sociétés d'assurance applicable aux primes d'assurance de personnes					42,0	128,0	130,0	133,0	136,0	139,0	139,0
Surtaxe temporaire pour les institutions financières					42,0	125,0	129,0				
Abolition du taux réduit de la taxe sur les primes d'assurance automobile					5,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0
Hausse des droits d'immatriculation additionnelle pour les véhicules énergivores						3,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0
Financement des opérations liées à l'administration des biens non réclamés (entreprises)						1,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0

**ANNEXE  
MESURES BUDGÉTAIRES REPRÉSENTANT UNE HAUSSE DE REVENUS POUR L'ÉTAT –  
IMPACT POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES ET AUTRES MESURES**

(en millions de dollars)

	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
<b>Budget 2014-2015</b>											
Implanter des modules d'enregistrement des ventes dans le secteur des bars et des restos-bars											
– IS					2,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
– TVQ					10,0	17,0	17,0	17,0	17,0	17,0	17,0
Améliorer le contrôle fiscal dans le secteur de la construction											
Assurer une présente accrue dans certains secteurs à risque											
– IS					15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0
– TVQ					15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0
Cotisation au FSS sur les options d'achats de titres accordées par une société hors Québec											
					2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Réduction des taux des déductions additionnelles du régime d'actions accréditives											
					1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
<b>Budget 2013-2014</b>											
Efforts additionnels de lutte contre l'évasion fiscale											
– Sociétés				16,0	18,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
– TVQ				16,0	18,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
Prolongation de la hausse compensatoire de la taxe sur les institutions financières											
			19,0	80,0	211,0	219,0	227,0	234,0	234,0	234,0	234,0
Imposition de tous les crédits d'impôt destinés aux entreprises											
				31,0	62,0	64,0	67,0	67,0	67,0	67,0	67,0
Report de l'entrée en vigueur de la réduction de la taxe sur la masse salariale pour favoriser l'emploi des travailleurs âgés de 65 ans ou plus											
				22,0	28,0	43,0	54,0	54,0	54,0	54,0	54,0
<b>Budget 2012-2013</b>											
Lutte contre les changements climatiques - marché du carbone											
			10,0	55,8	277,2	858,5	266,0	784,7	862,5	997,0	578,0
Nouveau régime de permis de recherche et de baux d'exploitation											
					1,0	2,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
<b>Le Point 2011</b>											
Exonération des services financiers (harmonisation de la TVQ à la TPS)											
			106,5	426,0	424,0	422,5	435,0	454,5	481,0	512,0	544,0
<b>Budget 2011-2012</b>											
Ajustement de l'impôt sur le tabac découlant de la hausse de la TVQ											
		3,8	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0
<b>Budget 2010-2011</b>											
Intensification des efforts pour contrer l'évasion fiscale et l'évitement par Revenu Québec											
– Retenues à la source	6,0	22,1	27,0	26,7	26,7	26,7	26,7	26,7	26,7	26,7	26,7
– Impôt des corporations	34,8	70,6	75,6	86,3	86,3	86,3	86,3	86,3	86,3	86,3	86,3
– Taxe à la consommation											
– TVQ	40,8	87,6	99,0	112,3	112,3	112,3	112,3	112,3	112,3	112,3	112,3
– Tabacs	10,2	23,0	25,2	28,7	28,7	28,7	28,7	28,7	28,7	28,7	28,7
– Carburants	1,2	2,6	2,8	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Surtaxe temporaire aux institutions financières pour résorber le déficit											
	112,0	115,0	120,0	124,0							
Réforme du régime de droits miniers											
	32,0	39,0	57,0	60,0	55,0	55,0	55,0	55,0	55,0	55,0	55,0
<b>Budget 2009-2010</b>											
Prolongation jusqu'en 2010 de l'amortissement accéléré linéaire à 50% pour le matériel de fabrication											
		-45,0	-60,0	15,0	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0
Amortissement accéléré à 100% pour le matériel informatique											
	-41,0	5,0	30,0	13,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
Revenus additionnels découlant des nouvelles initiatives de lutte à l'évasion fiscale											
– Impôts des sociétés	31,0	31,0	31,0	31,0	31,0	31,0	31,0	31,0	31,0	31,0	31,0
– Taxe de vente du Québec	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0
– Tabac	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0
– Pénalités (impôts des sociétés)	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Intensification des efforts de Revenu Québec pour contrer l'évasion fiscale et l'évitement fiscal (impôts des sociétés)											
	100,0	150,0	300,0	450,0	450,0	450,0	450,0	450,0	450,0	450,0	450,0
<b>Sous-total</b>	<b>354,0</b>	<b>531,5</b>	<b>885,1</b>	<b>1 638,8</b>	<b>2 100,8</b>	<b>2 911,6</b>	<b>2 412,1</b>	<b>2 965,3</b>	<b>3 173,6</b>	<b>3 386,6</b>	<b>3 035,6</b>
<b>AUTRES MESURES</b>											
<b>Mise à jour économique et financière de décembre 2014</b>											
Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015											
					19,0	143,0	147,0	151,0	155,0	159,0	159,0
<b>Budget 2015-2016</b>											
Revenus tirés des produits de la criminalité											
						4,0					
<b>Budget 2014-2015</b>											
Accélérer le traitement des dossiers judiciaires en matière pénale											
					20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
<b>Sous-total</b>					<b>39,0</b>	<b>167,0</b>	<b>167,0</b>	<b>171,0</b>	<b>175,0</b>	<b>179,0</b>	<b>179,0</b>
<b>TOTAL DES MESURES REPRÉSENTANT UNE HAUSSE DE REVENUS POUR L'ÉTAT</b>											
	<b>1 298,5</b>	<b>3 587,5</b>	<b>5 886,5</b>	<b>7 234,3</b>	<b>8 263,8</b>	<b>9 680,2</b>	<b>9 236,5</b>	<b>9 855,0</b>	<b>10 126,2</b>	<b>10 361,6</b>	<b>10 009,0</b>

1. Nouvelle contribution santé progressive et hausse d'impôt de 1,75 point de pourcentage pour les contribuables à haut revenu.

**Q-10** Bilan de la consultation concernant un « Registre des bénéficiaires ultimes ».

À la suite de la consultation publique sur la transparence corporative qui s'est tenue du 3 octobre 2019 au 15 décembre 2019, 19 mémoires ont été soumis, dont trois par des particuliers et seize par des entreprises ou des organisations.

Les mémoires peuvent être consultés sur le site Web de la consultation publique, soit au <http://www.transparence-corporative.gouv.qc.ca/transparencecorporative/>.

## Q-11 Bilan des mesures visant à combattre l'évasion fiscale depuis 2010? Nouvelles mesures mises en place en 2019-2020?

### MESURES EN ÉVASION FISCALE DEPUIS 2010

---

#### 2009-2010

- Augmenter la capacité de Revenu Québec à récupérer les revenus non déclarés.
- Mettre en place de nouvelles équipes travaillant à détecter et à réprimer les crimes économiques.
- Augmentation du financement d'ACCES tabac.

#### 2010-2011

- Intensifier les vérifications fiscales dans tous les secteurs.
- Interventions dans les secteurs à risque.
- Augmentation de la sévérité de la peine d'emprisonnement pour évasion fiscale.
- Renfort et ressources additionnelles pour la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal.
- Création de l'Agence du revenu du Québec.

#### 2011-2012

- Élargissement de l'exigence de l'attestation du ministère du Revenu pour l'obtention de contrats publics.
- Doubler les interventions conjointes sur les chantiers de construction.
- Hausser le nombre d'inspections, de vérifications et d'enquêtes à effectuer, notamment à la suite d'interventions sur les chantiers.
- Effectuer des blitz d'inspections de chantiers.
- Améliorer l'échange d'information et proposer des modifications législatives, le cas échéant.
- Organiser des rencontres préventives auprès des grands donneurs d'ouvrage pour proposer des mesures réduisant la probabilité de travail au noir sur les chantiers.
- Hausser les sanctions pénales et administratives à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.
- Des actions ciblées contre les réseaux organisés de travail au noir.
- Des efforts concertés pour dissuader l'offre illégale de services de garde.
- L'élargissement de la lutte contre la contrebande de tabac aux réseaux de quartier.
- L'augmentation des ressources de l'Autorité des marchés financiers pour la lutte contre les crimes économiques et financiers.

#### 2012-2013

- Intensification des actions de contrôle fiscal à Revenu Québec et de la lutte contre l'évasion fiscale dans les secteurs à risque.
- L'intensification des interventions dans le secteur de la construction.
- L'amélioration des connaissances et du partage d'information pour éviter certains crimes économiques et financiers afin de mieux protéger les citoyens et les investisseurs.
- Une augmentation des actions visant le commerce illicite du tabac afin de répondre à certaines propositions de la Commission des finances publiques.
- L'intensification des efforts des différents partenaires dans la lutte contre les réseaux organisés de travail au noir.

#### 2013-2014

- Améliorer l'efficacité de la détection et de la vérification de la non-conformité aux lois fiscales.
- Étendre l'utilisation des modules d'enregistrement des ventes à d'autres secteurs d'activité.
- Obliger certaines fiducies à produire une déclaration.
- Obliger les agences de placement à obtenir une attestation de Revenu Québec.
- Intervenir plus efficacement sur les chantiers de construction en augmentant le nombre de grands chantiers qui feront l'objet d'une présence soutenue de Revenu Québec.
- Effectuer des interventions concertées (Revenu Québec, Régie du bâtiment du Québec, Commission de la construction du Québec et Commission de la santé et de la sécurité du travail) visant certains corps de métiers à risque.
- Intensifier les interventions conjointes dans le secteur de la rénovation résidentielle.
- Poursuivre les discussions avec les communautés autochtones pour encadrer la vente de tabac sur les réserves.
- Améliorer la sécurité dans la région de Salaberry-de-Valleyfield et sur les berges du Saint-Laurent par l'accroissement des effectifs en place et, ainsi, accentuer la pression sur les contrebandiers.
- Augmenter le nombre d'équipes d'enquête affectées aux réseaux de contrebande de tabac de quartier afin de couvrir un nombre accru de municipalités.
- Établir un mécanisme de conservation de la preuve et de destruction rapide des pièces à conviction après leur saisie.
- Hausser certaines amendes prévues par la Loi concernant l'impôt sur le tabac.
- Accorder aux policiers des pouvoirs d'enquête semblables à ceux qui sont prévus à l'article 40.1.1 de la Loi sur l'administration fiscale.
- Donner aux inspecteurs du ministère de la Santé et des Services sociaux un pouvoir de contrôle dans les points de vente au détail quant à l'application de certaines dispositions de la Loi concernant l'impôt sur le tabac en matière d'identification des produits.
- Mettre en place un nouveau régime d'identification des produits du tabac.

## **Q-11 Bilan des mesures visant à combattre l'évasion fiscale depuis 2010? Nouvelles mesures mises en place en 2019-2020?**

### **2014-2015**

Mise en place de l'attestation de Revenu Québec pour les contrats privés de travaux de construction.  
Intensification du contrôle des inscriptions à risque au fichier de la taxe de vente du Québec.  
Amélioration des moyens d'identification des entrepreneurs en infraction.  
Augmentation des inspections dans le secteur de la construction le soir et les fins de semaine.  
Amélioration de la sensibilisation du milieu de la construction.  
Implantation des modules d'enregistrement des ventes dans le secteur des bars et des restos-bars.  
Mise en place de l'attestation de Revenu Québec pour les agences de placement de personnel.

### **2015-2016**

La mise en place d'une entente de partage des revenus provenant de cotisations fiscales liées aux activités criminelles.  
Des interventions additionnelles dans le secteur de la construction.  
Repositionnement du comité ACCES construction.  
Resserrement de la vérification des exigences requises pour la détention d'une licence d'entrepreneur.  
Campagne de sensibilisation auprès des consommateurs relativement au secteur de la construction.  
Contrecarrer les planifications misant sur l'interposition d'une fiducie ou d'une société de personnes.  
Contrer le jeu en ligne illégal.

### **2016-2017**

Contrer l'évitement des droits sur les mutations immobilières.

### **2017-2018**

Implanter une solution technologique augmentant la conformité fiscale des intervenants dans le secteur du transport rémunéré de personnes.  
Mettre en place une équipe d'inspection, d'enquête et de sensibilisation dans le secteur de l'hébergement touristique.  
Réduire les délais de traitement des dossiers judiciaires en matière pénale et criminelle.

### **2018-2019**

Rendre obligatoire la perception de la taxe de vente du Québec (TVQ) par les fournisseurs hors Québec.  
Éliminer certaines échappatoires, notamment en matière de fiscalité internationale.  
Limiter les planifications visant la répartition du revenu.  
Améliorer la transparence fiscale et corporative par le biais du Registraire des entreprises du Québec.  
Récompenser certains dénonciateurs en matière fiscale.  
Réviser le programme de divulgation volontaire de Revenu Québec.  
Soutenir les donneurs d'ouvrage et les travailleurs afin de mieux lutter contre le travail au noir dans le secteur des agences de placement de personnel.  
Assujettir les camions et remorques de cuisine de rue à la facturation obligatoire au moyen des modules d'enregistrement des ventes.

### **2019-2020**

Renforcer le mécanisme de divulgation obligatoire et améliorer les règles relatives aux prête-noms.  
Rendre inadmissibles aux contrats publics les entreprises et les promoteurs fautifs en matière d'évitement fiscal abusif.  
Favoriser l'équité fiscale dans l'économie collaborative.  
Élargir l'attestation de Revenu Québec au secteur de l'entretien ménager des édifices publics.  
Accroître la conformité fiscale en lien avec les transactions effectuées sur les marchés financiers.

---

**Q-12** Ventilation par premier millime, premier centile, puis par quintiles des patrimoines au Québec?

- Le ministère des Finances du Québec ne dispose pas des données nécessaires pour répondre à cette question.



## MINISTÈRE DES FINANCES

### ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

#### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS – 3<sup>E</sup> GROUPE D'OPPOSITION

---

#### TABLE DES MATIÈRES

1. Indiquer le montant dépensé, pour chacune des cinq dernières années, par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).
2. Liste des réclamations financières du Québec envers le gouvernement fédéral et détail des montants qui sont réclamés.
3. Évolution sur cinq ans de chaque source de revenus qui compose les revenus autonomes du gouvernement, en détaillant chacune des sources au maximum.
4. Coût des mesures fiscales passées et actuelles qui concernent spécifiquement certaines régions pour l'année 2020-2021, ainsi que les coûts pour les cinq dernières années. Fournir une ventilation par région.
5. Liste et copie de toutes les analyses et études produites par un mandataire ou par le ministère en 2019-2020 et portant sur la fiscalité des entreprises au Québec.
6. Comparaison, pour les cinq dernières années, du taux effectif marginal d'imposition (TEMI) du Québec, du Canada et des autres provinces canadiennes, des États-Unis et des pays du G8. Projection pour l'année à venir.
7. Taux d'emprunt des émissions de dette pour l'année pour les cinq dernières années. Indiquer les écarts entre les taux d'emprunt du Québec et ceux de nos principaux voisins, incluant les neuf provinces canadiennes et les états du Nord-Est américain, ainsi que du Canada et des États-Unis, pour des termes comparables.
8. Ensemble des sommes prélevées par le gouvernement du Québec auprès des sociétés minières, incluant les prélèvements fiscaux et les droits miniers (ventilation par source de revenu : permis, redevances, taxes, impôts, etc.), pour chacune des cinq dernières années.
9. Dépense fiscale totale et dépense budgétaire totale (en incluant les dépenses d'investissement) du gouvernement relative à l'industrie minière, pour chacune des cinq dernières années.
10. Le total des profits avant impôts déclarés par les sociétés minières, au Québec, pour chacune des dix dernières années.
11. Concernant les ententes intervenues en février 2018 et en décembre 2019 entre le gouvernement du Québec et la Fédération des médecins spécialistes du Québec, ainsi que l'entente intervenue en octobre 2017 entre le gouvernement du Québec et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, fournir une ventilation de l'impact net pour 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.
12. Copie de toutes les études et notes produites par le ministère concernant les capacités fiscales du gouvernement fédéral comparées aux capacités fiscales du gouvernement du Québec.

13. Bilan de la mise en œuvre de chacune des 71 recommandations du rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise depuis 2016-2017 et coût de chacune des mesures mises en œuvre. Fournir les prévisions pour 2020-2021.
14. Bilan du crédit d'impôt RénoVert : coût global pour le gouvernement, montant total des dépenses en rénovation résidentielle entraînées par le crédit d'impôt; nombre d'emplois soutenus.
15. Depuis 2013-2014, indiquer les sommes perçues sous forme de contribution pénale obligatoire conformément à l'article 8.1 du Code de procédure pénale. Ventiler les sommes totales en fonction du montant des contributions individuelles (14 \$, 20 \$, 40 \$ ou 25 % de l'amende). Par exemple, le montant total perçu sous la forme de contribution de 14 \$. Pour chacune des catégories de contribution (14 \$, 20 \$, 40 \$ ou 25 %), indiquer leur utilisation/répartition conformément au dernier paragraphe de l'article 8.1 du Code de procédure pénale. Par exemple, indiquer le montant total de la part des contributions de 20 \$ transféré au CAVAC, au FAJ, etc.
16. Tout rapport, document ou étude concernant la mise en place des recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.
17. État de situation du suivi du rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et de la mise en place des recommandations.
18. Sommes dévolues au suivi du rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et à la mise en place des recommandations.
19. Copie des documents, notes, études ou analyses concernant la contribution d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord, depuis 2011-2012; prévisions pour 2020-2021.
20. Copie des documents, notes, études ou analyses concernant les indicateurs utilisés pour fixer la contribution d'Hydro-Québec à ce fonds, à compter de 2011-2012 et pour les années subséquentes.
21. Ventilation détaillée, par mois, des dépenses effectuées à même le Fonds du Plan Nord depuis 2014-2015, et les prévisions pour 2020-2021. Liste des projets et des investissements annoncés et financés, en totalité ou en partie, par le Fonds.
22. Ventilation détaillée des revenus du Fonds du Plan Nord depuis 2014-2015; prévisions pour 2020-2021.
23. Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour les cinq dernières années.
24. Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds des générations, incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour les cinq dernières années.
25. Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Régime des rentes du Québec, incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour les cinq dernières années.
26. Fournir la politique de placement demandée par le ministère des Finances à l'égard du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) pour les trois dernières années, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis les cinq dernières années.

27. Fournir la politique de placement demandée par le ministère des Finances à l'égard du Fonds des générations pour les trois dernières années, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis les cinq dernières années.
28. Nombre de rencontres téléphoniques et physiques entre des employés du ministère et des agences de notation financière pour l'année 2019-2020. Fournir les montants dépensés pour ces rencontres.
29. Élasticité observée entre les revenus autonomes et le PIB nominal pour chacune des dix dernières années.
30. Fournir la révision des dépenses de programmes pour 2018-2019 par rapport au budget 2019-2020, incluant tous les détails et une ventilation de chacune des dépenses. Préciser, pour chaque dépense, si la révision est récurrente.
31. Fournir tous les documents, études d'impact, scénarios et prévisions de revenus concernant la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA).
32. Concernant le surplus de l'année 2018-2019, fournir la part du surplus imputable à des revenus et à des dépenses récurrents, et la part imputable à des revenus et à des dépenses non récurrents. Pour les non récurrents, identifier et chiffrer les dépenses.
33. Fournir tous les documents, scénarios et études d'impact concernant la privatisation de la Société des alcools du Québec.
34. Copie de toute proposition d'entente bilatérale formulée au gouvernement fédéral concernant le transfert canadien en santé (TCS).
35. Copie de tout document et de toute étude ou analyse concernant l'impact de la hausse du salaire minimum en 2019-2020.
36. Fournir le nombre d'inspections menées par le ministère auprès des services de garde non subventionnés concernant l'octroi des crédits d'impôt et les places réellement utilisées depuis cinq ans. Ventiler par année.
37. Fournir le coût total du crédit d'impôt en raison de l'âge depuis cinq ans, ainsi que le nombre de bénéficiaires, le nombre de nouvelles demandes et le montant moyen reçu. Ventiler par année.
38. Fournir le coût total du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité, du crédit d'impôt pour frais médicaux et du crédit d'impôt pour frais relatifs à des soins médicaux depuis 2013-2014, ainsi que le nombre de bénéficiaires, le nombre de nouvelles demandes et le montant moyen reçu. Ventiler par année.
39. Dresser le portrait des familles ayant bénéficié du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde en 2018-2019 et en 2019-2020, en indiquant :
  - a) le nombre de ménages;
  - b) l'âge des enfants;
  - c) le type de service de garde;
  - d) le montant moyen remboursé par réclamation.
40. Indiquer le coût total du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde pour 2018-2019 et 2019-2020. Prévisions pour 2020-2021.
41. Liste des mesures fiscales dédiées à des organismes et entreprises culturels. Pour chacune d'elles :
  - a) l'objectif visé;
  - b) la clientèle admissible;
  - c) le montant total accordé au cours des cinq dernières années, et les prévisions pour 2020-2021;

d) la liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué.

42. **Montant de l'implication financière du Québec dans le Compte satellite de la culture (CSC).**
43. **Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total.**
44. **À partir de quel niveau de rendement, calculé sur l'équité totale du projet du REM, le gouvernement du Québec recevra-t-il plus de dividendes qu'il ne verse de contributions à l'exploitation?**
45. **Contributions à l'exploitation du REM prévues en provenance du gouvernement du Québec pour les années 2023-2024 et suivantes.**
46. **Le montant de 133,2 M\$ prévu pour 2022-2023 sera-t-il récurrent? Sera-t-il stable, indexé, ou majoré selon une autre formule? Si oui, préciser laquelle.**
47. **Fournir une estimation en dollars de ce que pourrait représenter le 8 % de rendement projeté par la Caisse pour le projet du REM.**
48. **Fournir les documents concernant le montage financier du Réseau électrique métropolitain. Quels sont les effets du montage financier sur les municipalités concernées?**
49. **À quels programmes de soutien du MTMDET CDPQ Infra et ses sociétés seront-elles admissibles?**
56. **Copie exhaustive de toutes les études réalisées en lien avec le document Paradis fiscaux : Plan d'action pour assurer l'équité fiscale.**
57. **Copie de toute correspondance avec le gouvernement fédéral en lien avec la perception des taxes sur les biens achetés ou consommés en ligne, incluant l'entente avec Netflix.**
58. **Sommes récupérées par le Programme de divulgation volontaire.**

Les questions 59 à 91 seront répondues par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les questions 76 à 107 seront répondues par Revenu Québec.

Les questions 108 à 111 seront répondues par Retraite Québec.

Les questions 112 à 130 seront répondues par Loto-Québec.

Les questions 131 à 153 seront répondues par la Société des alcools du Québec.

#### **ÉCOFISCALITÉ**

139. **Documents, études ou scénarios relatifs aux revenus potentiels pour le gouvernement relativement à l'utilisation de l'écofiscalité en transport (par ex. : péage, taxation kilométrique, cylindrées, etc.)**
140. **Documents, études ou scénarios relatifs aux revenus potentiels pour la taxation de l'usage des véhicules mus autrement qu'au pétrole (voitures électriques).**

#### **OBLIGATIONS VERTES**

141. **Est-ce que les revenus des obligations vertes vont transiter par le FORT?**
142. **Quels sont les projets admissibles aux obligations vertes, dans la catégorie annoncée « Financement de nouveaux projets de transport en commun »?**

**143. Combien d'argent neuf les obligations vertes vont-elles apporter dans le transport en commun, versus l'absence d'obligations vertes?**

**Les questions 154 à 171 seront répondues par la Société québécoise du Cannabis.**

**Q-1 Indiquer le montant dépensé, pour chacune des cinq dernières années, par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).**

*Consultez la réponse de la question 2 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-2** Liste des réclamations financières du Québec envers le gouvernement fédéral et détail des montants qui sont réclamés.

**IMPACT SUR LES REVENUS DE TRANSFERTS FÉDÉRAUX DU QUÉBEC  
DU RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL  
PRÉSENTÉS DANS LE PLAN BUDGÉTAIRE DE MARS 2020**

---

Rehaussement graduel de l'enveloppe du Transfert canadien en matière de santé (TCS) pour qu'elle atteigne 25 % des dépenses en santé des provinces d'ici 2022-2023 et maintien de cette part dans le temps.

**557 M\$**  
(en 2020-2021)

Rattrapage graduel d'ici 2026-2027 du niveau des transferts pour le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) au minimum à celui de 1994-1995, en tenant compte de l'inflation

**73 M\$**  
(en 2020-2021)

Traitement équitable des dividendes d'Hydro-Québec dans la péréquation

**Environ 200 M\$**  
**par année**

---

**Q-3 Évolution sur cinq ans de chaque source de revenus qui compose les revenus autonomes du gouvernement, en détaillant chacune des sources au maximum.**

*Consultez la réponse de la question 22 des renseignements Particuliers de l'Opposition officielle.*

- Q-4** Coût des mesures fiscales passées et actuelles qui concernent spécifiquement certaines régions pour l'année 2020-2021, ainsi que les coûts pour les cinq dernières années. Fournir une ventilation par région.

## RÉPARTITION RÉGIONALE DES MESURES FISCALES POUR LES ENTREPRISES DES RÉGIONS RESSOURCES

- Les mesures fiscales pour les entreprises des régions ressources sont composées :
  - de trois crédits d'impôt sur les salaires :
    - crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources,
    - crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium,
    - crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes;
  - d'un crédit d'impôt à l'investissement.
- De 2015-2016 à 2019-2020, le coût total<sup>1</sup> des mesures fiscales aux régions ressources a fluctué entre 71 M\$ et 98 M\$, pour s'établir à 44 M\$ en 2020-2021. Cette situation s'explique par diverses raisons :
  - la fin progressive du crédit d'impôt pour les activités de transformation et du crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium, jusqu'au 31 décembre 2015;
  - l'annonce au budget 2015-2016 de la prolongation du crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes et du crédit d'impôt à l'investissement, ainsi que la révision des taux du crédit d'impôt à l'investissement (CII) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;
  - la bonification temporaire du CII survenue en août 2018, dans le but de soutenir les entreprises touchées par l'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis, qui a fait en sorte d'augmenter les taux en vigueur en régions ressources jusqu'au 31 décembre 2019.

### RÉPARTITION RÉGIONALE DU COÛT DES MESURES FISCALES POUR LES RÉGIONS RESSOURCES – 2020-2021<sup>(1)</sup> (en millions de dollars et en pourcentage)

Régions ou territoires	Crédits d'impôt sur les salaires	Crédit d'impôt à l'investissement	Total	
			Montant	En %
Bas-Saint-Laurent	5	3	8	18
Saguenay–Lac-Saint-Jean	—	3	3	7
Mauricie	—	2	2	5
Abitibi-Témiscamingue	—	4	4	9
Côte-Nord	1	3	4	9
Nord-du-Québec	—	1	1	2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11	9	20	45
MRC d'Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau	—	2	2	5
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>27</b>	<b>44</b>	<b>100</b>

(1) Prévisions.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>1</sup> Les données sont présentées selon l'exercice financier du gouvernement, mais en fonction du coût des mesures en année d'imposition.

- Q-4** Coût des mesures fiscales passées et actuelles qui concernent spécifiquement certaines régions pour l'année 2020-2021, ainsi que les coûts pour les cinq dernières années. Fournir une ventilation par région.

**RÉPARTITION RÉGIONALE DU COÛT DES MESURES FISCALES POUR  
LES RÉGIONS RESSOURCES – 2019-2020<sup>(1)</sup>**  
(en millions de dollars et en pourcentage)

Régions ou territoires	Crédits d'impôt sur les salaires	Crédit d'impôt à l'investissement	Total	
			Montant	En %
Bas-Saint-Laurent	6	8	14	14
Saguenay–Lac-Saint-Jean	—	8	8	8
Mauricie	—	7	7	7
Abitibi-Témiscamingue	—	12	12	12
Côte-Nord	2	7	9	9
Nord-du-Québec	—	3	3	3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	15	26	41	42
MRC d'Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau	—	4	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>75</b>	<b>98</b>	<b>100</b>

(1) Prévisions.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

**RÉPARTITION RÉGIONALE DU COÛT DES MESURES FISCALES POUR  
LES RÉGIONS RESSOURCES – 2018-2019<sup>(1)</sup>**  
(en millions de dollars et en pourcentage)

Régions ou territoires	Crédits d'impôt sur les salaires	Crédit d'impôt à l'investissement	Total	
			Montant	En %
Bas-Saint-Laurent	6	7	13	14
Saguenay–Lac-Saint-Jean	—	7	7	8
Mauricie	—	6	6	7
Abitibi-Témiscamingue	—	11	11	12
Côte-Nord	2	7	9	10
Nord-du-Québec	—	3	3	3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	14	24	38	42
MRC d'Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau	—	4	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>69</b>	<b>91</b>	<b>100</b>

(1) Prévisions.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Q-4** Coût des mesures fiscales passées et actuelles qui concernent spécifiquement certaines régions pour l'année 2020-2021, ainsi que les coûts pour les cinq dernières années. Fournir une ventilation par région.

**RÉPARTITION RÉGIONALE DU COÛT DES MESURES FISCALES POUR  
LES RÉGIONS RESSOURCES – 2017-2018<sup>(1)</sup>**  
(en millions de dollars et en pourcentage)

Régions ou territoires	Crédits d'impôt sur les salaires	Crédit d'impôt à l'investissement	Total	
			Montant	En %
Bas-Saint-Laurent	6	5	11	15
Saguenay–Lac-Saint-Jean	f	5	5	7
Mauricie	f	4	4	6
Abitibi-Témiscamingue	f	8	8	11
Côte-Nord	2	5	7	10
Nord-du-Québec	f	2	2	3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	14	17	31	44
MRC d'Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau	f	3	3	4
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>49</b>	<b>71</b>	<b>100</b>

f : Le coût fiscal est inférieur à 0,5 M\$.

(1) Prévisions.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

**RÉPARTITION RÉGIONALE DU COÛT DES MESURES FISCALES POUR  
LES RÉGIONS RESSOURCES – 2016-2017<sup>(1)</sup>**  
(en millions de dollars et en pourcentage)

Régions ou territoires	Crédits d'impôt sur les salaires	Crédit d'impôt à l'investissement	Total	
			Montant	En %
Bas-Saint-Laurent	6	6	12	14
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2	6	8	10
Mauricie	1	5	6	7
Abitibi-Témiscamingue	1	10	11	13
Côte-Nord	2	6	8	10
Nord-du-Québec	f	3	3	4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12	20	32	39
MRC d'Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau	f	3	3	4
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>59</b>	<b>83</b>	<b>100</b>

f : Le coût fiscal est inférieur à 0,5 M\$.

(1) Prévisions.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Q-4** Coût des mesures fiscales passées et actuelles qui concernent spécifiquement certaines régions pour l'année 2020-2021, ainsi que les coûts pour les cinq dernières années. Fournir une ventilation par région.

**RÉPARTITION RÉGIONALE DU COÛT DES MESURES FISCALES POUR  
LES RÉGIONS RESSOURCES – 2015-2016<sup>(1)</sup>**  
(en millions de dollars et en pourcentage)

Régions ou territoires	Crédits d'impôt sur les salaires	Crédit d'impôt à l'investissement	Total	
			Montant	En %
Bas-Saint-Laurent	6	7	13	13
Saguenay–Lac-Saint-Jean	6	7	13	13
Mauricie	1	6	7	7
Abitibi-Témiscamingue	2	11	13	13
Côte-Nord	3	7	10	10
Nord-du-Québec	f	3	3	3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10	24	34	35
MRC d'Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la- Gatineau	f	4	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>69</b>	<b>97</b>	<b>100</b>

f : Le coût fiscal est inférieur à 0,5 M\$.

(1) Prévisions.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Q-4** Coût des mesures fiscales passées et actuelles qui concernent spécifiquement certaines régions pour l'année 2020-2021, ainsi que les coûts pour les cinq dernières années. Fournir une ventilation par région.

### CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES NOUVEAUX DIPLÔMÉS TRAVAILLANT DANS UNE RÉGION RESSOURCE ÉLOIGNÉE

- Le crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée vise à lutter contre l'exode des jeunes des régions ressources éloignées et à influencer la migration de jeunes diplômés vers de telles régions.
  - De 2003 à 2005, le crédit d'impôt était remboursable et correspondait à 40 % du salaire admissible, jusqu'à concurrence de 8 000 \$ à vie.
  - À compter de 2006, le crédit d'impôt a été plafonné à 3 000 \$ par année et 8 000 \$ à vie, afin de favoriser davantage la rétention en région des nouveaux diplômés. De plus, il est devenu non remboursable.
  - Par ailleurs, le plafond à vie du crédit d'impôt a été porté à 10 000 \$ pour les particuliers ayant commencé à occuper un emploi relié à leur domaine de spécialisation après le 20 mars 2012, s'ils sont titulaires d'un diplôme de niveau postsecondaire.
- Dans la publication des *Dépenses fiscales*, édition 2019 du ministère des Finances du Québec, le coût du crédit d'impôt pour nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée est évalué à 54,3 M\$ pour l'année 2018.
- L'information sur le coût de la dépense fiscale ventilé par région n'est pas encore disponible pour les années postérieures à 2018.

### COÛT DU CRÉDIT D'IMPÔT À L'ÉGARD DES NOUVEAUX DIPLÔMÉS TRAVAILLANT DANS UNE RÉGION RESSOURCE ÉLOIGNÉE (en millions de dollars)

Régions administratives <sup>(1)</sup>	2014	2015	2016	2017	2018
01 – Bas-Saint-Laurent	10,0	10,0	10,0	9,7	9,9
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	17,3	16,7	16,5	16,3	17,6
03 – Capitale-Nationale	0,4	0,4	0,5	0,6	0,6
04 – Mauricie	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8
05 – Estrie	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
06 – Montréal	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
07 – Outaouais	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9
08 – Abitibi-Témiscamingue	9,2	8,6	9,5	10,4	11,0
09 – Côte-Nord	5,4	5,1	4,2	4,4	4,7
10 – Nord-du-Québec	1,6	1,6	1,5	1,3	1,4
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3,8	3,6	3,7	3,8	4,1
12 – Chaudière-Appalaches	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3
13 – Laval	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
14 – Lanaudière	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
15 – Laurentides	1,3	1,4	1,5	1,6	1,7
16 – Montérégie	0,3	0,2	0,3	0,3	0,4
17 – Centre-du-Québec	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1
Indéterminée	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>51,6</b>	<b>49,8</b>	<b>50,3</b>	<b>51,3</b>	<b>54,3</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Région administrative où le particulier vivait au moment de la production de sa déclaration de revenus.

Source : Revenu Québec.

- Q-4** Coût des mesures fiscales passées et actuelles qui concernent spécifiquement certaines régions pour l'année 2020-2021, ainsi que les coûts pour les cinq dernières années. Fournir une ventilation par région.

### DÉDUCTION POUR LES HABITANTS D'UNE RÉGION ÉLOIGNÉE

- La déduction pour les habitants d'une région éloignée a comme objectif de reconnaître les besoins particuliers des habitants de certaines régions, occasionnés par l'éloignement de ces régions et par le fait que le coût de la vie y est plus élevé qu'ailleurs.
- Dans la publication des *Dépenses fiscales*, édition 2019 du ministère des Finances du Québec, le coût de la déduction pour les habitants d'une région éloignée est évalué à 27,3 M\$ pour l'année 2018.
- L'information sur le coût de la dépense fiscale ventilé par région n'est pas encore disponible pour les années postérieures à 2018.

### MONTANT DEMANDÉ POUR LA DÉDUCTION POUR LES HABITANTS D'UNE RÉGION ÉLOIGNÉE

(en millions de dollars)

Régions administratives <sup>(1)</sup>	2014	2015	2016	2017	2018
01 – Bas-Saint-Laurent	0,8	0,7	1,0	0,9	0,8
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	1,0	0,8	1,2	1,0	0,9
03 – Capitale-Nationale	1,3	1,2	1,5	1,6	1,6
04 – Mauricie	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
05 – Estrie	0,7	0,5	0,7	0,9	0,8
06 – Montréal	1,6	1,8	2,1	2,3	2,4
07 – Outaouais	0,5	0,4	0,6	0,6	0,6
08 – Abitibi-Témiscamingue	0,5	0,3	0,7	0,6	0,6
09 – Côte-Nord	30,3	29,4	36,2	35,3	35,3
10 – Nord-du-Québec	49,1	51,5	63,0	64,1	61,9
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	16,8	16,7	22,0	39,3	40,1
12 – Chaudière-Appalaches	0,9	0,7	1,0	0,9	0,9
13 – Laval	0,3	0,3	0,4	0,5	0,4
14 – Lanaudière	0,5	0,5	0,6	0,6	0,8
15 – Laurentides	1,0	0,8	1,0	1,1	1,0
16 – Montérégie	1,5	1,5	1,8	2,1	2,0
17 – Centre-du-Québec	0,4	0,3	0,4	0,5	0,5
Indéterminée	0,4	0,4	0,5	0,4	0,3
<b>TOTAL – Montant demandé</b>	<b>108,0</b>	<b>108,4</b>	<b>135,4</b>	<b>153,4</b>	<b>151,4</b>
<b>Coût de la mesure</b>	<b>18,1</b>	<b>18,5</b>	<b>22,7</b>	<b>26,1</b>	<b>27,3</b>

Note : Le montant des déductions n'est pas égal au coût de la mesure puisque la valeur de la déduction dépend du taux marginal d'imposition du contribuable et s'il est imposable.

(1) Région administrative où le particulier vivait au moment de la production de sa déclaration de revenus.

Source : Revenu Québec.

### COMPOSANTE POUR VILLAGE NORDIQUE DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA SOLIDARITÉ

- La composante pour village nordique du crédit d'impôt pour la solidarité vise à reconnaître que les habitants des villages nordiques doivent supporter un coût de la vie plus élevé qu'ailleurs.
  - Les habitants des villages d'Akulivik, d'Aupaluk, d'Inukjuak, d'Ivujivik, de Kangiqsualujuaq, de Kangiqsujuaq, de Kangirsuk, de Kuujuaq, de Kuujuarapik, de Puvirnituq, de Quaqaq, de Salluit, de Tasiujaq et d'Umiujaq sont admissibles à cette composante.
- Pour la période de juillet 2018 à juin 2019, quelque 4 500 ménages ont bénéficié de cette aide fiscale totalisant 7,8 M\$.

**Q-5** Liste et copie de toutes les analyses et études produites par un mandataire ou par le ministère en 2019-2020 et portant sur la fiscalité des entreprises au Québec.

Deux documents portant sur la fiscalité des entreprises au Québec ont été rendus publics durant l'année 2019-2020, soit :

- Dépenses fiscales – Édition 2019;
- Statistiques fiscales des sociétés – Année d'imposition 2013.

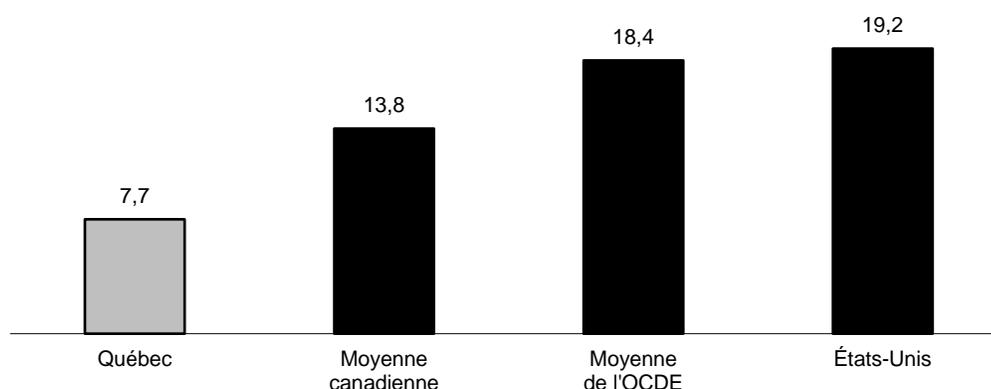
Aucune autre analyse ou étude portant sur la fiscalité des entreprises au Québec n'a été rendue publique par le ministère des Finances ou un mandataire.

Les études ou analyses non publiées ne peuvent être communiquées puisqu'elles ont été produites à l'occasion de recommandations dans le cadre d'un processus décisionnel en cours ou jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence d'une décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date de l'analyse. Elles sont protégées en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

**Q-6 Comparaison, pour les cinq dernières années, du taux effectif marginal d'imposition (TEMI) du Québec, du Canada et des autres provinces canadiennes, des États-Unis et des pays du G8. Projection pour l'année à venir.**

- Les TEMI sont présentés dans une perspective prospective, c'est-à-dire en prenant en compte des modifications annoncées à la fiscalité.
  - Ainsi, le MFQ ne fait pas de comparaisons annuelles, mais des comparaisons du TEMI à terme selon les paramètres connus au moment de chaque publication.
  - À cet égard, la méthodologie du MFQ est harmonisée avec celle du gouvernement fédéral afin que les TEMI publiés soient comparables.
- Pour 2014, la comparaison des TEMI a notamment été publiée dans le volume 3 du rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise disponible à l'adresse suivante : [www.examenfiscalite.gouv.qc.ca](http://www.examenfiscalite.gouv.qc.ca).
- Pour 2017, la comparaison des TEMI a été publiée dans le fascicule *Bilan économique du Québec* du *Plan économique du Québec de mars 2018* disponible à l'adresse suivante : [www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca).
- Pour 2018, la comparaison des TEMI a été publiée dans le *Point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2018* disponible à l'adresse suivante : [www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca).
- Budget 2020-2021, la comparaison des TEMI a été publiée dans le *Plan budgétaire du Budget 2020-2021* disponible à l'adresse suivante : [www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca).
- Les TEMI ne doivent pas être comparés entre les éditions puisqu'en plus des paramètres fiscaux qui sont mis à jour entre les éditions, la méthodologie est aussi mise à jour, incluant la mise à jour de paramètres économiques.
- Le graphique ci-dessous présente le TEMI du Québec pour 2020 en comparaison du TEMI du Canada et d'autres juridictions pour l'année 2019, soit la dernière année disponible.

**COMPARAISON DU TEMI<sup>(1)</sup> DU QUÉBEC ET DE CERTAINS TERRITOIRES – 2020**  
(en pourcentage)



Note : Pour le Québec, le TEMI est sur la base des paramètres fiscaux de 2020. Pour les autres territoires, les TEMI sont sur la base des paramètres fiscaux de 2019.

(1) Les TEMI sont une mesure de l'incidence du régime fiscal sur les nouveaux investissements. Ils représentent l'effet de l'ensemble des charges et des règles fiscales qui influencent le rendement du capital investi. Ils tiennent compte, notamment, de la taxe sur le capital, de la taxe de vente, de l'impôt sur le revenu des sociétés, des règles et des taux d'amortissement ainsi que des méthodes de comptabilisation des inventaires.

**Q-7** Taux d'emprunt des émissions de dette pour l'année pour les **cinq** dernières années. Indiquer les écarts entre les taux d'emprunt du Québec et ceux de nos principaux voisins, incluant les neuf provinces canadiennes et les états du Nord-Est américain, ainsi que du Canada et des États-Unis, pour des termes comparables.

**TAUX DE RENDEMENT DES OBLIGATIONS À ÉCHÉANCE DE 10 ANS**  
 (en pourcentage)

	Québec	Ontario	Écart Québec moins Ontario (en points de pourcentage)
2014	3,15	3,09	0,06
2015	2,41	2,38	0,03
2016	2,22	2,21	0,01
2017	2,53	2,54	-0,01
2018	2,91	2,96	-0,05
2019	2,27	2,32	-0,05

Source : PC-Bond.

**TAUX DE RENDEMENT DES OBLIGATIONS À ÉCHÉANCE DE 10 ANS**  
**EN 2019 – PROVINCES CANADIENNES ET CANADA**  
 (en pourcentage)

	Taux	Écart par rapport au Québec (en points de pourcentage)
Québec	2,27	-
Terre-Neuve-et-Labrador	2,54	0,27
Île-du-Prince-Édouard	2,49	0,22
Nouvelle-Écosse	2,35	0,08
Nouveau-Brunswick	2,44	0,17
Ontario	2,32	0,05
Manitoba	2,40	0,13
Saskatchewan	2,36	0,09
Alberta	2,37	0,10
Colombie-Britannique	2,25	-0,02
Canada	1,59	-0,68

Source : PC-Bond.

- Q-8** Ensemble des sommes prélevées par le gouvernement du Québec auprès des sociétés minières, incluant les prélèvements fiscaux et les droits miniers (ventilation par source de revenu : permis, redevances, taxes, impôts, etc.), pour chacune des **cinq** dernières années.

*Consultez la réponse à la question 24 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-9** Dépense fiscale totale et dépense budgétaire totale (en incluant les dépenses d'investissement) du gouvernement relative à l'industrie minière, pour chacune des **cinq** dernières années.

*Veillez consulter la réponse à la question 25 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-10** Le total des profits avant impôts déclarés par les sociétés minières, au Québec, pour chacune des dix dernières années.

*Veillez consulter la réponse à la question 26 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-11** Concernant les ententes intervenues en février 2018 et en décembre 2019 entre le gouvernement du Québec et la Fédération des médecins spécialistes du Québec, ainsi que l'entente intervenue en octobre 2017 entre le gouvernement du Québec et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, fournir une ventilation de l'impact net pour 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

*Le Ministère a acheminé cette question au ministère de la Santé et des Services sociaux.*

**Q-12** Copie de toutes les études et notes produites par le ministère concernant les capacités fiscales du gouvernement fédéral comparées aux capacités fiscales du gouvernement du Québec.

Les renseignements demandés sont de nature confidentielle, et leur divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite de relations avec un autre gouvernement. De plus, ils contiennent des renseignements fournis par un autre gouvernement. Ils sont donc protégés par les articles 18 et 19 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

- Q-13** Bilan de la mise en œuvre de chacune des 71 recommandations du rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise depuis 2016-2017 et coût de chacune des mesures mises en œuvre. Fournir les prévisions pour 2020-2021.

*Cette question est non pertinente dans le cadre de l'étude des crédits.*

**Q-14 Bilan du crédit d'impôt RénoVert : coût global pour le gouvernement, montant total des dépenses en rénovation résidentielle entraînées par le crédit d'impôt; nombre d'emplois soutenus.**

**RÉNOVERT**

- Le crédit d'impôt remboursable RénoVert a été instauré en 2016 et a pris fin en 2019. Il visait à favoriser l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de protection de l'environnement (la plupart des travaux reconnus contribuant à la décarbonisation du secteur de la rénovation résidentielle) et à stimuler la croissance économique et la création d'emplois dans un secteur névralgique.
- Une fiche détaillant cette mesure fiscale se retrouve sur le site Web des *Dépenses fiscales*, édition 2019.

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-120504.asp>

**Q-15** Depuis 2013-2014, indiquer les sommes perçues sous forme de contribution pénale obligatoire conformément à l'article 8.1 du Code de procédure pénale. Ventiler les sommes totales en fonction du montant des contributions individuelles (14 \$, 20 \$, 40 \$ ou 25 % de l'amende). Par exemple, le montant total perçu sous la forme de contribution de 14 \$. Pour chacune des catégories de contribution (14 \$, 20 \$, 40 \$ ou 25 %), indiquer leur utilisation/répartition conformément au dernier paragraphe de l'article 8.1 du Code de procédure pénale. Par exemple, indiquer le montant total de la part des contributions de 20 \$ transféré au CAVAC, au FAJ, etc.

*Le Ministère a acheminé cette question au ministère de la Justice.*

**Q-16** Tout rapport, document ou étude concernant la mise en place des recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

*Le Ministère ne possède aucune information à ce propos.*

**Q-17** État de situation du suivi du rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et de la mise en place des recommandations.

*Le Ministère ne possède aucune information à ce propos.*

**Q-18** Sommes dévolues au suivi du rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et à la mise en place des recommandations.

*Le Ministère ne possède aucune information à ce propos.*

**Q-19** Copie des documents, notes, études ou analyses concernant la contribution d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord, depuis 2011-2012; prévisions pour 2020-2021.

*Consultez la réponse de la question 15 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-20** Copie des documents, notes, études ou analyses concernant les indicateurs utilisés pour fixer la contribution d'Hydro-Québec à ce fonds, à compter de 2011-2012 et pour les années subséquentes.

*Consultez la réponse à la question 15 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-21** Ventilation détaillée, par mois, des dépenses effectuées à même le Fonds du Plan Nord depuis 2014-2015, et les prévisions pour 2020-2021. Liste des projets et des investissements annoncés et financés, en totalité ou en partie, par le Fonds.

*Consultez la réponse de la question 16 des renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-22** Ventilation détaillée des revenus du Fonds du Plan Nord depuis 2014-2015; prévisions pour 2020-2021.

*Consultez la réponse à la question 17 des renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-23** Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour les cinq dernières années.

*Consultez la réponse de la question 9 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-24** Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds des générations, incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour les cinq dernières années.

*Consultez la réponse de la question 10 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-25** Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Régime des rentes du Québec, incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour les cinq dernières années.

*Le Ministère a acheminé cette question à Retraite Québec*

**Q-26** Fournir la politique de placement demandée par le ministère des Finances à l'égard du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) pour les trois dernières années,

*Consultez la réponse de la question 9 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-27** Fournir la politique de placement demandée par le ministère des Finances à l'égard du Fonds des générations pour les trois dernières années, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis les cinq dernières années.

*Consultez la réponse de la question 13 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-28** Nombre de rencontres téléphoniques et physiques entre des employés du ministère et des agences de notation financière pour l'année 2019-2020. Fournir les montants dépensés pour ces rencontres.

*Consultez la réponse de la question 31 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-29** Élasticité observée entre les revenus autonomes et le PIB nominal pour chacune des dix dernières années.

*Consultez la réponse à la question 27 de la demande de renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-30 Fournir la révision des dépenses de programmes pour 2018-2019 par rapport au budget 2019-2020, incluant tous les détails et une ventilation de chacune des dépenses. Préciser, pour chaque dépense, si la révision est récurrente.**

- Les dépenses de programme réelles de 2018-2019 ont été révisées à la baisse de 484 M\$ par rapport au budget 2019-2020.
- Cette révision s'explique principalement par la baisse de :
  - 422 M\$ des dépenses du ministère de la Santé et des services sociaux en raison notamment de coûts moins élevés pour les services médicaux et pharmaceutiques (révision non récurrente);
  - 91 M\$ des dépenses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en raison notamment de la diminution du nombre de demande pour l'aide financière aux études (révision non récurrente).

**DÉPENSES DE PROGRAMMES - ANNÉE 2018-2019**

(en millions de dollars)

	<b>Budget 2018-2019</b>	<b>Révisions</b>	<b>Réel<sup>(1)</sup></b>
Éducation et Enseignement supérieur	19 455	-91	19 364
Santé et services sociaux	38 609	-422	38 187
Autres dépenses	18 805	29	18 834
<b>TOTAL</b>	<b>76 869</b>	<b>-484</b>	<b>76 385</b>

(1) Afin d'être comparables, les dépenses réelles 2018-2019 sont présentées sur la même structure que les dépenses du budget 2019-2020.

**Q-31** Fournir tous les documents, études d'impact, scénarios et prévisions de revenus concernant la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA).

*Le Ministère ne possède aucune information à ce propos.*

**Q-32** Concernant le surplus de l'année 2018-2019, fournir la part du surplus imputable à des revenus et à des dépenses récurrents, et la part imputable à des revenus et à des dépenses non récurrents. Pour les non récurrents, identifier et chiffrer les dépenses.

*Consultez la réponse à la question 8 de la demande de renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-33** Fournir tous les documents, scénarios et études d'impact concernant la privatisation de la Société des alcools du Québec.

- L'étude sur l'Évolution du modèle d'affaires de la SAQ, du 12 septembre 2018, est disponible à l'adresse Internet suivante :

[http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR\\_RapportSAQ2018.pdf](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_RapportSAQ2018.pdf)

**Q-34 Copie de toute proposition d'entente bilatérale formulée au gouvernement fédéral concernant le transfert canadien en santé (TCS).**

Ces renseignements sont de nature confidentielle. Leur divulgation pourrait porter vraisemblablement préjudice à la conduite des relations entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement.

Ils sont donc protégés en vertu de l'article 19 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

**Q-35** Copie de tout document et de toute étude ou analyse concernant l'impact de la hausse du salaire minimum en 2019-2020.

- Les études ou analyses non publiées ne peuvent être communiquées puisqu'elles ont été produites à l'occasion de recommandations dans le cadre d'un processus décisionnel en cours ou jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence d'une décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date de l'analyse.
- Ces documents sont de nature confidentielle au sens des articles 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

**Q-36** Fournir le nombre d'inspections menées par le ministère auprès des services de garde non subventionnés concernant l'octroi des crédits d'impôt et les places réellement utilisées depuis cinq ans. Ventiler par année.

*Le Ministère a acheminé cette question au ministère de la Famille.*

**Q-37** Fournir le coût total du crédit d'impôt en raison de l'âge depuis cinq ans, ainsi que le nombre de bénéficiaires, le nombre de nouvelles demandes et le montant moyen reçu. Ventiler par année.

- Le crédit d'impôt en raison de l'âge a pour objectif d'alléger le fardeau fiscal des personnes âgées à faible ou à moyen revenu.
- Une fiche détaillant cette mesure fiscale se retrouve sur le site Web des *Dépenses fiscales*, édition 2019.

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110111.asp>

- Q-38** Fournir le coût total du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité, du crédit d'impôt pour frais médicaux et du crédit d'impôt pour frais relatifs à des soins médicaux depuis 2013-2014, ainsi que le nombre de bénéficiaires, le nombre de nouvelles demandes et le montant moyen reçu. Ventiler par année.

### **CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR TRAITEMENT DE L'INFERTILITÉ**

- Depuis 2016, le traitement de la fécondation in vitro n'est plus gratuit et donne droit à un crédit d'impôt bonifié dont le taux de conversion varie entre 80 % et 20 % des frais admissibles.

### **CRÉDIT D'IMPÔT POUR FRAIS MÉDICAUX**

- Le crédit d'impôt pour frais médicaux permet de compenser une partie des frais médicaux supportés par un contribuable, lorsque ceux-ci excèdent un certain niveau de revenu.

### **CRÉDIT D'IMPÔT POUR SOINS MÉDICAUX NON DISPENSÉS DANS LA RÉGION DE RÉSIDENCE**

- Le crédit d'impôt pour soins médicaux non dispensés dans la région de résidence accorde un allègement fiscal aux contribuables résidant hors des grands centres urbains et devant supporter certaines dépenses pour obtenir des soins médicaux spécialisés qui sont disponibles seulement dans de grands centres urbains.
- Des fiches détaillant ces mesures fiscales se retrouvent sur le site Web des *Dépenses fiscales*, édition 2019.
  - Crédit d'impôt remboursable pour traitement de l'infertilité :  
<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110603.asp>
  - Crédit d'impôt pour frais médicaux :  
<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110801.asp>
  - Crédit d'impôt pour soins médicaux non dispensés dans la région de résidence :  
<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110802.asp>

- Q-39** Dresser le portrait des familles ayant bénéficié du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde en 2018-2019 et en 2019-2020, en indiquant :
- a. le nombre de ménages;
  - b. l'âge des enfants;
  - c. le type de service de garde;
  - d. le montant moyen remboursé par réclamation.

Une fiche détaillant cette mesure fiscale se retrouve sur le site Web des *Dépenses fiscales*, édition 2019.

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110604.asp>

**Q-40** Indiquer le coût total du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde pour 2018-2019 et 2019-2020. Prévisions pour 2020-2021.

Une fiche détaillant cette mesure fiscale se retrouve sur le site Web des *Dépenses fiscales*, édition 2019.

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110604.asp>

- Q-41** Liste des mesures fiscales dédiées à des organismes et entreprises culturels. Pour chacune d'elles :
- a. l'objectif visé;
  - b. la clientèle admissible;
  - c. le montant total accordé au cours des cinq dernières années, et les prévisions pour 2020-2021;
  - d. la liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué.

*Consultez la réponse de la question 36 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-42** Montant de l'implication financière du Québec dans le Compte satellite de la culture (CSC).

*Le Ministère a acheminé cette question au ministère de la Culture et des Communications.*

**Q-43** Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total.

*Le Ministère a acheminé cette question au ministère de la Santé et des Services sociaux.*

**Q-44** À partir de quel niveau de rendement, calculé sur l'équité totale du projet du REM, le gouvernement du Québec recevra-t-il plus de dividendes qu'il ne verse de contributions à l'exploitation?

*Le Ministère a acheminé cette question à la Caisse de dépôt et placement du Québec.*

**Q-45** Contributions à l'exploitation du REM prévues en provenance du gouvernement du Québec pour les années 2023-2024 et suivantes.

*Le Ministère a acheminé cette question à la Caisse de dépôt et placement du Québec.*

**Q-46** Le montant de 133,2 M\$ prévu pour 2022-2023 sera-t-il récurrent? Sera-t-il stable, indexé, ou majoré selon une autre formule? Si oui, préciser laquelle

*Le Ministère a acheminé cette question à la Caisse de dépôt et placement du Québec.*

**Q-47** Fournir une estimation en dollars de ce que pourrait représenter le 8 % de rendement projeté par la Caisse pour le projet du REM.

*Le Ministère a acheminé cette question à la Caisse de dépôt et placement du Québec.*

**Q-48** Fournir les documents concernant le montage financier du Réseau électrique métropolitain. Quels sont les effets du montage financier sur les municipalités concernées?

*Le Ministère a acheminé cette question à la Caisse de dépôt et placement du Québec.*

**Q-49** À quels programmes de soutien du MTMDET CDPQ Infra et ses sociétés seront-elles admissibles?

*Le Ministère a acheminé cette question à la Caisse de dépôt et placement du Québec.*

**Q-56** Copie exhaustive de toutes les études réalisées en lien avec le document *Paradis fiscaux : Plan d'action pour assurer l'équité fiscale*

*Le Ministère a acheminé cette question à Revenu Québec.*

**Q-57** Copie de toute correspondance avec le gouvernement fédéral en lien avec la perception des taxes sur les biens achetés ou consommés en ligne, incluant l'entente avec Netflix.

*Le Ministère a acheminé cette question à Revenu Québec.*

**Q-58** Sommes récupérées par le programme de divulgation volontaire.

*Le Ministère a acheminé cette question à Revenu Québec.*

**Q-139** Documents, études ou scénarios relatifs aux revenus potentiels pour le gouvernement relativement à l'utilisation de l'écofiscalité en transport (par ex : péage, taxation kilométrique, cylindrées, etc.)

Aucune autre analyse ou étude portant sur l'écofiscalité des transports au Québec n'a été rendue publique par le ministère des Finances.

Les études ou analyses non publiées ne peuvent être communiquées puisqu'elles ont été produites à l'occasion de recommandations dans le cadre d'un processus décisionnel en cours ou jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence d'une décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date de l'analyse. Elles sont protégées en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

**Q-140** Documents, études ou scénarios relatifs aux revenus potentiels pour la taxation de l'usage des véhicules mus autrement qu'au pétrole (voitures électriques).

*Le Ministère ne possède aucune information à ce propos.*

**Q-141** Est-ce que les revenus des obligations vertes vont transiter par le FORT?

Non. Une caractéristique des obligations vertes est que les sommes empruntées doivent uniquement être dirigées vers les projets qui ont été ciblés lors du financement. Les investisseurs doivent pouvoir suivre facilement tous les versements des sommes empruntées vers les différents projets verts et une reddition de compte annuelle doit être faite par l'émetteur en ce qui a trait à ces versements.

Les sommes empruntées par le Québec par voie d'obligations vertes sont envoyées dans un compte désigné afin que l'utilisation et l'affectation des fonds reliés aux projets admissibles fassent l'objet d'un suivi. Tant que le compte aura un solde positif, des sommes équivalentes aux fonds déboursés seront déduites de ce solde à mesure qu'elles seront affectées aux projets choisis.

**Q-142** Quels sont les projets admissibles aux obligations vertes, dans la catégorie annoncée « Financement de nouveaux projets de transport en commun »?

Au 31 mars 2020, les obligations vertes ont servi à financer les projets suivants :

- Le Réseau express métropolitain (REM);
- Acquisition des voitures de métro AZUR;
- Réno-Systèmes (métro de Montréal);
- Réno-Infrastructures (métro de Montréal);
- Achat d'autobus hybrides ou électriques;
- Centre de transport Bellechasse;
- Centre de transport – Est de Montréal;
- Prolongement de la ligne bleue.

Il faut préciser que les projets admissibles à être sélectionnés pour une émission d'obligations vertes ne sont pas connus d'avance. Ils ne le sont qu'ultérieurement, lorsqu'une telle émission est envisagée. En effet, c'est à ce moment seulement que le comité consultatif sur les obligations vertes (CCOV) se penche sur l'ensemble des projets admissibles disponibles, afin d'en faire ressortir une liste plus explicite et plus restreinte.

De cette liste, lors du financement d'une obligation verte, le MFQ décide quels projets sont financés. C'est dans cette optique que le gouvernement a mis en place un cadre de référence et un processus de sélection afin de s'assurer de la bonne gouvernance dans la sélection future des projets par le CCOV.

**Q-143** Combien d'argent neuf les obligations vertes vont-elles apporter dans le transport en commun, versus l'absence d'obligations vertes?

L'émission d'obligations vertes est un moyen de financer des projets verts qui, autrement, auraient été financés par l'émission d'obligations conventionnelles. Ainsi, les obligations vertes ne sont pas une source additionnelle de financement, mais un autre véhicule de financement pour le gouvernement.